

RAPPORT D'ACTIVITÉ

2013

7 rue Louis Armand
ZI La Motte
26800 Portes-lès-Valence
www.sytrad.fr



Editorial

du Président



C'est avec plaisir que je vous invite à prendre connaissance du rapport d'activité du SYTRAD.

L'année 2013 a été une année marquante à bien des égards, mais elle signe avant tout l'aboutissement de projets ambitieux en faveur de la valorisation maximale de nos déchets et de la mise en œuvre d'un service de qualité.

En effet, les difficultés rencontrées avec la construction des centres de valorisation organique d'Etoile sur Rhône, de Saint Barthélemy de Vals et de Beauregard-Baret sont désormais derrière nous. Les travaux réalisés fin 2012 – début 2013 ont permis d'achever le site d'Etoile sur Rhône et d'optimiser le process des trois centres en termes de bilan matière, de maturation du compost et de traitement de l'air. Aujourd'hui, les 125 000 tonnes d'ordures ménagères résiduelles produites sur le territoire sont traitées et valorisées dans l'un de ces équipements au lieu d'être directement enfouies.

Dès lors, le SYTRAD dispose de l'ensemble des installations lui permettant d'assurer pleinement la compétence dont il a la charge (conformément aux objectifs fixés par les Grenelles de l'Environnement).

Parallèlement, nous travaillons avec le Groupement Valorga-Urbaser-S'pace, le constructeur des trois centres, afin de mettre définitivement un terme à plusieurs années de procédures judiciaires, via un protocole transactionnel qui sera signé en 2014.

Il convient à ce niveau de souligner le soutien dont les membres de l'Exécutif et moi-même avons pu bénéficier de la part du Comité syndical.

Les efforts menés collectivement pour délivrer un service de qualité auprès de nos collectivités membres et des usagers ont été alors récompensés avec l'obtention de la certification ISO 9001. Cette certification témoigne en outre de notre volonté de nous inscrire dans une démarche d'amélioration continue de l'ensemble de nos activités.

Aussi, nous restons mobilisés pour résoudre les problèmes olfactifs rencontrés sur l'installation de stockage des déchets ménagers non dangereux de Saint-Sorlin-en-Valloire.

Egalement, nous sommes particulièrement attentifs aux performances de tri qui ont tendance à stagner (autour de 19 %) depuis quelques années sur le territoire, voire, à diminuer en ce qui concerne le verre (- 5 % entre 2012 et 2013). Enfin, nous continuons de travailler activement à la recherche de nouvelles filières de valorisation pour les sous-produits encore enfouis et pour lesquels nous avons des marges de progrès, notamment les refus issus de notre centre de tri des collectes sélectives et les combustibles isolés dans nos centres de valorisation organique.

Aboutissant à la fin d'un cycle, le SYTRAD a lancé les bases pour définir les axes prioritaires des prochaines années auxquels je vous invite à participer.

Je vous souhaite une bonne lecture.

Le 16 juin 2014,

Serge BLACHE,
Président.

Sommaire

Faits marquants Page 03 | Repères 2013 Page 05

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Territoire et membres Page 08 | Compétences et missions Page 09 | Politique générale Page 10 | Instances et organisation fonctionnelle Page 11

ÉQUIPEMENTS ET MODES DE TRAITEMENT

Centre de tri des collectes sélectives Page 18 | Centres de valorisation organique des déchets ménagers résiduels Page 26 | Installation de stockage des déchets non dangereux Page 36 | Déchets spécifiques Page 42

ACTIONS DE COMMUNICATION

Opération sur la réduction des déchets Page 46 | Animations de terrain Page 47 | Outils d'information Page 49

ÉLÉMENTS FINANCIERS

Résultats 2013 Page 51 | Flux financiers entre le SYTRAD et ses membres Page 53 | Coûts du traitement Page 54 | Détail des coûts Page 55

ANNEXES

Annexes Page 57 | Partenaires du SYTRAD Page 69 | Glossaire Page 71 | Abréviations Page 72 | Schéma de valorisation Page 73

Pourquoi un rapport d'activité ?

Les collectivités intercommunales ont l'obligation de communiquer sur leurs comptes et activités (loi du 12 juillet 1999). Pour ce faire, le SYTRAD établit chaque année un rapport annuel qui est présenté devant le Comité syndical.

Ce rapport tient lieu également de rapport sur la qualité et le prix du service public d'élimination des déchets (Décret du 11 mai 2000). Il doit être présenté au plus tard dans les 6 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné.

SYTRAD • 7 rue Louis Armand
ZI la Motte • 26800 Portes-lès-Valence
Tél : 04 75 57 80 00 • Fax : 04 75 57 75 14
contact@sytrad.fr

Réalisation : Service Communication du SYTRAD

Impression : Imprimerie DESPESE (Valence) • Juin 2014

↳ Retrouvez le rapport d'activité 2013 sur www.sytrad.fr



Faits marquants

AVRIL

➤ Centre de valorisation organique des déchets ménagers résiduels d'Etoile sur Rhône.

Mise en service industrielle et réception des premiers camions d'ordures ménagères le 08 avril 2013, suite aux travaux de finition et d'optimisation de l'équipement réalisés entre septembre 2012 et mars 2013.



JUILLET

➤ Centre de valorisation organique des déchets ménagers résiduels de Saint Barthélemy de Vals.

Mise en service industrielle le 8 juillet 2013, suite aux travaux d'optimisation de l'équipement réalisés entre avril et juin 2013.



➤ Installation de stockage des déchets non dangereux de Saint-Sorlin-en-Valloire.

Lancement d'un marché pour la construction de locaux administratifs Haute Qualité Environnementale (HQE) sur le site.

Equipés d'une salle de visite, ces nouveaux locaux permettront d'accueillir du public dans le cadre de visites guidées et pédagogiques de l'installation.



AOUT

➤ Certification ISO 9001.

Obtention de la certification ISO 9001, le 9 août 2013, témoignant de la qualité du service délivré par le SYTRAD et de sa volonté de s'inscrire dans une démarche d'amélioration continu de l'ensemble de ses activités.



➤ Installation de stockage des déchets non dangereux de Saint-Sorlin-en-Valloire.

Emergence de nuisances olfactives aboutissant à une forte augmentation des plaintes de riverains et déclenchant la mise en place d'un plan de lutte contre les odeurs et la réalisation de travaux d'optimisation, notamment du réseau de collecte et de traitement du biogaz.

(suite)

✎ Centre de valorisation organique des déchets ménagers résiduels de Saint Barthélemy de Vals.

Incendie suite à l'intervention d'un prestataire externe le 21 août 2013, mettant hors d'usage l'un des deux modules de traitement de l'air. Dès lors, la mise en service industrielle de l'équipement, démarrée en juillet 2013 a dû être interrompue. Des travaux temporaires de remise en état ont toutefois permis une reprise de l'exploitation début novembre 2013, en attendant les conclusions des expertises pour diligenter les travaux définitifs et reprendre la mise en service industrielle.

NOVEMBRE

✎ Centre de valorisation organique des déchets ménagers résiduels de Beauregard-Baret.

Mise en service industrielle le 18 novembre 2013, suite aux travaux d'optimisation de l'équipement réalisés entre janvier et avril 2013.



✎ Communication et réduction des déchets.

À l'occasion de la Semaine Européenne de la Réduction des Déchets 2013, mobilisation du SYTRAD et de 13 de ses collectivités membres autour de deux actions phares : un concours photo : « Souriez, vous réduisez » et un évènementiel : « Fêtons la réduction ».



Repères 2013

INDICATEURS D'ACTIVITES

156 723 tonnes de déchets traités par le SYTRAD.

DECHETS TRAITES

↳ Collectes sélectives (hors verre)	19 460 t	12 %
↳ Cartons des déchetteries	5 593 t	4 %
↳ Ordures ménagères résiduelles	124 963 t	80 %
↳ Encombrants des déchetteries	6 707 t	4 %

MODES DE TRAITEMENT

↳ Centre de tri	25 053 t	16,0 %
↳ Centres de valorisation organique	66 655 t	42,5 %
↳ Installations de stockage	65 015 t	41,5 %

VALORISATION

↳ Valorisation matière	23 035 t
↳ Valorisation matière	634 t
↳ Valorisation organique	8 807 t
↳ Valorisation énergétique	675 t
↳ Evaporation <i>(inclut la valorisation organique en cours au 31/12/2013)</i>	13 733 t

INDICATEURS FINANCIERS

BUDGET (en € HT)

↳ Fonctionnement	25 435 779 €
↳ Investissement	47 161 669 €
Total dépenses	72 597 448 €

TARIFS DU TRAITEMENT (en € TTC)

↳ Frais généraux	2,14 € / hab.
↳ Tri des collectes sélectives	4,02 € / hab. + 16,67 € / t OMr
↳ Traitement des OMr	132,48 € / t OMr

Note : les écarts de tonnages constatés dans les pages suivantes sont liés aux arrondis de chiffres après la virgule.

Présentation générale

Territoire et membres *Page 08* | Compétences et
missions *Page 09* | Politique générale *Page 10* |
Instances et organisation fonctionnelle *Page 11*





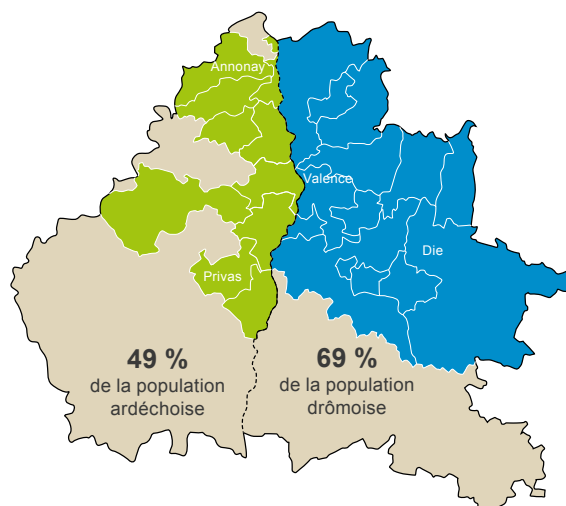
“ Le syndicat de traitement des déchets ménagers et assimilés, au service des habitants du Nord et Centre Drôme Ardèche ”



Territoire et membres

Le SYTRAD, SYndicat de TRaitement des déchets Ardèche-Drôme, est un syndicat mixte fermé.

Créé en 1992, il regroupe, en 2013, 22 structures intercommunales (communautés d'agglomération, communautés de communes et syndicats de collecte) du Nord et Centre Drôme Ardèche, soit 357 communes et 533 615 habitants. Le SYTRAD est ainsi au service de 69 % de la population drômoise et de 49 % de la population ardéchoise.



22
EPCI

357
communes

533 615
habitants

Les collectivités membres du SYTRAD en 2013

Noms des EPCI	Nombre de communes		Nombre d'habitants	
CC du Pays de Saillans	11		2 738	
CC du Vercors	5		3 029	
CC de la Raye	6		3 466	
CC du Crestois	3		4 363	
CC du Pays de Saint-Félicien		7	4 687	
CC le Pays du Royans	13		8 179	
CC des Confluences DA	3		8 414	
CC Pays de l'Herbasse	9		8 989	
CC du Val d'Ay		10	9 102	
CC Barrès-Coiron		10	10 885	
CC du Diois	52		14 752	
SICTOMSED		33	16 307	
SITVOM Rhône-Eyrieux		11	20 337	
CC du Tournonais		13	22 015	
CC Privas Rhône et Vallées		14	22 598	
CC Rhône-Crussol		10	27 231	
CC Canton de Bourg de Péage	15		31 252	
CC du Val de Drôme	36		32 667	
CC du Bassin d'Annonay		16	37 328	
CA du Pays de Romans	21		54 276	
SIRCTOM	40	8	6 691	61 143
Valence Agglo	11		123 166	
TOTAL PAR DEPARTEMENT	225	132	356 434	177 181
% PAR RAPPORT TOTAL SYTRAD	63,03 %	36,97 %	66,80 %	33,20 %
TERRITOIRE SYTRAD	357 communes		533 615 habitants	

Légende :

Echelle :

— ≤ 10 000 hab.
- - - par tranche de 10 000 hab.

Drôme

Ardèche

Compétences

et missions

Le SYTRAD assure une mission de service public : le traitement des déchets ménagers et assimilés produits par les habitants de son territoire. Les différentes collectes et la gestion des déchetteries ne relèvent pas de la compétence du SYTRAD, mais de celle de ses collectivités membres.

Ainsi, le SYTRAD traite les déchets recyclables issus des collectes sélectives (à l'exception du verre), les ordures ménagères résiduelles (ou poubelle grise), les encombrants et les cartons de certaines déchetteries ainsi que les déchets des artisans, des commerçants et des prestataires de service qui sont collectés en mélange avec ceux des ménages.

Pour ce faire, le SYTRAD possède ses propres installations qu'il entretient, modernise et développe, à savoir : un centre de tri des collectes sélectives situé à Portes-lès-Valence, trois centres de valorisation organique des déchets ménagers résiduels construits à Etoile sur Rhône, Saint Barthélemy de Vals et Beauregard-Baret et une installation de stockage des déchets non dangereux localisée à Saint-Sorlin-en-Valloire. Ces installations lui permettent de trier les déchets recyclables et de valoriser au maximum la poubelle grise, afin de n'enfouir à terme plus que les déchets ultimes ou refus non valorisables.

Dès lors, le SYTRAD dispose de l'ensemble des installations nécessaires pour traiter localement la totalité du gisement dont il a la charge et lui assurer une autonomie de moyens, sans dépendre d'unités extérieures privées.

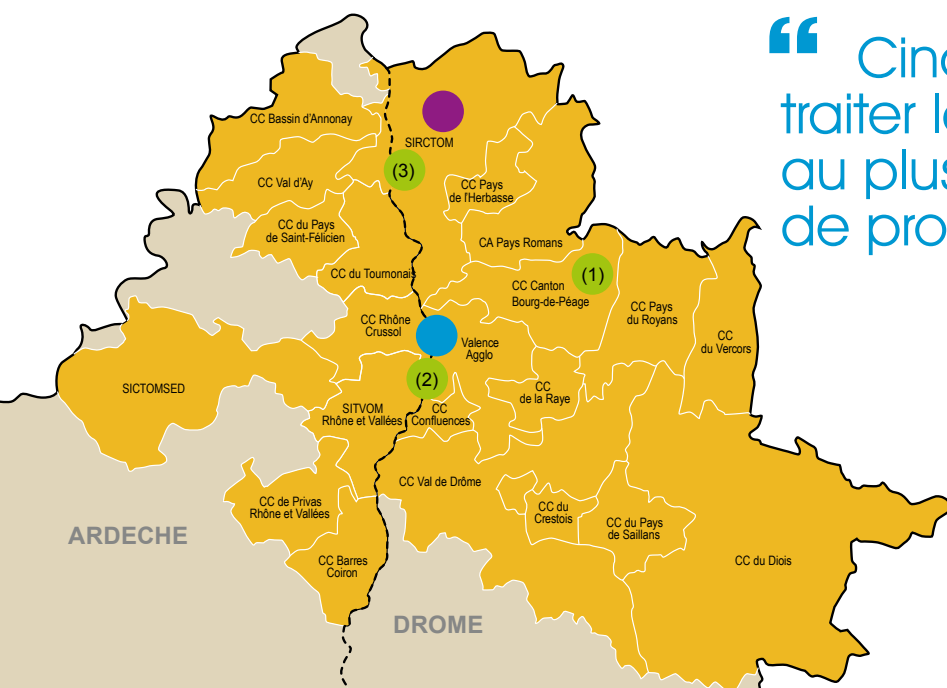
UN APPUI AUX COLLECTIVITÉS MEMBRES

Outre le traitement des déchets ménagers et assimilés, le SYTRAD assure un rôle d'information auprès des usagers, au moyen de divers outils de communication et d'échanges : site internet, animations scolaires, visites de sites, campagnes d'information, documents de sensibilisation... etc.

Le SYTRAD accompagne également ses collectivités membres dans leurs propres actions de sensibilisation. Il réalise, pour leur compte et à leur demande, des interventions de terrain ciblées : animations en porte à porte au sein d'un quartier enregistrant d'importantes erreurs de tri, sensibilisation autour d'un point de collecte, soutien à l'animation d'une porte ouverte de déchetterie, permanence d'un stand d'information sur une manifestation... etc. Le SYTRAD conçoit par ailleurs divers outils de sensibilisation que ses membres ne pourraient pas réaliser à leur échelle, outils qu'il met à leur disposition le temps d'un événementiel (panneaux d'exposition, jeux pédagogiques...) ou pour leur usage permanent (kits thématiques, films...).

Enfin, le SYTRAD coordonne des marchés de groupements de commandes pour le traitement de certains déchets spécifiques (amiante, DDS, ...), afin de permettre une optimisation des coûts et des moyens à l'échelle du territoire.

Les installations du SYTRAD



“ Cinq installations pour traiter la totalité du gisement au plus proche de sa zone de production ”

- 1 centre de tri des collectes sélectives à Portes-lès-Valence.
- 3 centres de valorisation organique à Beauregard-Baret (1), Etoile sur Rhône (2) et Saint-Barthélemy de Vals (3).
- 1 installation de stockage des déchets non dangereux à Saint-Sorlin-en-Valloire.

Politique générale

Après l'arrêt, en 2001, d'un premier projet basé sur la valorisation énergétique des déchets via l'incinération, le SYTRAD a revu en 2002 sa stratégie de gestion durable des déchets tout en intégrant les directives générales du Plan Interdépartemental d'Élimination et de Traitement des Déchets, établi par les départements de l'Ardèche et de la Drôme en 2002 et révisé en 2005.

Cette stratégie, issue de sa politique, se décline en plusieurs objectifs :

- Soutenir la prévention pour accompagner dans la durée la baisse de production d'ordures ménagères sur le territoire ;
- Inciter et encourager le geste de tri afin d'augmenter la valorisation matière et recycler les déchets triés par la population aux meilleures conditions économiques et environnementales du moment ;
- Eduquer et communiquer pour permettre une valorisation organique optimisée des ordures ménagères résiduelles ;
- Aboutir, à travers ce schéma global de traitement des déchets à une forte diminution de la part enfouie.

Soucieux de respecter les engagements pris à travers cette politique et d'exercer pleinement la compétence dont il a la charge, le SYTRAD possède ses propres outils de traitement industriel des déchets ménagers et assimilés. En régie, ou au travers des contrats publics d'exploitation (confiés à des sociétés privées) le SYTRAD exploite, entretient, modernise et développe ses équipements : centre de tri, centres de valorisation organique, installation de stockage des déchets non dangereux.

- Un centre de tri réhabilité en 2010, qui permet aujourd'hui d'absorber le gisement de collecte sélective du territoire et de le traiter dans les meilleures conditions techniques du moment. Cette valorisation de la matière recyclable triée par la population est à encourager, compte tenu du bilan environnemental et financier du recyclage ;
- Trois centres de valorisation organique des déchets répartis stratégiquement sur le territoire. En phase d'optimisation ou de finition en 2013, ces installations permettent une valorisation organique des déchets biodégradables contenus dans les ordures ménagères résiduelles ;
- Une installation de stockage des déchets non dangereux, dernier maillon de la chaîne de traitement, cette installation permet de stocker, dans des conditions environnementales optimales, l'ensemble

des déchets non valorisables produits par les process de traitement. Une forte diminution de la part enfouie est aujourd'hui constatée grâce aux valorisations matières, organiques et énergétiques des ordures ménagères réalisées en amont ;

- En dernier lieu, le SYTRAD qui regroupait, en 2013, 22 EPCI d'origine et de taille très hétérogènes, assure un rôle de fédérateur sur des missions de traitement et de valorisation des déchets spécifiques. Encourager la collecte amont et le traitement en filière spécialisée de ces déchets polluants (déchets ménagers spéciaux, déchets toxiques, déchets d'équipements électriques et électroniques...) permet d'optimiser la performance globale des centres de valorisation organique et d'améliorer ainsi la qualité des sous-produits issus des process de traitement et de valorisation.

Par ailleurs, le fonctionnement des équipements du SYTRAD s'inscrit dans une démarche globale de qualité et d'amélioration continue de leur gestion. Les installations sont en effet toutes incorporées dans un système de management intégré (ISO 9 001, 14 001, OHSAS 18 001). Le SYTRAD exerce également son propre suivi et contrôle interne de la qualité des missions réalisées par ses prestataires.

L'évolution rapide de la réglementation et des technologies dans le domaine des déchets impose aux élus et aux services du SYTRAD d'être en veille permanente pour garantir demain des équipements de traitement et de valorisation des déchets plus performants et en adéquation avec les nouveaux enjeux de notre société.

Grâce à ses équipements, le SYTRAD atteint d'ores et déjà les objectifs nationaux et européens, en termes de valorisation et de traitement des déchets ménagers, et notamment les nouvelles exigences des lois Grenelle.

Mais le SYTRAD ne souhaite pas en rester là. En effet, en parallèle à l'amélioration et à la finalisation de ses différents équipements, le SYTRAD recherche d'ores et déjà des solutions pour optimiser encore la valorisation de ses déchets. Le souhait pour 2015 est de dépasser les objectifs nationaux fixés par les lois Grenelle, en particulier à travers la valorisation énergétique de la totalité des sous-produits combustibles.

Instances

et organisation fonctionnelle

Le Comité et Bureau syndical

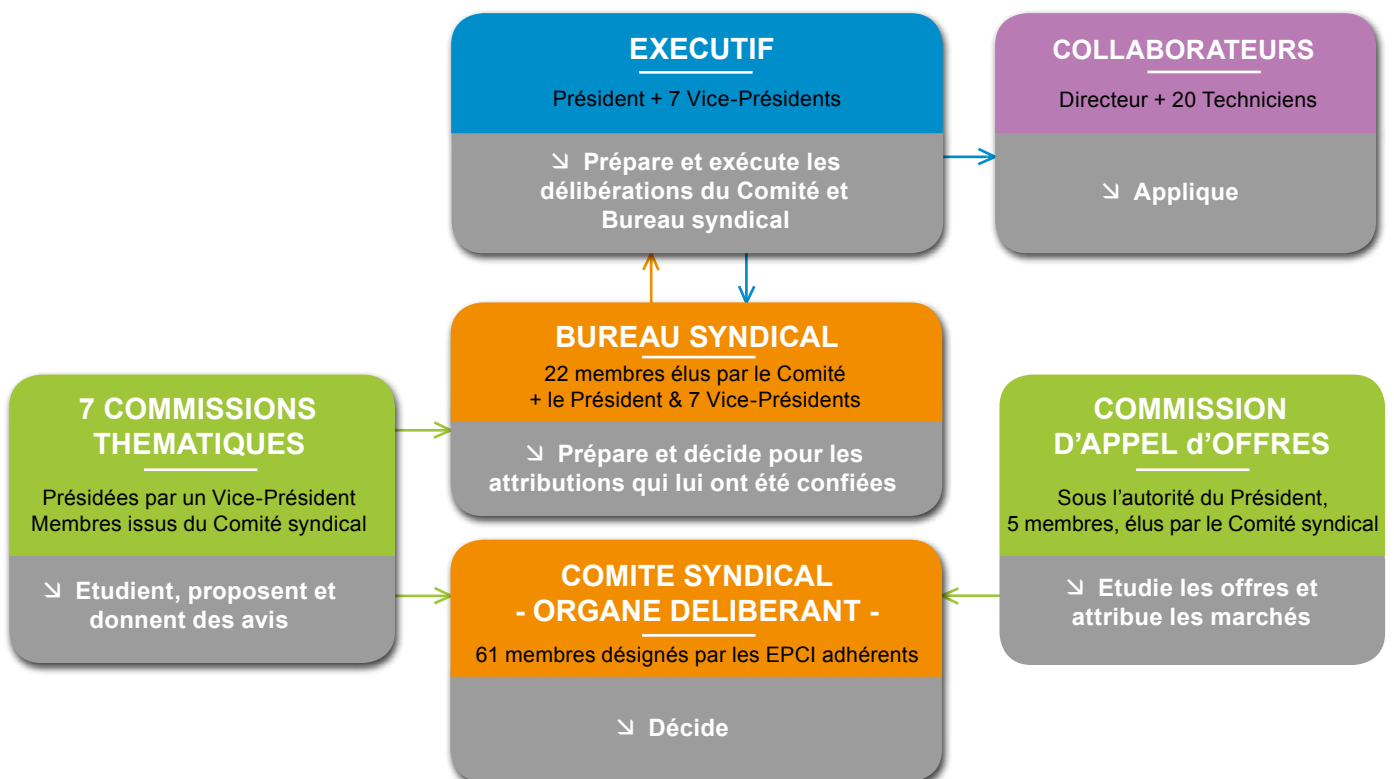
Le SYTRAD est administré par un **Comité syndical**, composé de 61 élus représentant les 22 collectivités membres, (soit au moins 2 délégués par collectivité, puis 1 délégué supplémentaire par tranche de 20 000 habitants). Le Comité syndical définit la politique du syndicat, vote le budget, décide des investissements et des modalités de gestion du service. Il se prononce sur les demandes d'adhésion et de retrait des collectivités.

Conformément au Code général des collectivités territoriales, le Comité syndical a de plus délégué une partie de ses attributions

au **Bureau syndical**. Ce dernier compte 30 élus, (soit 1 délégué issu du Comité syndical pour chacune des 22 collectivités membres, en plus du Président, des 7 Vice-Présidents de l'Exécutif et d'un membre représentant chaque collectivité membre). L'ensemble des décisions prises par le Bureau est rapporté par le Président à chaque Comité.

Pour information, les comptes-rendus des réunions du Comité syndical et du Bureau syndical sont publics. Ils sont disponibles sur le site internet www.sytrad.fr - rubriques [Le SYTRAD] puis [Organisation].

Articulation entre les différentes instances



LES MEMBRES DU COMITÉ ET BUREAU SYNDICAL

La liste ci-dessous présente l'ensemble des délégués titulaires et suppléants membres du Comité syndical. **Les noms des élus membres du Bureau syndical sont indiqués en gras.**

- ↘ CA DU PAYS DE ROMANS
Jean-David ABEL ; Gérard FUHRER ; Michel DESCHAMP ; **Bernard DUC** (titulaires) / Jean-Claude PELLERIN ; Roland GAMON ; Jean-Marie WOZNIAK ; Jean EFFANTIN (suppléants)
- ↘ VALENCE AGGLO SUD RHÔNE-ALPES
Dominique CHASSOULIER ; **Raymond RINALDI** ; Robert JOUX ; Brigitte COUPAT ; Patrick ROYANNEZ ; Jacques LATTIER ; Jean-Claude SCHWARTZMANN ; **Laurent TERRAIL** (titulaires) / Dominique QUET ; Claude ILLY ; Pierre MONTEILLET ; Martine VINCENOT ; Danielle PERSICO ; Christian FOREST ; Patrick DELUGIN ; Alain BASS (suppléants)
- ↘ CC BARRÈS-COIRON
Annie POLLARD-BOULOGNE ; **Dominique VIGNAL** (titulaires) / Cécile PLATZ ; Jean ARTO (suppléants)
- ↘ CC CANTON DE BOURG DE PÉAGE
Jean-Pierre BERANGER ; Bernard HEYRAUD ; Gérard COLOMBET (titulaires) / Christophe OLLAT ; Christian DASSE-VINAY ; Jean-Marc ROBIN (suppléants)
- ↘ CC DE LA RAYE
 Michel RIVIERE ; **Vincent RIVOIRE** (titulaires) / Marie-Hélène GUILLON, Gérard REVOL (suppléants)
- ↘ CC DES CONFLUENCES DROME ARDECHE
Sandro DUCA ; **Francis VANDERMOERE** (titulaires) / Michel GENIN ; Yves LOMBARD (suppléants)
- ↘ CC DU BASSIN D'ANNONAY
Simon PLENET ; Alain ZABAL ; **Jean-Claude TOURNAYRE** (titulaires) / Maurice BERCHU ; Thomas TOULARASTEL ; Christelle VEROT (suppléants)
- ↘ CC DU CRESTOIS
Paul VINDRY ; Gérard FARREYRE (titulaires) / Maryline MANEN ; Denis BENOIT (suppléants)
- ↘ CC DU DIOIS
Jean-Pierre ROUIT ; Bernard BUIS (titulaires) / Olivier TOURRENG ; Claude GUILLAUME (suppléants)
- ↘ CC DU PAYS DE SAILLANS
Bertrand DEGUEURCE ; Claude RAVELLI (titulaires) / Jean-François PECCOUD ; Marie-Françoise QUELVEN (suppléants)
- ↘ CC DU PAYS DE SAINT-FÉLICIEN
Fabien DUMONT ; Jean-Paul AGIER (titulaires) / Françoise ALEXANDRE ; Didier GIRODON (suppléants)
- ↘ CC DU TOURNONNAIS
 Franck MENEROUX ; Patrick CETTIER ; **André ARZALIER** (titulaires) / Delphine BANCEL ; André BLACHON ; Maurice HERELIER (suppléants)
- ↘ CC DU VAL D'AY
Brigitte MARTIN ; Raymond BORDAS (titulaires) / Bernard FAYA ; Sylvie BONNET (suppléants)
- ↘ CC DU VAL DE DRÔME
Josette GOUBLE ; **Robert ARNAUD** ; Jean-Louis HILAIRE (titulaires) / Nicole LLANAS ; Guy VIGLIOCCO ; Jean-Marc BOUVIER (suppléants)
- ↘ CC DU VERCORS
Serge CECCONI ; Marcel ALGOUD (titulaires) / Claude VIGNON ; Christophe MORINI (suppléants)
- ↘ CC LE PAYS DU ROYANS
Henri BOUCHET ; Laurent LEMAITRE (titulaires) / Bernard ROUVEURE ; Jean-Luc ROMARIE (suppléants)
- ↘ CC PAYS DE L'HERBASSE
Jacques POCHON ; Paul MORO (titulaires) / Christine JOUVIN ; Valérie GINOT (suppléants)
- ↘ CC PRIVAS RHÔNE ET VALLÉES
Jean LEYNAUD ; Yves CHEVALIER ; Stéphane ORIOL (titulaires) / Max LAFOND ; Jacques MERCHAT ; Danielle IZOPET (suppléants)
- ↘ CC RHÔNE-CRUSSOL
 Patrick DERIVAZ ; Mathieu DARNAUD ; **Eliane FIEF** (titulaires) / Stéphane LAFAGE ; Jany RIFFARD ; Paul JAECK (suppléants)
- ↘ SICTOMSED
 Pierre CROS ; **André FOUREZON** (titulaires) / Claude MARTIN ; Jean-Luc PLANTIER (suppléants)
- ↘ SIRCTOM
 Maurice RUETSCH ; **Serge BLACHE** ; Gérard BONNAURE ; **Pierre MONTAGNE** ; Michel PRAL (titulaires) / Aurélien FERLAY ; Chantal BOUVET ; Frédéric DEFLAUGERGUES ; Gérard MONTALON ; Jacques SIFFLET (suppléants)
- ↘ SITVOM Rhône-Eyrieux
Héloïse LEFORT ; Claude ROUSSILHON (titulaires) / Dominique GERARD ; Didier SCHEPENS (suppléants)

61
délégués
titulaires

L'Exécutif

Le Président et les 7 Vice-Présidents constituent l'organe exécutif du SYTRAD.

L'Exécutif, qui se réunit tous les 15 jours, prépare et exécute les délibérations prises lors du Comité et du Bureau syndical.

Le Président est seul chargé de l'administration, mais il peut déléguer, par arrêté, sous sa surveillance et sa responsabilité, l'exercice d'une partie de ses fonctions aux Vice-Présidents. Tel est le cas au SYTRAD.

Ainsi, chaque Vice-Président a reçu délégation pour les fonctions relevant de l'une des compétences suivantes : la gestion de la concertation et de la communication, la gestion des finances, du personnel et des affaires juridiques, la gestion des déchets spécifiques, la gestion du centre de tri et des contrats Eco-Emballages, la gestion de l'installation de stockage des déchets non dangereux (ISDND), la gestion des centres de valorisation organique et des bio-déchets et la gestion de la prospective des modes de valorisation des déchets.

A ce titre, chaque Vice-Président préside une commission permanente, pour traiter de questions plus pointues et en permettre l'examen exhaustif dans le cadre de sa délégation. Il rapporte ensuite les avis, les demandes ou les projets en Comité ou Bureau syndical.

Les membres de l'Exécutif



Serge BLACHE

Président



Annie POLLARD-BOULOGNE

1^{ère} Vice-Présidente

Gestion de la concertation et de la communication



Jean-David ABEL

2^{ème} Vice-Président

Gestion des centres de valorisation organique et des bio-déchets



Simon PLENET

3^{ème} Vice-Président

Gestion de l'ISDND



Dominique CHASSOULIER

4^{ème} Vice-Présidente

Gestion des finances, du personnel et des affaires juridiques



Laurent TERRAIL

5^{ème} Vice-Président

Gestion des déchets spécifiques



Sandro DUCA

6^{ème} Vice-Président

Gestion de la prospective des modes de valorisation des déchets



Robert ARNAUD

7^{ème} Vice-Président

Gestion du centre de tri des collectes sélectives et des contrats Eco-Emballages

La Commission d'appel d'offres (CAO)

Placée sous l'autorité du Président, la Commission d'appel d'offres est composée de 5 membres titulaires et de 4 membres suppléants, élus par le Comité syndical. Conformément au code des marchés publics, elle vérifie la validité des candidatures et des offres, puis en établit un classement. Elle peut se réunir en présence des représentants de la trésorerie et de la direction départementale de la protection des populations de la Drôme.

LES MEMBRES DE LA CAO EN 2013

André ARZALIER ; André FOUREZON ;
Bernard HEYRAUD ; Jean-Louis NEYRON ;
Josette GOUBLE (titulaires).

Héloïse LEFORT ; Brigitte MARTIN ; Marcel
ALGOUD ; Laurent TERRAIL (suppléants).

Les Comités de pilotage et de suivi

↘ Une charte de qualité environnementale a été signée avec chacune des communes d'accueil des **centres de valorisation organique** et du **centre de tri** des collectes sélectives du SYTRAD.

Ainsi, afin de veiller à la bonne application et à la mise en œuvre des principes établis dans ces différentes chartes, un comité de pilotage, présidé par le Maire de la commune, a été constitué pour chacun des sites.

Chaque Comité de pilotage est composé de représentants de la commune, de la structure intercommunale du SYTRAD, de l'exploitant, d'associations locales ainsi que d'un expert interdépartemental indépendant, compétent dans le domaine d'activité du site.

Les comptes-rendus des réunions sont téléchargeables sur le site internet du SYTRAD, rubriques [Valorisation des déchets résiduels] puis [Démarche Qualité/Environnement] pour les centres de valorisation organique et [Tri et Recyclage] puis [Démarche Qualité/Environnement] pour le centre de tri des collectes sélectives.

↘ En ce qui concerne l'**installation de stockage des déchets non dangereux** de Saint-Sorlin-en-Valloire, et dans le cadre du système de management intégré (certifications ISO 14 001 et OHSAS 18 001) développé pour la gestion de l'installation, le SYTRAD a décidé de poursuivre la concertation initiée avec les riverains du site.

Dès lors, un Comité de suivi, mis en place en janvier 2008, se réunit deux fois par an. Il a pour objectif de regrouper les riverains, les associations, les élus et les représentants du SYTRAD, afin d'examiner les éventuels impacts liés à l'activité du site et d'émettre des suggestions relatives à son amélioration.

Lors des réunions des 25 juin et 6 décembre 2013, les membres du Comité de suivi ont notamment été informés des mesures mises en place pour résoudre les problèmes d'odeurs, des travaux réalisés sur l'installation, du bilan de son exploitation et des projets en cours.

↘ Enfin, parallèlement à ces Comités, les fiches mensuelles d'exploitation de chaque site sont disponibles sur le site internet du SYTRAD, rubrique [Les nouveautés du site].

Les collaborateurs

En 2013, l'équipe du SYTRAD est composée de 21 collaborateurs organisés en 4 pôles.

POLE DIRECTION

- Robert **MAISONNEUVE**,
Directeur général
- Eric **MORBO** (*jusqu'en juillet*),
Directeur technique
- Frédérique **DAHLEM**,
Responsable communication
et animation

POLE ADMINISTRATIF
ET FINANCIER

- Sandrine **PALMISANO**,
Coordonnatrice du pôle
- Béatrice **ANTERION**,
Assistante administrative
- Maud **CHEVAUCHET**,
Assistante administrative
- Kenza **RAMDANI**,
Assistante financière
- Martine **VALLON**,
Assistante comptable
- Chantal **VIENNEY**,
Comptable

POLE COMMUNICATION
ET ANIMATION

- Isabelle **BIGOT**,
Chargée de communication
- Aurélien **PONSI**,
Coordinateur animation
- Elise **BONNISSOL**,
(*jusqu'en juin*)
Chargée d'animation
remplacée par
Amandine **LEROUGE**,
Chargée de communication
- Aurore **LAVIGNE**,
Chargée d'animation
- Amandine **LOUIS**,
Chargée d'animation
- Marion **REDON**,
Chargée d'animation

POLE TECHNIQUE

- Laura **CHOLLET**,
(*à partir de juillet*)
Coordonnatrice du pôle
- Magali **BERGER**,
Chargée de missions techniques
- Justine **COMTE**,
Chargée de missions techniques
- Adrien **DUVILLARD**,
Chargé de missions techniques
- Anaïs **JULLIEN**,
Chargée de missions techniques
- Bruno **BRUNET**,
Agent d'exploitation ISDND
- Stéphane **PRAL**,
Agent d'exploitation ISDND

Equipements et modes de traitement

Centre de tri des collectes sélectives *Page 18* |
Centres de valorisation organique des déchets
ménagers résiduels *Page 26* | Installation de
stockage des déchets non dangereux *Page 36* |
Déchets spécifiques *Page 42*



Valorisation matière

Les déchets ménagers sont un gisement de ressources : ils contiennent des matières - papiers, cartons, métaux, verre, etc. - qui peuvent être réintroduites dans un cycle de production.

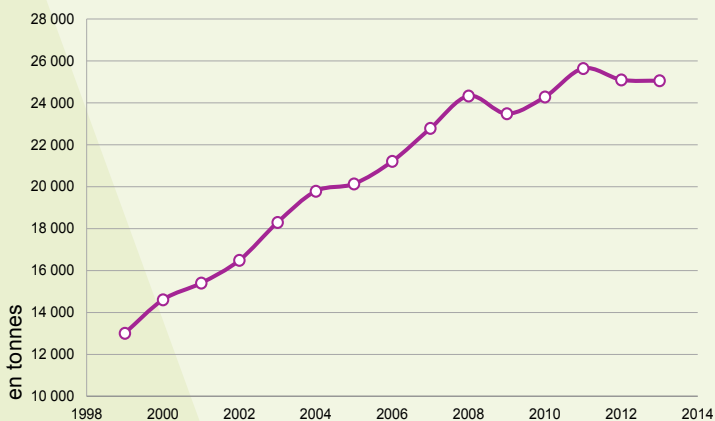
La valorisation de ces déchets, grâce au geste de tri, leur traitement en centre de tri et leur acheminement jusqu'aux filières de recyclage, permet de réduire considérablement les quantités de déchets enfouies tout en préservant les ressources naturelles (matières premières) et l'environnement.

Depuis sa réhabilitation en 2009-2010, le centre de tri du SYTRAD à Portes-lès-Valence permet, dans de bonnes conditions techniques et économiques, de traiter la totalité du gisement issu des collectes sélectives réalisées sur le territoire.

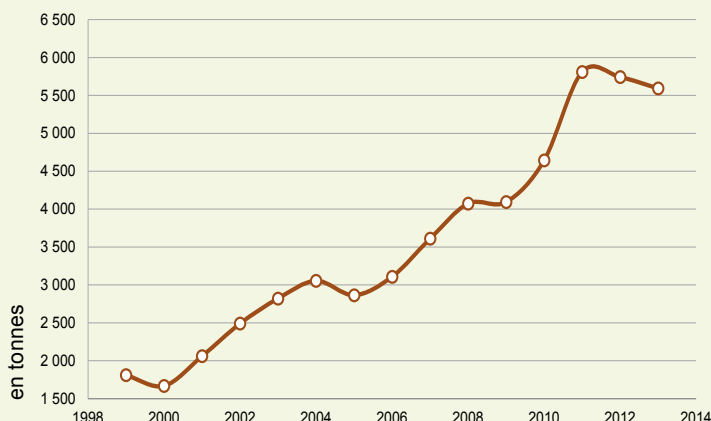
Concernant les tonnages réceptionnés sur le centre de tri, on observe depuis 2011 une baisse sur le total des entrées. Ceci s'explique probablement par une évolution des modes de consommation et un réseau de déchetteries toujours plus performant. On constate de plus que la qualité du tri sur le territoire reste bonne en comparaison avec les chiffres nationaux malgré un léger recul (8,1 % d'erreurs de tri contre 7,2 % en 2012).

Evolution des entrées au centre de tri de 1999 à 2013

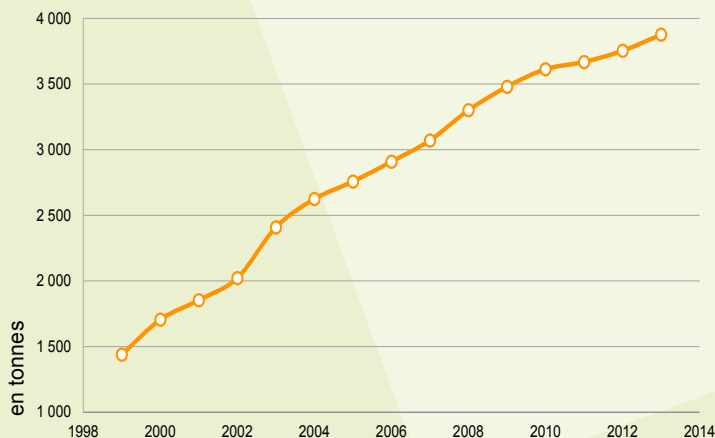
Total entrées



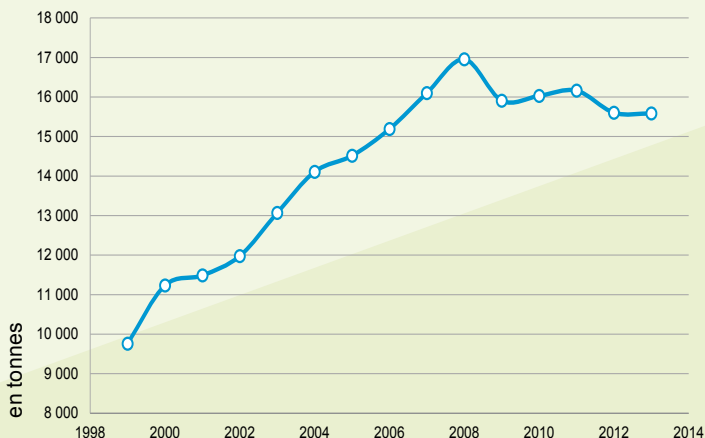
Cartons déchetteries



Corps creux



Corps plats



FICHE D'IDENTITÉ

Centre de tri des collectes sélectives
9 rue Louis Armand - Z.I. La Motte - 26 800 PORTES-LES-VALENCE

Objectif :	Séparer et conditionner les matériaux recyclables issus des collectes sélectives et les cartons de déchetteries en vue d'une valorisation matière dans des unités de recyclage spécialisées
Déchets traités :	Papiers/Cartons (corps plats) - Plastiques/Métaux/Briques alimentaires (corps creux) - Cartons de déchetteries
Collectivités desservies :	22 EPCI membres (soit 533 615 habitants ou 357 communes)
Capacité :	40 000 tonnes / an
Surfaces :	1 bâtiment industriel de 4 800 m ² et 400 m ² de locaux sociaux sur 1 terrain de 13 600 m ²
Date de création :	Mai 1999
Date de réhabilitation :	Octobre 2008 – Juillet 2010
Objectif de la réhabilitation :	Agrandir et moderniser le site pour faire face à sa saturation et atteindre l'objectif de 25 % de recyclage fixé par le plan interdépartemental d'élimination des déchets (PIED)
Montant des travaux :	11,5 M€
Exploitation :	Contractuelle
Titulaire :	Société ONYX ARA, Veolia Propreté
Autorisation :	Arrêté préfectoral d'autorisation d'exploiter n° 07-4187 du 03/08/2007 modifié par l'arrêté préfectoral n°2011269-0022 du 26/09/2011 relatif à la modification de la nomenclature des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE)
Effectif :	31 personnes dont 8 personnes salariées de l'Atelier Protégé «Les Compagnons de la Drôme», sous-traitant de la société Veolia Propreté
Fonctionnement :	En 1 poste

DEMARCHE QUALITE

Exploitant :

↳ Triple certification depuis le 30/12/2010 : ISO 9 001 (qualité), ISO 14 001 (environnement) et OHSAS 18 001 (sécurité).

SYTRAD :

↳ Certification ISO 9 001 (qualité) depuis le 9 août 2013.

↳ Projets / Amélioration continue :

Démarche qualité de vie au travail en partenariat avec la caisse d'assurance retraite et de la santé au travail Rhône-Alpes (CARSAT) ;

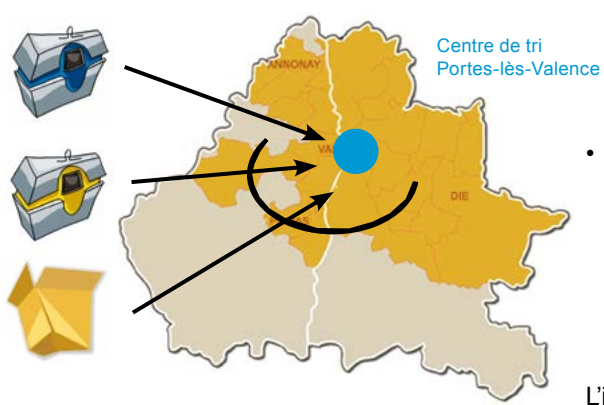
Mise en place de protocoles de mesures pour suivre et améliorer la productivité de l'installation tant d'un point de vue quantitatif que qualitatif.



Fonctionnement de l'installation

40 camions en ENTRÉE et par jour ouvré

4 camions 0,7 wagon en SORTIE et par jour ouvré



Situé à Portes-lès-Valence, le centre de tri réceptionne les matériaux recyclables issus des collectes sélectives, ainsi que les cartons de déchetteries de l'ensemble des 22 collectivités membres du SYTRAD.

Il permet de séparer et de conditionner les emballages qui composent, d'une part, la famille des corps plats issus des bacs et conteneurs «bleu», et d'autre part, la famille des corps creux issus des bacs et conteneurs «jaune».

Ainsi, alors que deux familles de matériaux sont acceptées au centre de tri, ce sont 8 catégories qui en repartent :

- pour les corps plats : les emballages en papier et carton (Papiers Cartons Non Complexés ou PCNC) et les autres types de papiers (Journaux Revues Magazines ou JRM) ;
- pour les corps creux : les 3 catégories de bouteilles et flacons plastiques (PET clair ; PET foncé et PEHD/PP), les emballages métalliques (Acier et Aluminium) ainsi que les briques alimentaires (Papiers Cartons Complexés ou PCC).

L'installation permet également la valorisation des cartons collectés en déchetteries et d'isoler les refus (matériaux souillés ou erreurs de tri des habitants) en vue d'un traitement spécifique. Les cartons de déchetteries, considérés comme un flux propre, sont directement mis en balles, sans passage sur chaîne.

Pour assurer le tri, le centre est équipé d'un hall de réception des déchets (stockage amont), de deux chaînes de tri mécaniques, de cabines de contrôle qualité (effectué par des agents) et d'une zone de stockage (aval) (cf. schéma général de fonctionnement en page 20).

GESTION DES APPORTS

Au 1^{er} janvier 2011, le SYTRAD a mis en place un logiciel d'exploitation (E-Tem d'Eco-Emballages) permettant la gestion d'une installation « multi clients ». En effet, vu que, pour un même flux, les apports des collectivités sont mélangés dans le hall de réception avant tri, ce logiciel permet de réaffecter les matériaux séparés par le process en fonction de la composition des apports de chaque collectivité. Pour ce faire, l'exploitant réalise des caractérisations des apports corps creux et corps plats en fonction d'un plan de prélèvement annuel prédéfini par collectivité, dans le respect de la norme AFNOR XP X30-437.

60 caractérisations par mois via le logiciel E-Tem

L'exploitant réalise également des contrôles qualité sur les apports de déchetteries et sur les différentes productions de l'installation. Ces contrôles lui permettent d'être réactif face aux éventuelles dérives du tri.

“ Un outil industriel performant pour donner une seconde vie aux déchets d'emballages ”



39 %

des expéditions effectuées par le rail



186 m²

de panneaux photovoltaïques soit, une production de 23,5 MWh consommation équivalente à 10 foyers, hors chauffage électrique



Schéma de fonctionnement du centre de tri

RECEPTION DES MATERIAUX

1. Bureau de contrôle entrée
2. Pont bascule d'entrée
3. Hall de réception (stockage amont)
4. Salle de caractérisation

DEUX CHAINES DE TRI

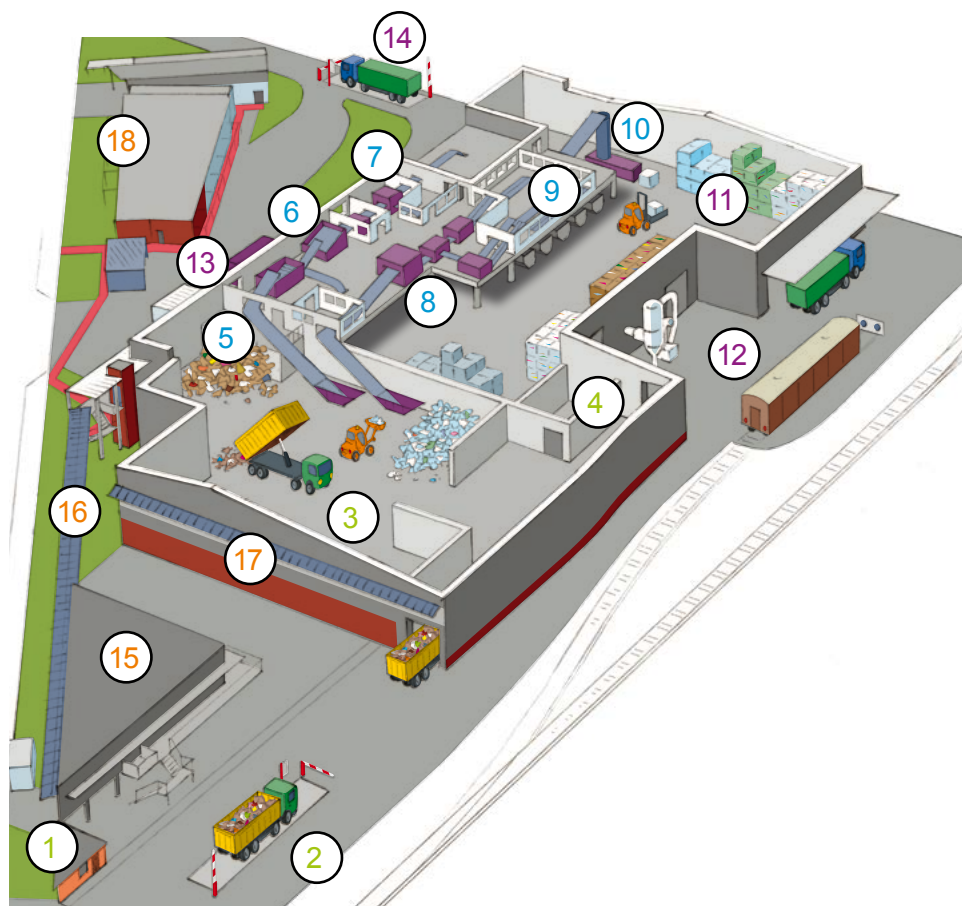
5. Trémies d'alimentation pour chacune des chaînes de tri
6. Chaîne de tri des corps plats
7. Cabine de tri et de contrôle qualité des corps plats
8. Chaîne de tri des corps creux
9. Cabine de tri et de contrôle qualité des corps creux
10. Presse à balles

STOCKAGE & EXPORTATION

11. Hall de stockage aval
12. Zone de chargement
13. Benne d'évacuation des refus
14. Pont bascule de sortie

LOCAUX & AUTRES EQUIPEMENTS

15. Locaux sociaux
16. Passerelle de visite
17. Panneaux photovoltaïques
18. Siège SYTRAD



POINTS FORTS DE L'INSTALLATION

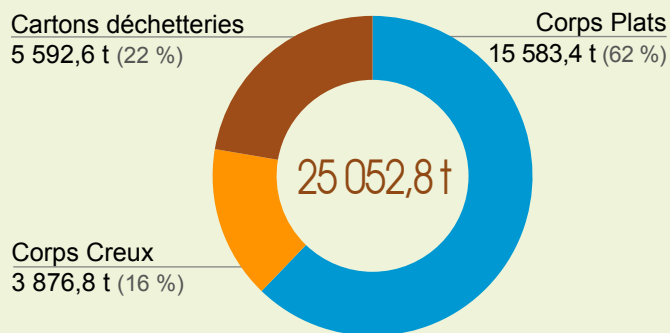
1. une **capacité de 40 000 t/an** avec un débit d'environ 10 t/h pour les papiers cartons (soit 33 400 t/an) et un débit de 2,2 t/h pour les bouteilles et flaconnages plastiques, les emballages métalliques et les briques alimentaires (soit 6 600 t/an) ;
2. une **mécanisation conséquente du process de tri** (2 trémies d'alimentation, 1 crible à disques métalliques, 1 crible à lattes perforées, 1 séparateur à cartonnettes, 3 machines de tri optique, 11 stockages dynamiques, 2 presses, des by-pass...) ;
3. **des conditions d'exploitation optimum** (importantes surfaces de stockage, gestion de la circulation, flexibilité du process...) ;
4. une **maitrise des nuisances** : envols, bruit, circulation des engins... ;
5. une **sécurité renforcée** avec 360 m³ de réserves incendie enterrées sur site, un système de détection anti-intrusion et de vidéosurveillance ;
6. une **démarche HQE** : pompe à chaleur sur nappe, chauffe-eau solaire, 186 m² de panneaux photovoltaïques (207 panneaux pour une puissance installée de 22,3 kW crête et une production annuelle de 23,5 Méga Watt heure) ;
7. une **démarche qualité de vie au travail** en partenariat avec la Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé au Travail Rhône-Alpes (CARSAT) : ergonomie des postes de travail, dépoussiérage, locaux sociaux de 400 m²... ;
8. un **embranchement ferroviaire** qui permet d'expédier les matériaux vers les filières de recyclage par le biais d'un transport alternatif à la route.

Bilan de production

CDT - Portes-lès-Valence

▾ BILAN DES ENTREES

Flux	Tonnages entrants	Evolution en % (par rapport à 2012)
Corps plats	15 583,4	- 0,1
Corps creux	3 876,8	3,3
Sous-total CS	19 460,2	0,5
Cartons déchetteries	5 592,6	- 2,6
TOTAL CDT	25 052,8	- 0,2

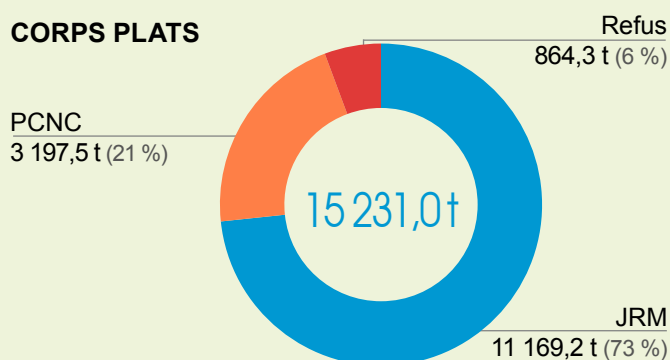


Le détail des entrées par EPCI adhérent est présenté à l'annexe n° 1. Parallèlement aux 25 052,8 tonnes, le centre de tri a de plus traité, en 2013 et dans le cadre du contrat d'exploitation, 21,5 tonnes provenant de la ville de Crest (26).

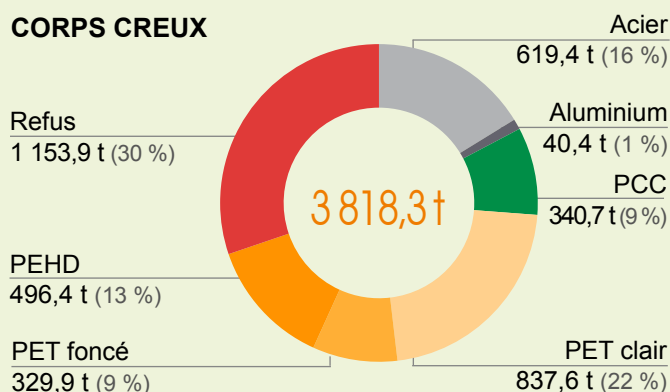
▾ BILAN DES SORTIES ⁽¹⁾

Attention, pour des raisons liées à la production (notamment, stocks amont et aval non écoulés en fin d'année), la somme des «sorties» ne correspond pas à celle des «entrées» (cf. glossaire p. 71 pour la définition des «sorties»).

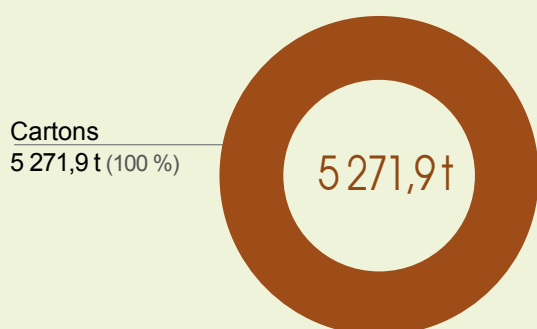
CORPS PLATS



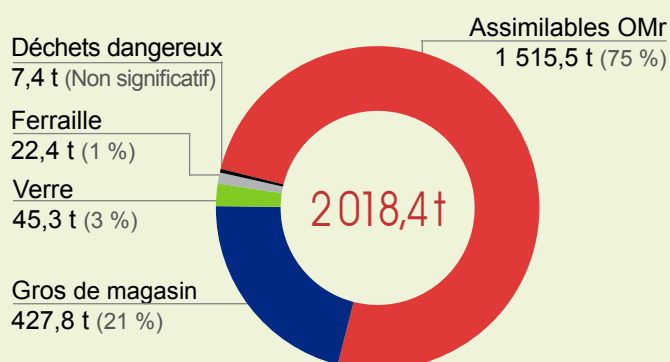
CORPS CREUX



CARTONS DÉCHETTERIES



REFUS



⁽¹⁾ L'évolution des sorties sur 9 ans est présentée à l'annexe 2.

▾ TAUX DE REFUS

8,1 % des entrées
contre 7,2 % en 2012

Devenir des matériaux et filières de recyclage

Pour la reprise des emballages issus du centre de tri des collectes sélectives, le SYTRAD a opté, après consultation pour :

- la reprise garantie (prix de rachat unique et garantie de l'enlèvement des matières) pour les Journaux-Revues-Magazines ;
- la reprise option fédération (prix de rachat négocié) - repreneurs labellisés par FNADE ou FEDEREC - pour les Papiers Cartons Non Complexés (PCNC) issus des collectes sélectives et des déchetteries, le Papier Carton Complexé (PCC ou briques alimentaires), l'acier et l'aluminium ;
- la reprise option individuelle pour les plastiques.

Les contrats de reprise permettent au SYTRAD de percevoir les recettes liées à la valorisation des matières triées. Ces recettes sont ensuite reversées aux membres du SYTRAD (au prorata de leurs apports).

Ainsi, tous matériaux confondus, les recettes de valorisation matière ont représenté en moyenne 105,2 € HT par tonne valorisée en 2013 contre 111,4 € HT par tonne valorisée en 2012, soit une diminution de 5,6 % (cf. tableau ci-dessous, pour l'année 2013, et détail des conditions financières par filière à l'annexe n° 3).

Malgré une amélioration après l'impact non négligeable de la crise financière de ces dernières années sur les recettes de valorisation, les cours des matières issues du recyclage tendent en effet globalement à baisser, et ce, de manière plus accentuée sur les aciers et les plastiques.

Pour plus de précisions, les évolutions des recettes de valorisation depuis 2005 sont présentées à l'annexe n° 4.

105,2 € HT
par tonne
valorisée

Repreneurs et prix de reprise des matériaux issus du centre de tri en 2013 ⁽¹⁾

Matériaux	Repreneurs	Tonnages	Prix de reprise, en € HT / t	Recettes en € HT
JRM	UPM Chapelle Darblay	11 169	86,0	960 552
PCNC	VAL'AURA	3 198	95,4	305 085
Cartons déchetteries	VAL'AURA	5 272	89,9	473 879
Acier	GDE	619	103,9	64 383
Aluminium	CORNEC	40	404,8	16 193
PCC	VAL'AURA	341	3,0	1 022
PET clair	APPE	838	496,4	415 777
PET foncé	FREUDENBERG-POLITEX	330	263,1	86 806
PEHD/PP	MPB	496	209,9	104 206
Total				2 427 904

(1) Pour information, les tonnages multipliés par le prix de reprise ne correspondent pas aux recettes. En effet, pour une meilleure lisibilité, l'ensemble des données a été arrondi.

Concernant le devenir à proprement parler des matériaux en 2013 :

- ↳ Les destinations des corps plats sont :

 - pour les JRM : UPM (France puis Allemagne).
 - pour les PCNC et les cartons de déchetteries : Val' Aura puis Emin LEYDIER (France - 26 - Laveyron).
- ↳ Les destinations des corps creux sont :

 - pour l'acier : Guy Dauphin Environnement (GDE) (France - 26 - Portes-lès-Valence) puis des aciéries (en France et en Espagne).
 - pour l'aluminium : Cornec (France - 77) puis des fonderies (en France).
 - pour les PCC : Val' Aura puis des papeteries (Espagne - Barcelone).
 - pour le PET clair : Artenius PET Recycling France (APPE) (France - 21 - Sainte-Marie-La-Blanche) puis REFRESCO (France - 26 - Margès).
 - pour le PET foncé : Freudenberg Politec (France - 68 - Colmar) puis régénérateur (France).
 - pour le PEHD + PP : MPB (France - 01 - Feillens et Bellegrade sur Valserine) puis régénérateur (France).
- ↳ Les destinations des refus :

 - les refus assimilables aux ordures ménagères sont stockés à l'ISDND du SYTRAD à Saint-Sorlin-en-Valloire (26).
 - les déchets dangereux sont traités par SIRA (38).
 - le verre est recyclé par SOLOVER (42).
 - la ferraille est récupérée par Guy Dauphin Environnement (GDE) (France - 26 - Portes-lès-Valence) puis envoyée en aciéries (en France et en Espagne).
 - le Gros de Magasin (fines de papiers-cartons) est valorisé par l'exploitant en papeterie.

CONTRAT ECO-EMBALLAGES

En 2012, l'ensemble des EPCI membres du SYTRAD ont adhéré au contrat pour l'action et la performance (CAP) Barème E d'Eco-Emballages. Ces contrats sont conclus uniquement entre la collectivité et l'éco-organisme (contrairement aux Barèmes C et D qui étaient tripartites) et ont pour échéance le 31 décembre 2016.

Les soutiens financiers sont perçus directement par les collectivités. Certains aspects de ces contrats, nécessitant un accès détaillé aux données de production du centre de tri, sont gérés par les services du SYTRAD [déclarations trimestrielles d'activité (DTA)].

CONVENTION ECOFOLIO

En 2013, 22 conventions EcoFolio étaient en vigueur sur le territoire du SYTRAD.

Par délibération du 06 février 2008, le SYTRAD a été désigné comme gestionnaire de l'ensemble des conventions EcoFolio de son territoire. Ces documents ont donc été signés de façon tripartite entre EcoFolio, les EPCI membres et le SYTRAD.

Les conventions ont pris effet au 1^{er} janvier 2008 pour une durée de 5 ans. Les soutiens financiers sont perçus directement par les collectivités.

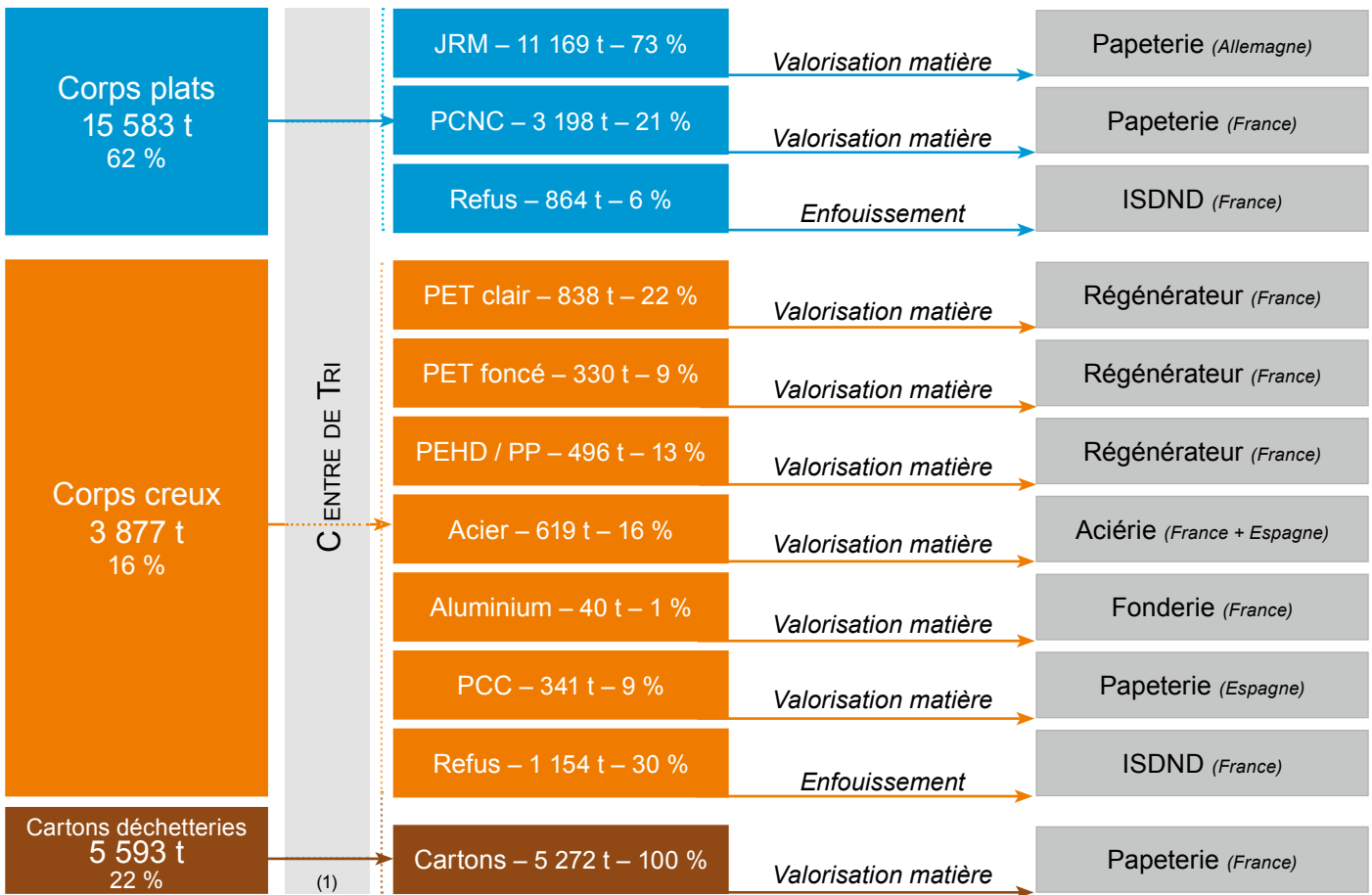
Pour l'année 2012, les déclarations de tonnages ont été effectuées par les services du SYTRAD en octobre 2013.

PARTICULARITE DU VERRE

Ce matériau ne transite pas par le centre de tri. Il est directement transporté par les collecteurs vers les verreries, qui en assurent le recyclage. Chaque collectivité membre du SYTRAD a conclu un marché de collecte et de reprise avec un verrier.

↳ En 2013, **14 486 tonnes de verre** ont été réceptionnées par les verriers [Saint-Gobain - 42 - Saint-Romain-Le-Puy et OI Manufacturing (ex BSN) 07 - Lavedieu] pour l'ensemble du SYTRAD, soit **29 kg/hab/an** (cf. annexe 5 «détail de la valorisation» et annexe 6 «évolution du verre collecté»).

L'évolution du tonnage collecté par rapport à l'année 2012 est de **- 5 %**.



(1) Attention, pour des raisons liées à la production (notamment, stocks amont et aval non écoulés en fin d'année), la somme des «sorties» ne correspond pas à celle des «entrées» (cf. glossaire p. 71 pour la définition des «sorties»).

Equipements et modes de traitement

Une 2^{ème} vie pour les emballages

Grâce aux emballages collectés en 2013 sur le territoire du SYTRAD, de nouveaux produits ont pu être fabriqués, comme par exemple...

	19 639 tonnes de papiers cartons		81,0 millions de boîtes à chaussures
	341 tonnes de briques alimentaires		2,3 millions de rouleaux de papier toilette
	1 168 tonnes de PET (plastique transparent)		2,1 millions de pulls polaires
	496 tonnes de PEHD (plastique opaque)		33 678 bacs de collecte de 120 litres
	619 tonnes d'acier		887 voitures ou 11 830 chariots de supermarchés
	40 tonnes d'aluminium		11 720 vélos ou 4 688 chaises
	14 486 tonnes de verre		31,0 millions de bouteilles en verre de 75 cl.

Valorisation organique

En moyenne, près de la moitié du poids de notre poubelle d'ordures ménagères résiduelles (OMr) ou "poubelle grise" est composée de déchets organiques. Ces déchets valorisables partaient jusqu'alors en enfouissement, générant des nuisances pour notre environnement (biogaz, lixiviats, utilisation des réserves foncières).

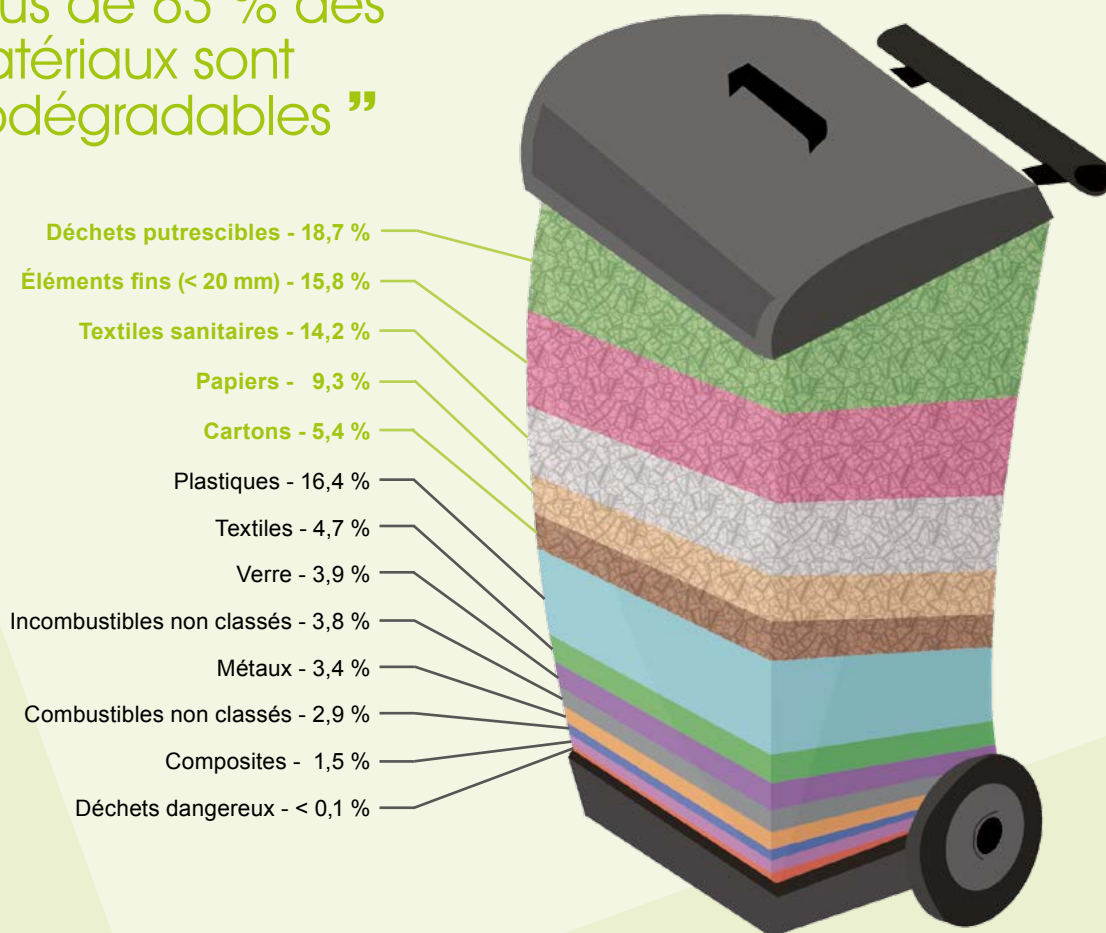
Pour cette raison et dans une volonté de valoriser au maximum les déchets, le SYTRAD a fait le choix d'implanter sur son territoire trois centres de valorisation organique (CVO) des déchets ménagers résiduels. Ils sont répartis stratégiquement, au plus proche des gisements, à Etoile sur Rhône, Saint Barthélemy de Vals et Beaugard-Baret.

Ces unités, dont le procédé permet une séparation et un compostage de la part organique des OMr, permettent un retour à la terre de cette matière et une diminution considérable des tonnages enfouis : deux exigences réglementaires imposées aujourd'hui par les lois Grenelle de l'Environnement.

En 2013, les trois centres ont été optimisés et ont atteint au dernier trimestre leur régime de fonctionnement nominal.

Composition de la poubelle d'OMr du SYTRAD

“ Plus de 63 % des matériaux sont biodégradables ”

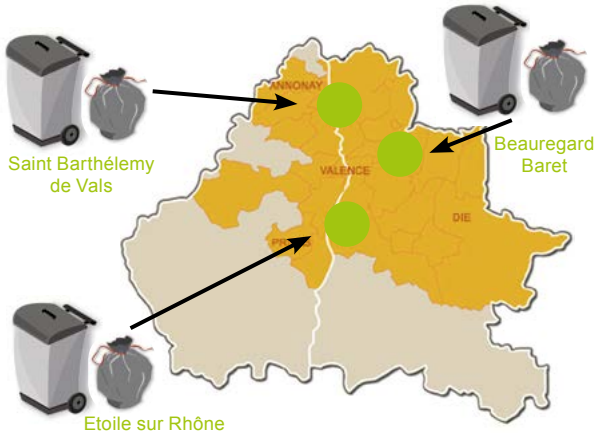


Caractérisation MODECOM réalisée sur le territoire sud du SYTRAD en novembre 2013.

Centres de valorisation

organique des déchets ménagers résiduels

Fonctionnement des installations



- les déchets non valorisables ou déchets ultimes (plastiques durs, verre en mélange) sont destinés à l'enfouissement en centre de stockage ;
- l'eau contenue dans les ordures ménagères est évaporée en grande partie au cours du process.

Les trois centres de valorisation organique (CVO) de Beauregard-Baret, Saint Barthélemy de Vals et d'Etoile sur Rhône fonctionnent sur le même principe et permettent de traiter jusqu'à 150 000 tonnes d'ordures ménagères.

Ils ont pour objectifs de séparer les différents déchets contenus dans la poubelle grise - au moyen d'une chaîne de tri mécanique - et de récupérer la part organique pour en faire du compost respectant la norme NFU 44-051.

Parallèlement :

- les produits combustibles disposant d'un haut pouvoir calorifique (essentiellement des plastiques et textiles) sont isolés pour être ensuite orientés vers les filières de valorisation énergétique acceptant les combustibles de récupération ;
- les métaux ferreux et non ferreux sont récupérés pour être valorisés dans les filières de recyclage ;

LES INDÉSIRABLES

↳ **Les encombrants** : les bâches plastiques, les tuyaux d'arrosage, les cassettes vidéos, les matelas, etc. Ces déchets particuliers doivent être apportés en déchetterie. Bien qu'un pré-tri soit réalisé en amont par l'exploitant, ces déchets peuvent passer dans le procédé et s'agglomérer dans le bioréacteur, générant des torons de plusieurs mètres. Ceci bloque l'extraction des ordures ménagères du tube et perturbe l'exploitation.

↳ **Les déchets diffus spécifiques (DDS)** : anciennement appelés déchets ménagers spéciaux (DMS), ce sont les piles, les peintures, les solvants, les phytosanitaires... Ces déchets doivent être traités par les filières spécifiques des déchetteries. Encore trop présents dans nos poubelles, ils peuvent contaminer les ordures ménagères et par conséquent altérer la qualité du compost.

“ Un tri poussé pour un compost de qualité ”

En images



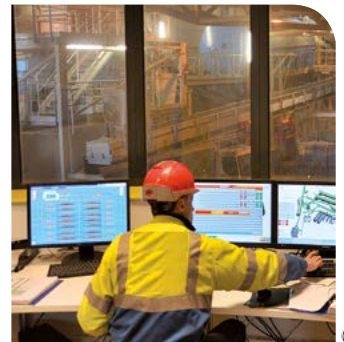
1. Déchargement des OMr



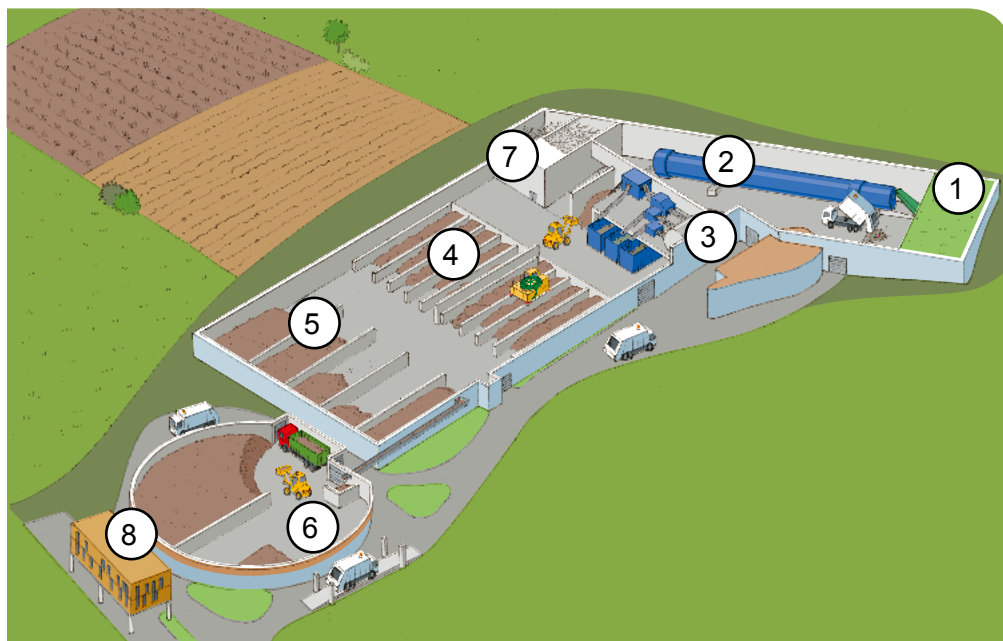
2. Préparation - Tri



3. Fermentation



4. Contrôle d'accès



1. RECEPTION

Les camions pénètrent dans un module fermé et confiné, puis déversent leur chargement sur une aire de réception. Les gros déchets sont triés visuellement avec un chargeur tandis que les autres déchets sont immédiatement repris pour intégrer la chaîne de « tri/préparation ».

2. CHAÎNE DE « PREPARATION-TRI »

Les déchets sont introduits dans le bioréacteur (tube de 48 m de long et 4,25 m de diamètre) où ils vont séjourner de 2 à 3 jours. Le bioréacteur permet de brasser et d'humidifier les déchets afin d'initier une dégradation des composants organiques.

3. CHAÎNE D’AFFINAGE

Afin d'obtenir une matière organique exempte d'indésirables, un tri mécanique poussé est réalisé avant le compostage (étapes 4 et 5). Les éléments issus du bioréacteur sont notamment séparés au moyen d'un crible rotatif de maille de 30 mm de diamètre qui permet d'isoler la fraction combustible, supérieure à cette maille. La fraction la plus riche en éléments organiques subit ensuite un affinage mécanique afin d'obtenir une matière organique propre, prête à devenir du compost.

4. FERMENTATION

La fermentation est réalisée dans des couloirs en béton. La matière organique est mélangée à cette étape à une part de déchets verts broyés afin d'optimiser le compostage. Les andains sont retournés régulièrement à l'aide d'un appareil spécifique (la retourneuse), ventilés grâce à des caniveaux d'aspiration forcée et humidifiés par aspersion. La température et le taux d'humidité sont contrôlés afin de s'assurer

que l'hygiénisation du compost a bien lieu (c'est-à-dire que les tas restent au moins 4 jours consécutifs à 60°C, température à laquelle les bactéries pathogènes sont tuées). La phase de fermentation dure un total de 4 semaines, elle est suivie de la maturation.

5. MATURATION

Pour maturer, c'est-à-dire ne plus pouvoir entrer en fermentation mais constituer un produit stable, le compost est transféré dans des box de stockage, où il séjourne 6 semaines, sans retournement.

6. STOCKAGE

Le compost mûr est transféré de la zone de maturation au hall de stockage par un convoyeur capoté (tapis automatisé et fermé). A cette étape, le compost est criblé pour retirer la part de déchets verts introduite à l'étape 4. La forme de la zone de stockage est circulaire, ce qui permet d'optimiser la surface. Elle permet une capacité de stockage de 6 mois afin de tenir compte des variations saisonnières du besoin en compost.

7. DESODORISATION

La gestion des odeurs repose sur le maintien en pression négative des bâtiments et le traitement de l'air vicié par des tours de lavage et des biofiltres.

8. CIRCUIT DE VISITE

Comme pour tous ses sites, le SYTRAD souhaite que les centres de valorisation puissent être visités par le public. Un circuit de visite a été ainsi réalisé sur le site de Saint Barthélemy de Vals afin d'être testé avant d'être adapté aux deux autres centres de Beauregard-Baret et Etoile sur Rhône.

Devenir des matériaux valorisables

↳ **Le compost** : Le compost répondant aux exigences de la norme AFNOR NFU 44-051 est commercialisé et valorisé en agriculture ou en revégétalisation. Tout lot non conforme est déclassé en stabilisât et enfouis. Sa commercialisation est déléguée aux exploitants dans les marchés qui les lient au SYTRAD. Parallèlement, la valorisation organique de la part Papier Carton Non Complexés (PCNC) compostée est soutenue financièrement par Eco-Folio et Eco-Emballages.

↳ **Les métaux** : Les métaux ferreux (acier) et non ferreux (aluminium, cuivre, laiton, etc.) sont vendus à des repreneurs. Le prix de reprise est indexé sur le cours mensuel des matières. Ce prix subit ensuite une décote pour la préparation du produit (élimination des impuretés). A noter que la valorisation de ces matériaux est également soutenue financièrement par Eco-Emballages.

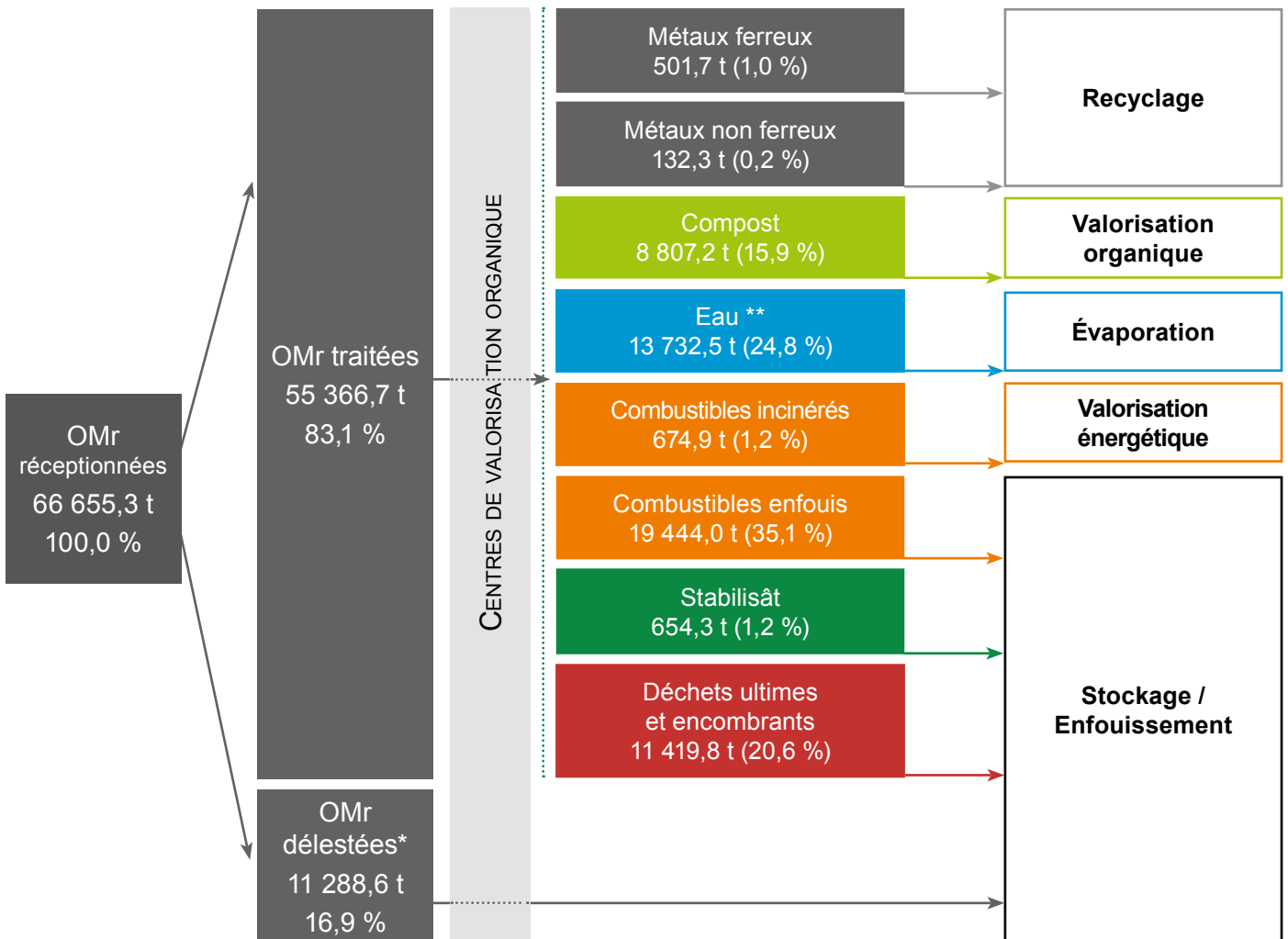
↳ **Les combustibles** : Le procédé de valorisation organique permet de sortir séparément environ 35 à 40 % de déchets - essentiellement plastiques - à fort pouvoir calorifique (PCI 14.3 MJ/kg - étude 2011 Veolia Propreté). Jusqu'à présent, les solutions de valorisation pour ces déchets étaient limitées. Toutefois, les lois Grenelle de l'Environnement et le coût prohibitif des combustibles fossiles devraient permettre le développement d'unités de valorisation adaptées à ces combustibles de récupération à l'échelle nationale.

RESEAU QUALITE COMPOST

Le SYTRAD a signé le 28 juillet 2011 une convention avec l'Association Réseau Qualité Compost (ARQC). Cette adhésion permet de renforcer le suivi qualité du compost en respectant le référentiel de l'association (plus exigeant que la norme NFU 44-051). La récente optimisation des installations permettra une application du référentiel sans difficulté et une certification des produits prochainement.

42 975 tonnes de compost normé, produit depuis le démarrage des centres de valorisation

Synthèse globale



* lors d'arrêt imprévu des centres, les OMr sont transférées en ISDND

** Le processus de compostage entraîne une perte en eau par évaporation. Ce chiffre inclut également la matière organique en cours de compostage au 31 décembre.

FICHE D'IDENTITÉ

Centre de valorisation organique
Quartier Les Cairès – 26 800 **ETOILE SUR RHÔNE**

Objectif :	Séparer les divers déchets contenus dans la poubelle d'ordures ménagères résiduelles et isoler les déchets fermentescibles pour produire du compost normé sur site, ainsi que les métaux recyclables et les combustibles en vue d'une valorisation matière et énergétique dans des unités spécialisées
Déchets traités :	Ordures ménagères résiduelles
Collectivités desservies :	12 EPCI membres : Valence Agglo Sud Rhône-Alpes / Communauté de Communes (CC) Barrès-Coiron / CC du Crestois / CC du Diois / CC des Confluences Drôme-Ardèche / CC du Pays de Saillans / CC Privas Rhône et Vallées / CC de la Raye / CC Rhône-Crussol / CC du Val de Drôme / SICTOMSED / SITVOM Rhône-Eyrieux
Capacité :	80 000 tonnes / an
Surfaces :	1 bâtiment industriel de 19 000 m ² sur 1 terrain de 65 000 m ²
Construction :	Juillet 2007 / Mars 2013
Mise en service industrielle :	Avril 2013
Montant des travaux :	28,6 M€ (dont travaux d'optimisation)
Exploitation :	Contractuelle Notification de l'ordre de service de démarrage le 18 mars 2013
Titulaire :	Société SITA MOS / TERRALYS
Autorisation :	Arrêté préfectoral d'autorisation d'exploiter n°4121 du 22 juillet 1998
Effectif :	14 personnes
Fonctionnement :	En 2 postes

DEMARCHE QUALITE

Exploitant :
 ↘ Objectif : Triple certification (ISO 9 001, ISO 14 001 et OHSAS 18 001) dans les 36 mois suivant la fin des travaux d'optimisation (été 2014).

SYTRAD :
 ↘ Certification ISO 9 001 (qualité) depuis le 9 août 2013 ;
 ↘ Adhésion à l'association Réseau Qualité Compost, depuis 2011, afin de renforcer le suivi, la traçabilité et les contrôles analytiques du compost produit.



© Patrick Gachet

Bilan de production

CVO - Etoile sur Rhône

↘ BILAN DES ENTREES

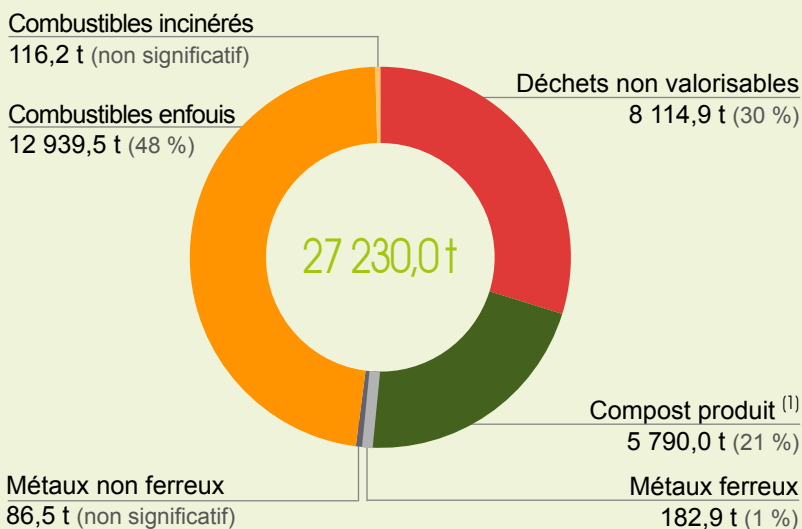
L'exploitation du centre d'Etoile sur Rhône a démarré le 8 avril 2013, avec une montée en charge progressive de l'apport des déchets d'avril à septembre. En septembre 2013, l'usine traitait 100 % des déchets de son territoire des 12 EPCI desservies.

OMr réceptionnées	—	OMr délestées ⁽¹⁾	=	OMr traitées
41 214,0 t		2 418,7 t		38 795,3 t

Déchets verts introduits en compostage ⁽²⁾
2 197,4 t

⁽¹⁾ Les OMr délestées sont des OMr reçues sur le site mais qui n'ont pas pu y être traitées du fait d'un arrêt imprévu de l'usine ; les déchets délestés sont évacués du centre et traités sur une autre installation / ⁽²⁾ Les déchets verts reçus sur le site permettent d'optimiser le processus de compostage en structurant les andains de compost dans le but de faciliter le passage de l'air ; ils proviennent des déchetteries des collectivités membres du SYTRAD et sont recyclés à 90 % dans le procédé.

↘ BILAN DES SORTIES



“ 6 176 t non enfouies grâce à la valorisation et 116 t de combustibles valorisées énergétiquement ”

⁽¹⁾ Le compost produit sur site est en attente d'être analysé afin d'établir sa conformité avec la norme NFU 44-051. NB : les lots de compost produits sur le centre sont conformes à la norme NFU 44-051 mais n'ont pas encore été commercialisés.

Destinations des flux sortants

Flux	Type de valorisation	Exutoire
Combustibles	Enfouissement	ISDND (SITA) - Donzère (26)
Déchets ultimes	Enfouissement	ISDND (SYTRAD) - Saint Sorlin en Valloire (26)
Encombrants ⁽¹⁾	Enfouissement	ISDND (SITA) - Donzère (26)
Métaux ferreux	Recyclage	Provence Valorisation - Istres (13)
Métaux non ferreux	Recyclage	Derichebourg Corepa - Bruyeres-sur-Oise (95)
Compost normé	Commercialisation	Agriculture locale (en tant qu'amendement organique)
Stabilisats (compost non conforme à la norme)	Enfouissement	ISDND (SYTRAD) - Saint Sorlin en Valloire (26)

⁽¹⁾ Déchets qui n'auraient pas dû arriver sur ces centres mais en déchetteries.

FICHE D'IDENTITÉ

Centre de valorisation organique
Quartier Farçonnet – La Combe Jacquet – 26 240 **SAINT BARTHÉLEMY DE VALS**

Objectif :	Séparer les divers déchets contenus dans la poubelle d'ordures ménagères résiduelles et isoler les déchets fermentescibles pour produire du compost normé sur site, ainsi que les métaux recyclables et les combustibles en vue d'une valorisation matière et énergétique dans des unités spécialisées
Déchets traités :	Ordures ménagères résiduelles
Collectivités desservies :	6 EPCI membres : SIRCTOM / CC du Bassin d'Annonay / CC du Val d'Ay / CC du Pays de Saint-Félicien / CC du Tournonais / CC Pays de l'Herbasse
Capacité :	40 000 tonnes / an
Surfaces :	1 bâtiment industriel de 9 925 m ² sur 1 terrain de 24 194 m ²
Construction :	Avril 2007 - Août 2009
Mise en service industrielle :	Novembre 2009
Montant des travaux :	18,2 M€ (dont travaux d'optimisation)
Exploitation :	Contractuelle
Titulaire :	Société ONYX ARA, Veolia Propreté
Autorisation :	Arrêté préfectoral d'autorisation d'exploiter n° 07-1556 du 29 mars 2007
Effectif :	1 responsable de production et 8 opérateurs, dont 4 mutualisées avec le CVO de Beauregard-Baret (le responsable d'exploitation, son adjointe et 2 électromécaniciens)
Fonctionnement :	En 1 poste

DEMARCHE QUALITE

Exploitant :
 ↘ Triple certification (ISO 9 001, ISO 14 001 et OHSAS 18 001) depuis le 30/12/2010.

SYTRAD :
 ↘ Certification ISO 9 001 (qualité) depuis le 9 août 2013 ;
 ↘ Adhésion à l'association Réseau Qualité Compost, depuis 2011, afin de renforcer le suivi, la traçabilité et les contrôles analytiques du compost produit.



Bilan de production

CVO - Saint Barthélemy de Vals

↳ BILAN DES ENTREES

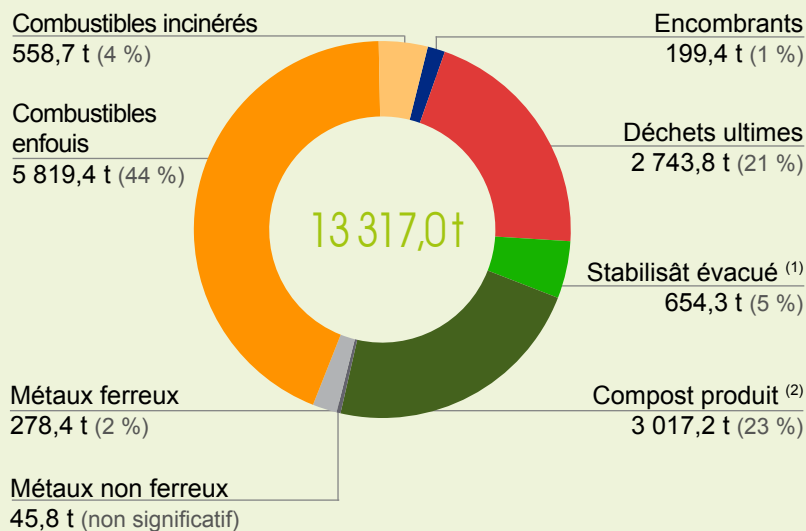
Le site de Saint Barthélemy de Vals fût à l'arrêt d'avril à juin 2013 du fait des travaux d'optimisation dont il a fait l'objet, puis d'août à décembre 2013 suite à un incendie au niveau du procédé de traitement de l'air. Ces arrêts expliquant les faibles tonnages d'OMr traités sur l'installation.

OMr réceptionnées	—	OMr délestées ⁽¹⁾	=	OMr traitées
23 042,2 t		8 870,0 t		14 172,2 t

Déchets verts introduits en compostage ⁽²⁾
428,6 t

⁽¹⁾ Les OMr délestées sont des OMr reçues sur le site mais qui n'ont pas pu y être traitées du fait d'un arrêt imprévu de l'usine ; les déchets délestés sont évacués du centre et traités sur une autre installation / ⁽²⁾ Les déchets verts reçus sur le site permettent d'optimiser le processus de compostage en structurant les andains de compost dans le but de faciliter le passage de l'air ; ils proviennent des déchetteries des collectivités membres du SYTRAD et sont recyclés à 90 % dans le procédé.

↳ BILAN DES SORTIES



“ 3 153,9 t non enfouies grâce à la valorisation et 559 t de combustibles valorisées énergétiquement ”

⁽¹⁾ Le stabilisât est un compost non conforme à la norme NFU 44-051, il ne peut par conséquent pas être commercialisé / ⁽²⁾ Le compost produit sur site est en attente d'être analysé afin d'établir sa conformité avec la norme NFU 44-051. NB : les lots de compost produits sur le centre sont conformes à la norme NFU 44-051 mais n'ont pas encore été commercialisés.

Destinations des flux sortants

Flux	Type de valorisation	Exutoire
Combustibles	Cogénération ⁽²⁾	Usine d'incinération des déchets non dangereux d'Athanor - Grenoble (38)
	Enfouissement	ISDND (Veolia) - Chatuzange-le-Goubet (26)
Déchets ultimes	Enfouissement	ISDND (SYTRAD) - Saint Sorlin en Valloire (26)
Encombrants ⁽¹⁾	Enfouissement	ISDND (Veolia) - Chatuzange-le-Goubet (26)
Métaux ferreux	Recyclage	Negométal - Romans-sur-Isère (26)
Métaux non ferreux	Recyclage	Negométal - Romans-sur-Isère (26)
Compost normé	Commercialisation	Agriculture locale (en tant qu'amendement organique)
Stabilisâts (compost non conforme à la norme)	Enfouissement	ISDND (SYTRAD) - Saint Sorlin en Valloire (26)

⁽¹⁾ Déchets qui n'auraient pas dû arriver sur ces centres mais en déchetteries.

⁽²⁾ Suivant les besoins de l'unité d'incinération.

FICHE D'IDENTITÉ

Centre de valorisation organique
 Quartier Les Clos – RD 532 – Meymans – 26 300 **BEAUREGARD-BARET**

Objectif :	Séparer les divers déchets contenus dans la poubelle d'ordures ménagères résiduelles et isoler les déchets fermentescibles pour produire du compost normé sur site, ainsi que les métaux recyclables et les combustibles en vue d'une valorisation matière et énergétique dans des unités spécialisées
Déchets traités :	Ordures ménagères résiduelles
Collectivités desservies :	4 EPCI membres : CA du Pays de Romans / CC Canton de Bourg de Péage / CC le Pays du Royans / CC du Vercors.
Capacité :	30 000 tonnes / an
Surfaces :	1 bâtiment industriel de 8 191 m ² sur 1 terrain de 30 258 m ²
<hr/>	
Construction :	Juillet 2007 – Novembre 2009
Mise en service industrielle :	Avril 2010
Montant des travaux :	16,2 M€ (dont travaux d'optimisation)
<hr/>	
Exploitation :	Contractuelle
Titulaire :	Société ONYX ARA, Véolia Propreté
Autorisation :	Arrêté préfectoral d'autorisation d'exploiter n° 07-2046 du 24 avril 2007
Effectif :	1 responsable de production et 6 opérateurs, dont 4 mutualisées avec le CVO de Beauregard-Baret (le responsable d'exploitation, son adjointe et 2 électromécaniciens)
Fonctionnement :	En 1 poste

DEMARCHE QUALITE

Exploitant :

↳ Triple certification (ISO 9 001, ISO 14 001 et OHSAS 18 001) depuis le 30/12/2010.

SYTRAD :

↳ Certification ISO 9 001 (qualité) depuis le 9 août 2013 ;

↳ Adhésion à l'association Réseau Qualité Compost, depuis 2011, afin de renforcer le suivi, la traçabilité et les contrôles analytiques du compost produit.



Bilan de production

CVO - Beauregard Baret

↳ BILAN DES ENTREES

Le site de Beauregard-Baret n'a fonctionné que du 18 novembre au 31 décembre 2013, du fait des travaux d'optimisation dont il a fait l'objet, ce qui explique les faibles tonnages d'OMr traités sur l'installation.

OMr réceptionnées et traitées

2 399,3 t

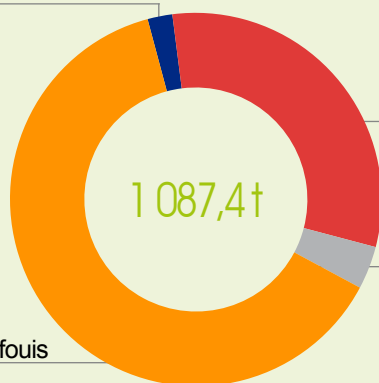
Déchets verts introduits
en compostage ⁽¹⁾

337,8 t

⁽¹⁾ Les déchets verts reçus sur le site permettent d'optimiser le processus de compostage en structurant les andains de compost dans le but de faciliter le passage de l'air ; ils proviennent des déchetteries des collectivités membres du SYTRAD et sont recyclés à 90 % dans le procédé.

↳ BILAN DES SORTIES

Encombrants
23,5 t (2 %)



Déchets ultimes
338,1 t (31 %)

Métaux ferreux
40,5 t (4 %)

“ 40,5 t non enfouies grâce à la valorisation ”

Combustibles enfouis
685,3 t (63 %)

Destinations des flux sortants

Flux	Type de valorisation	Exutoire
Combustibles	Cogénération ⁽²⁾	Usine d'incinération des déchets non dangereux d'Athanol - Grenoble (38)
	Enfouissement	ISDND (Veolia) - Chatuzange-le-Goubet (26)
Déchets ultimes	Enfouissement	ISDND (SYTRAD) - Saint Sorlin en Valloire (26)
Encombrants ⁽¹⁾	Enfouissement	ISDND (Veolia) - Chatuzange-le-Goubet (26)
Métaux ferreux	Recyclage	Negométal - Romans-sur-Isère (26)
Métaux non ferreux	Recyclage	Negométal - Romans-sur-Isère (26)
Compost normé	Commercialisation	Agriculture locale (en tant qu'amendement organique)
Stabilisâts (compost non conforme à la norme)	Enfouissement	ISDND (SYTRAD) - Saint Sorlin en Valloire (26)

⁽¹⁾ Déchets qui n'auraient pas dû arriver sur ces centres mais en déchetteries.

⁽²⁾ Suivant les besoins de l'unité d'incinération.

Stockage des déchets

En 10 ans, les efforts de tri, la montée en puissance des réseaux de déchetteries et l'évolution des modes de consommation ont permis une diminution importante de la production d'ordures ménagères résiduelles (OMr) au niveau national et sur le territoire du SYTRAD (cf. le graphique sur l'évolution du gisement des OMr ci-dessous).

Malgré une évolution positive des comportements et les process modernes de valorisation matière et organique des ordures ménagères mis en place sur notre territoire, il reste une part ultime de déchets, non valorisables, qui doit être traitée en installation de stockage des déchets non dangereux (ISDND).

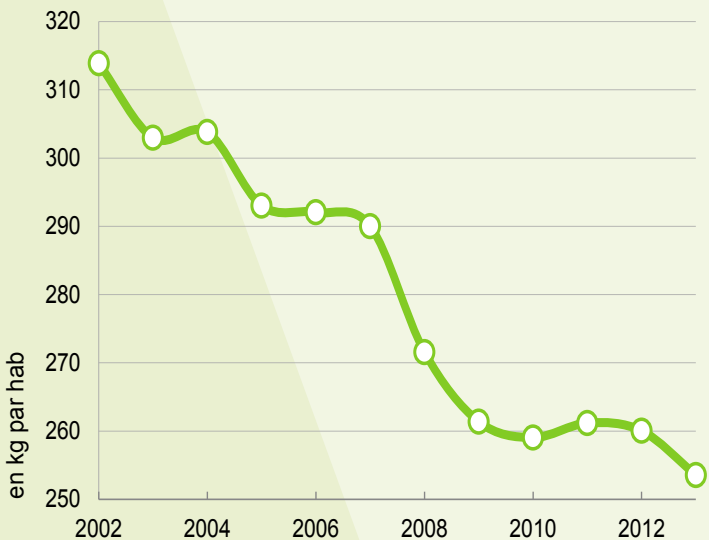
L'enfouissement de ces déchets issus des équipements de valorisation des déchets du SYTRAD, en comparaison à l'enfouissement historique des ordures ménagères brutes (sans tri préalable), limitent les nuisances environnementales (production de lixiviats, biogaz, odeurs de déchets frais, envols) et limite l'utilisation foncière pour le traitement des déchets.

Les déchets non valorisables issus des centres de valorisation et du centre de tri sont ainsi stockés sur l'ISDND du SYTRAD, dernier maillon de la chaîne de traitement, installée sur la commune de Saint-Sorlin-en-Valloire.

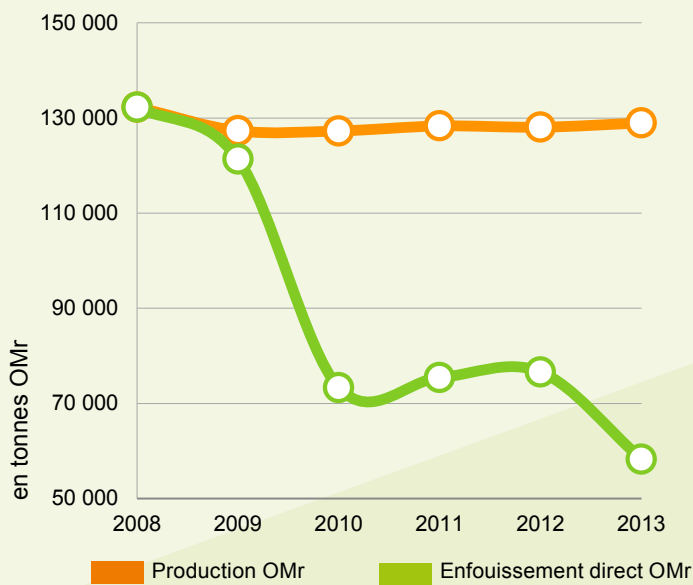
A noter toutefois que suite aux travaux d'optimisation réalisés à l'hivers-printemps sur les trois centres de valorisation organique et en raison de l'incendie qui s'est déclaré fin août sur le site de Saint Barthélemy de Vals, le SYTRAD a dû traiter, par enfouissement, encore près de 59 000 tonnes d'ordures ménagères résiduelles en 2013 (cf. le graphique sur l'évolution de l'enfouissement direct des OMr ci-dessous).

La majorité de ces ordures ménagères résiduelles a été enfouie dans des installations privées à Chatuzange le Goubet et Donzère.

Evolution du gisement des OMr sur 11 ans



Evolution de l'enfouissement direct des OMr sur 5 ans



Installation de stockage des déchets non dangereux

FICHE D'IDENTITÉ

Installation de stockage des déchets non dangereux
875 route des Sorbiers - 26210 SAINT-SORLIN-EN-VALLOIRE

Objectif :	Enfouir les déchets non valorisables issus des ménages
Déchets traités :	Déchets non valorisables provenant des installations de valorisation et de tri du SYTRAD Encombrants de certaines déchetteries
Collectivités desservies :	22 EPCI membres (soit 529 505 habitants et 357 communes)
Capacité :	30 000 tonnes / an
Surfaces :	12 ha de terrain
Date de création :	1979
Date de l'extension :	Mai 2009
Objectif de la réhabilitation :	Création de 4 nouveaux casiers de 3 ha
Montant des travaux :	3,9 M€
Exploitation :	En régie
Titulaire :	SYTRAD (depuis 01/01/2005)
Autorisation :	Arrêté préfectoral d'autorisation d'exploiter n°09-0424 du 30/01/09
Effectif :	3 personnes dont 1 responsable de centre
Fonctionnement :	En 1 poste

DEMARCHE QUALITE

↳ Certification ISO 9 001 (qualité) depuis le 9 août 2013.

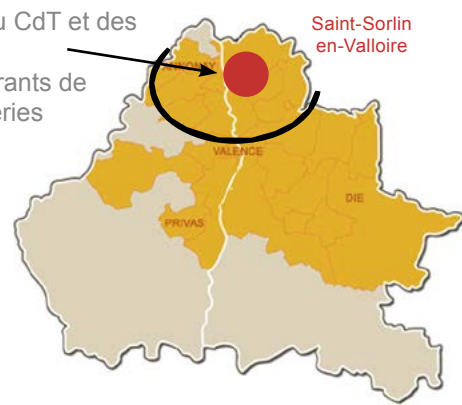
↳ Certification ISO 14 001 (système de management environnemental) et OHSAS 18 001 (système de management de la santé et de la sécurité au travail) du site depuis le 08 novembre 2009, renouvelée le 30 octobre 2012 pour une durée de 3 ans. Cette certification témoigne de l'engagement du SYTRAD dans sa volonté d'amélioration continue de l'exploitation du site et permet notamment en 2013 une diminution de 8 €/tonne de la taxe générale sur les activités polluantes (TGAP).

↳ Projets / Amélioration continue : le SYTRAD s'est engagé à valoriser le biogaz produit par les déchets enfouis sur son ISDND. Actuellement, le biogaz est brûlé par une torchère. Les installations devraient voir le jour début 2014. De plus, la création d'un nouveau bâtiment basse consommation en énergie pour les agents du site a débuté en 2013. Il remplacera le bâtiment modulaire actuel.



Fonctionnement de l'installation

Refus du CdT et des CVO + encombrants de déchetteries



L'ISDND est un ensemble de casiers creusés dans le sol et étanchéifiés. Les déchets sont déposés dans le casier en activité où ils sont compactés par couches successives et recouverts quotidiennement. Au terme de l'exploitation, une couverture provisoire est réalisée sur le casier, des puits de collecte du biogaz sont forés dans le massif de déchets et les puits de relevage des lixiviats sont équipés de pompes. En dernier lieu, une couverture finale est mise en place. Elle assure l'étanchéité du casier grâce à des membranes de terre végétale. Une végétalisation des casiers fermés permet de restituer au site, autant que possible, son aspect paysager d'origine.

L'activité de stockage des déchets génère deux sous produits :

➤ **Le biogaz.** Il est produit par la fermentation anaérobie (fermentation en l'absence d'oxygène) des déchets. Ce gaz est riche en méthane.

Sans traitement, ces émanations contribueraient à l'effet de serre. C'est pourquoi le biogaz est collecté par 27 puits de dégazage et canalisé par un réseau afin d'être brûlé par une torchère.

Le casier en exploitation est également équipé de drains de dégazage à l'avancement. Ces drains « horizontaux » sont déposés dans le casier lorsqu'il est en cours de remplissage. Ils permettent un dégazage optimal sans attendre la fin de l'exploitation du casier et la mise en place du réseau définitif.

➤ **Les lixiviats.** Ils résultent de la percolation des eaux pluviales au travers du massif de déchets. Ils sont chargés en matière organique et en polluants divers.

Rejetés sans traitement au milieu naturel, ils pourraient polluer l'environnement. Aussi, ils sont pompés dans 9 puits de relevage des lixiviats, stockés dans un bassin étanche puis traités par la station de traitement des lixiviats de l'ISDND. La station traite sur site les lixiviats selon un traitement par BIOMEMBRAT et par charbon actif.

Coupe d'un casier

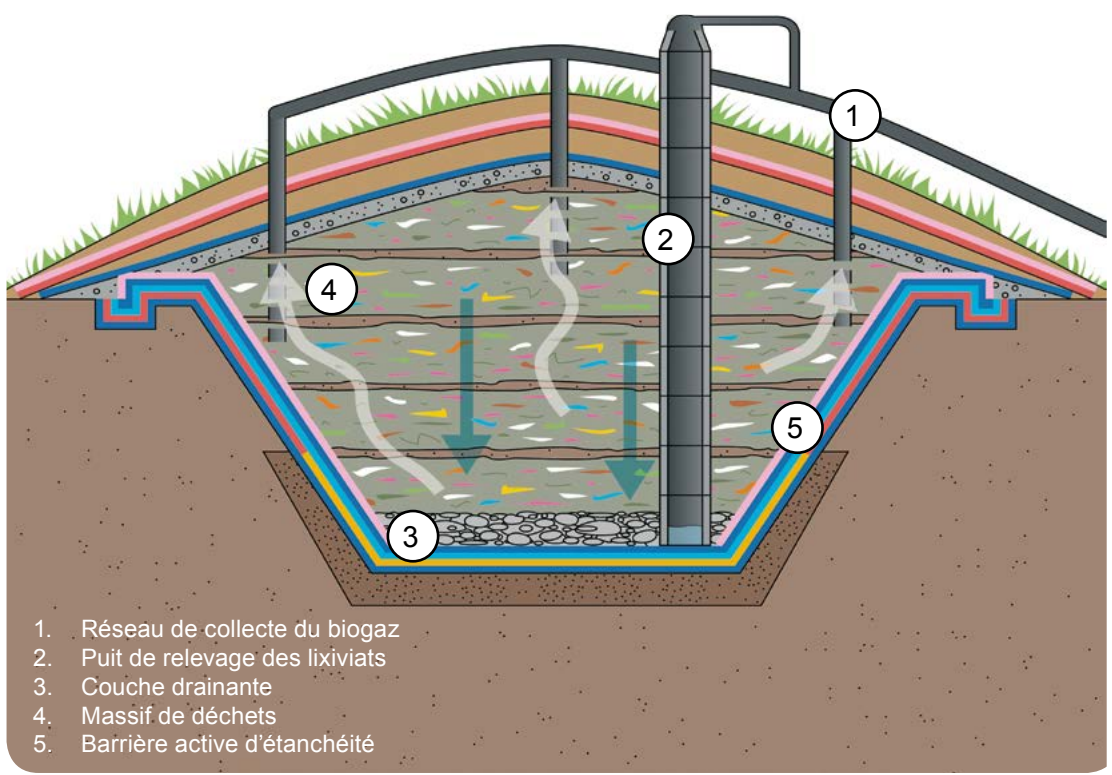


Schéma de fonctionnement de l'ISDND

RECEPTION DES DECHETS

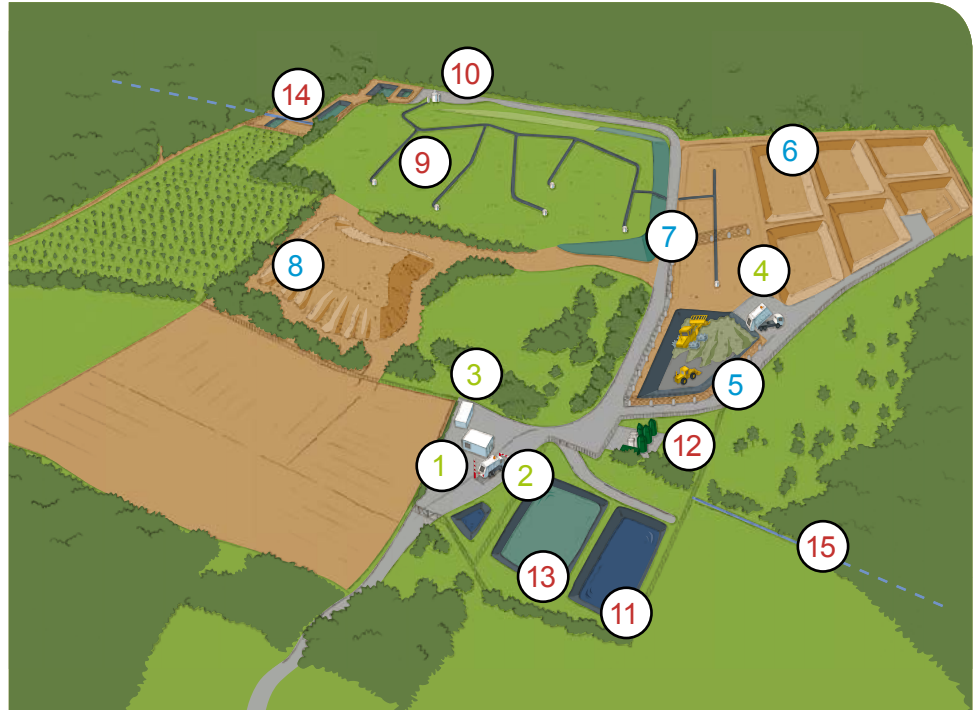
1. Bureau de contrôle entrée
2. Pont bascule d'entrée et de sortie
3. Hangar
4. Quai de déchargement

ENFOUISSEMENT

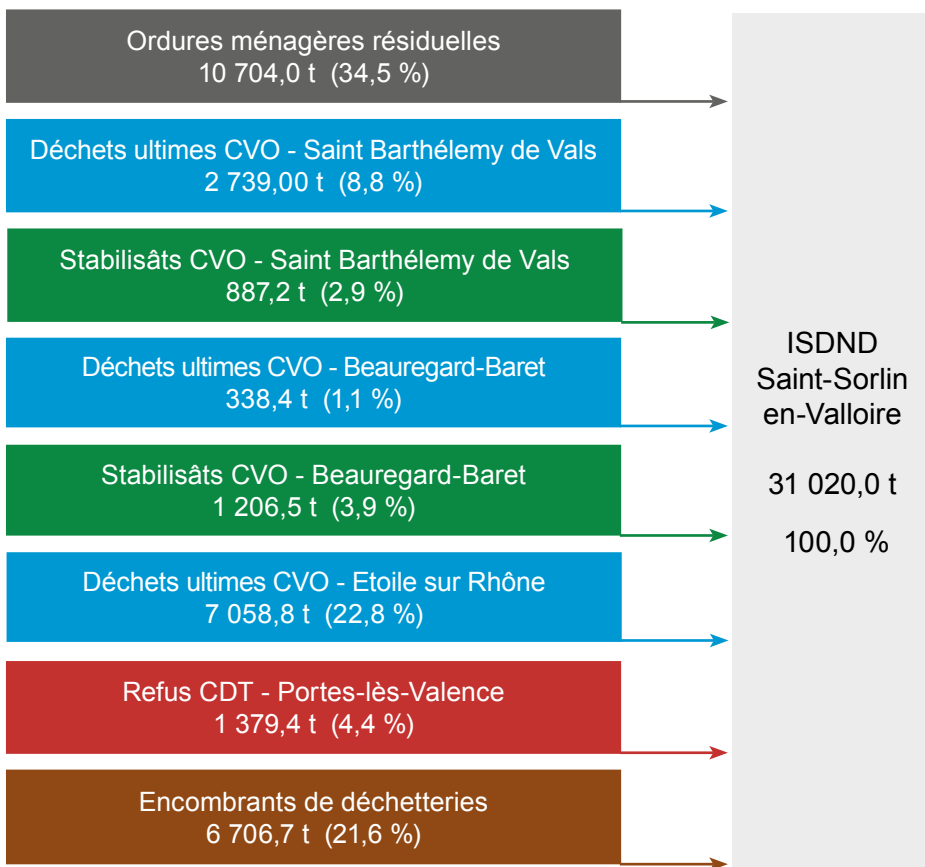
5. Alvéole en exploitation
6. Casier divisé en plusieurs alvéoles
7. Filets anti-envols
8. Stock de terre

GESTION DES EFFLUENTS

9. Réseau de collecte du biogaz
10. Torchère
11. Bassin de stockage des lixiviats
12. Station de traitement des lixiviats
13. Bassin de stockage des eaux pluviales
14. Réserve incendie Nord
15. Rejet des eaux traitées en milieu naturel



Synthèse globale des apports



TARIF D'EXPLOITATION

En 2013, le tarif d'enfouissement s'est élevé à 50,00 € HT/t, hors TGAP (Taxe Générale sur les Activités Polluantes).

La TGAP était en 2013 de 22 € HT/t. A noter que la certification ISO 14 001 du site a permis de réduire la TGAP de 8 € HT/t.

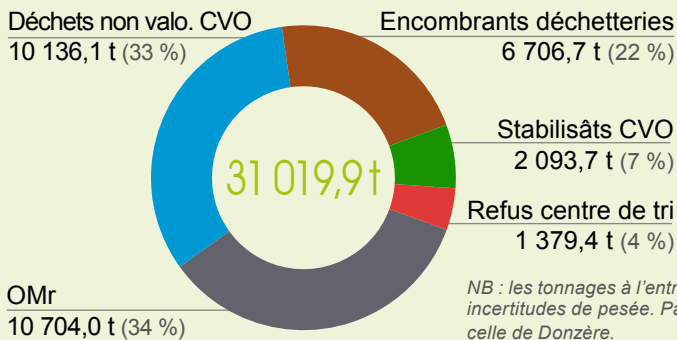
Bilan de production

ISDND - Saint-Sorlin-en-Valloire

31 020 tonnes de déchets ménagers et assimilés ont été enfouies en 2013.

▾ BILAN DES ENTREES

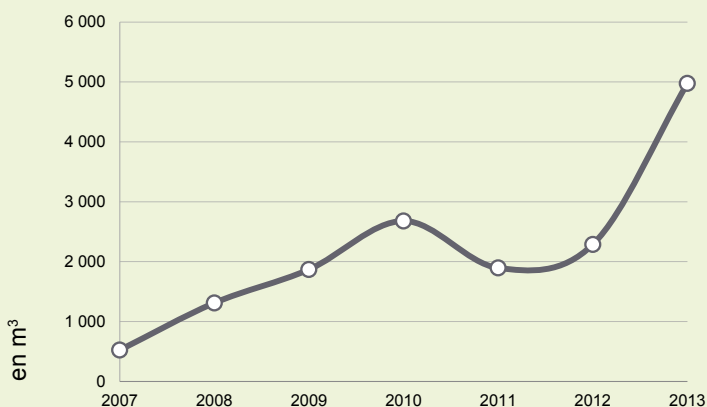
Composition en 2013 _____



▾ BILAN DES SOUS PRODUITS

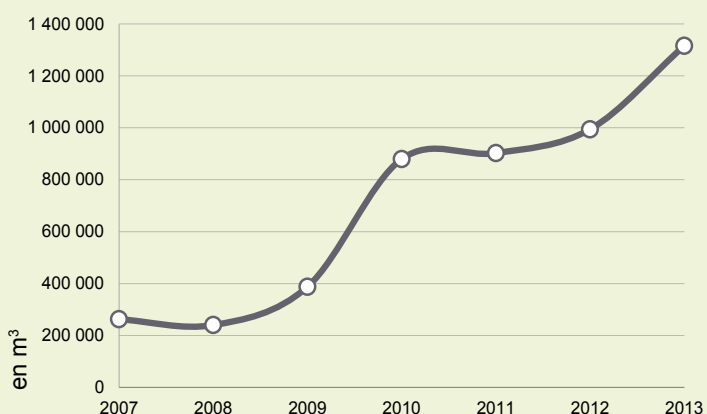
En 2013, l'ISDND a reçu exceptionnellement des ordures ménagères brutes (OMr), en raison de l'arrêt du Centre de valorisation organique de Saint Barthélemy de Vals pour travaux d'optimisation. Les déchets ont été détournés pendant une période de 4 mois. Compte tenu de la forte pluviométrie en fin d'année, la quantité de lixiviats traitée a été 2 fois plus importante que d'habitude bien que la quantité de déchets réceptionnée n'ait pas varié. Depuis la mise en service des CVO en 2010, les déchets réceptionnés sur site, non valorisables, contiennent une part de matière organique qui a déjà subi une phase de pré-fermentation : le biogaz est produit plus rapidement que par des ordures ménagères brutes. Le réseau de captage a par ailleurs été progressivement optimisé pour un meilleur soutirage et afin de limiter les émissions de méthane à l'atmosphère. Ces deux points expliquent l'augmentation significative de la quantité de biogaz traitée par la torchère du site ces dernières années.

Production de lixiviats entre 2007 et 2013 _____



“ 4 973 m³ de lixiviats ont été traités en 2013 par la station de traitement du site ”

Production de biogaz entre 2007 et 2013 _____



“ 1 315 837 m³ de biogaz ont été brûlés par la torchère ”

ISDND DE CHATUZANGE LE GOUBET

Propriété de Veolia Propreté, le centre s'étend sur 21,7 hectares.

En 2013, la quantité totale de déchets enfouis sur le site s'est élevée à 205 948 tonnes.

La quantité de lixiviats produite s'est élevée à 23 071 m³ dont 18 952 m³ ont été évacués en station d'épuration (STEP).

La quantité totale de biogaz brûlé par torchère a été de 91 076 Nm³ et la quantité totale de biogaz valorisé électriquement a été de 15 145 811 Nm³. La production électrique s'est élevée à 22 970 Mwh.

↳ En 2013, le coût de l'enfouissement à Chatuzange a été de 59,50 € HT/tonne (hors TGAP), suivant le marché 2012-11, pour **51 325,29 tonnes de déchets** du SYTRAD enfouies sur ce site.



© Veolia

ISDND DE DONZERE

Propriété de SITA Centre Est, le centre s'étend sur 36,4 hectares. Ce site, géré au quotidien par 10 personnes, est certifié ISO 14 001 depuis décembre 2000 et OHSAS 18 001 depuis décembre 2008.

En 2013, la quantité totale de déchets enfouis sur le site s'est élevée à 137 004 tonnes.

La quantité de lixiviats produite s'est élevée à 16 528 m³.

La quantité totale de biogaz brûlé par torchère a été de 439 007 Nm³, la quantité valorisée thermiquement a été de 6 149 703 Nm³ et la quantité totale valorisée électriquement a été de 6 751 005 Nm³.

↳ En 2013, le coût de l'enfouissement à Donzère a été de 62,00 € HT/tonne (hors TGAP), suivant le marché 2012-11, pour **28 864,46 tonnes de déchets** du SYTRAD enfouies.



© SITA

Traitement spécifique

La gestion des déchets spécifiques des déchetteries n'est pas du ressort direct du SYTRAD.

Cependant, afin d'optimiser le traitement des déchets ménagers et assimilés, la collecte et le traitement appropriés des déchets spécifiques en amont sont une priorité pour le SYTRAD.

Les déchets diffus spécifiques (issus de produits chimiques), les déchets d'équipements électriques et électroniques... ne doivent pas se retrouver dans les bacs d'ordures ménagères ou dans ceux de la collecte sélective.

Ce risque de pollution des flux peut entraîner des dysfonctionnements sur les process industriels de traitement du SYTRAD (impact sur la performance globale et sur la qualité des produits valorisés).

Pour cette raison, le SYTRAD doit continuer à assurer un rôle de fédérateur auprès de ses EPCI membres, pour assurer une équité de service au niveau du traitement de ces déchets sur le territoire. L'effet de masse du SYTRAD permet par ailleurs d'obtenir un service financièrement attractif.

Déchetterie



“ Le SYTRAD encourage la collecte des déchets spécifiques dans les déchetteries ”

Déchets spécifiques

Compostage individuel

L'opération «promotion du compostage individuel» a été engagée par le SYTRAD et ses membres depuis mars 2005. La première opération d'une durée de trois ans ayant remporté un vif succès auprès des habitants, le SYTRAD a décidé en 2008 de continuer son action en renouvelant l'opération jusqu'à fin 2010. Toutefois, les collectivités possédant encore des stocks, la distribution de composteurs a continué de 2011 à 2013.

Les composteurs proposés aux habitants sont en plastique recyclé, certifiés NF Environnement et d'une contenance de 320 litres. Pour obtenir un composteur, il suffit de s'adresser à l'une des collectivités membres du SYTRAD, de signer la convention «particulier / SYTRAD» et d'établir un chèque de 15 € à l'ordre du Trésor public. Chaque composteur est accompagné d'un guide du compostage et d'un autocollant rappelant les déchets à y déposer et la technique du compostage. A des fins pédagogiques, des composteurs sont remis à titre gracieux aux écoles, collèges et associations qui en font la demande. Une convention «établissement scolaire / SYTRAD» est alors signée.

Par ailleurs, afin d'obtenir un soutien technique, il suffit d'adresser ses questions à compost@sytrad.fr.

➤ En 2013, **plus de 550 composteurs** ont été mis à disposition. Sachant que depuis le début de la campagne, 15 741 composteurs ont été distribués.



© QUADRIA

Déchets diffus spécifiques

Un marché groupé, coordonné par le SYTRAD, concernant le traitement des déchets diffus spécifiques (DDS) a été attribué à la société CHIMIREC en mars 2011.

En 2013, il regroupe 15 EPCI membres du SYTRAD. S'agissant d'un groupement de commande, les collectivités gardent la gestion des demandes d'enlèvement et sont facturées directement pour la collecte et le traitement de leurs propres déchets.

Rappel : Il est possible pour une collectivité de rejoindre ce groupement de commande à tout moment.

➤ En 2013, ce sont **262,8 tonnes de DDS** qui ont été collectées, essentiellement des produits pâteux (pots de peinture) et des bases (soude, etc.), soit une augmentation de 3,5 % par rapport à 2012.

DDS collectés

EPCI	Quantité (en tonnes)
SIRCTOM	90,9
CCC de Bourg de Péage	22,6
CC du Diois	8,5
CC Val d'Ay	8,1
CC le Pays du Royans	7,0
CC du Crestois	4,8
CC Pays de l'Herbasse	12,1
SITVOM Rhône-Eyrieux	26,2
CC du Tournonais	4,4
CC du Val de Drôme	32,2
CC du Vercors	4,1
CC du Pays de Saillans	0,0
CC du Bassin d'Annonay	20,2
SICTOMSED	17,3
CC du Pays de St-Félicien	4,4
TOTAL	262,8

550
composteurs
distribués

262,8
tonnes de DDS
collectées

168,7
tonnes
d'amiante
collectées

Amiante lié

Face à la problématique de collecte et d'élimination de l'amiante lié et au manque de filières de traitement, le SYTRAD a souhaité proposer une solution concrète à ses membres.

Après avoir réalisé une opération test en déchetteries, le SYTRAD a lancé en 2009 un marché groupé pour la collecte et le traitement de l'amiante lié. Ce dernier est ouvert aux collectivités volontaires et a été attribué, début 2010, à la société COVED. Les collectes ont débuté en avril 2010.

L'année 2013 correspond donc à la troisième année complète de collecte avec **168,7 t d'amiante collectées**, soit une hausse de 11 % par rapport à 2012 (151,5 t).

La Communauté de Communes (CC) du Pays de St Félicien a intégré le marché groupé en novembre 2011, la CC des Confluences l'a intégré quant à elle en 2012. Enfin, le SICTOMSED et la Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche ont rejoint en 2013 le marché groupé. Ainsi, 7 EPCI, soit 12 déchetteries, ont collecté l'amiante dans le cadre de ce marché, qui s'est terminé le 31 décembre 2013. Ce groupement a permis au total de capter 658,2 tonnes d'amiante lié depuis 2010.

En parallèle, le SYTRAD a déposé une demande de modification de son arrêté d'autorisation d'exploiter l'ISDND de Saint-Sorlin-en-Valloire afin de pouvoir accueillir l'amiante lié localement et à un coût maîtrisé pour ses membres. La mise en service de l'alvéole amiante est programmée pour début 2014.

Amiante traitée

EPCI	Quantité (en tonnes)
CC Barrès-Coiron	14,6
SIRCTOM	97,3
CC des Confluences DA	6,7
CA du Pays de Romans	24,8
SITVOM Rhône-Eyrieux	14,1
SICTOMSED	0,0
CC Privas Rhône et Vallées	11,3
CC du Pays de St-Félicien	0,0
TOTAL	168,7

DEEE

Le tribunal administratif de Grenoble a considéré que le SYTRAD n'avait pas la compétence pour contractualiser avec les éco-organismes en charge des déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE).

Ainsi, depuis 2012, chaque EPCI a signé individuellement une convention avec Eco-Systèmes et Recylum pour gérer l'enlèvement et le traitement de ses DEEE.

Actions de communication

Opération sur la réduction des déchets Page 46 | Animations de terrain Page 47 | Outils d'information grand public Page 49



Plan de communication

➤ Des objectifs en accord avec la politique générale :

1. Réduire la production de déchets à la source ;
2. Renforcer le tri sélectif en général et celui du verre en particulier ;
3. Améliorer la captation des déchets particuliers (DDS et DEEE).

➤ Une stratégie respectant trois principes :

- Une **optimisation des actions** de communication à travers une communication homogène et au moyen d'outils d'information cohérents, de par les messages diffusés, les visuels et les couleurs utilisés ainsi que les différents publics ciblés ;
- Une **communication de proximité** au plus proche des administrés malgré les contraintes de territoire ;
- Un **fil conducteur** : une animatrice virtuelle, nommée *Julie* et représentée sous différentes versions selon la thématique abordée, pour animer l'ensemble des outils de communication du SYTRAD et permettre aux habitants d'identifier l'information délivrée par leur collectivité.

➤ Le plan d'actions 2013 :

Suite au succès de l'opération menée en 2012 dans le cadre de la Semaine Européenne de la Réduction des Déchets (SERD), il a été décidé de réitérer la réalisation d'un **programme commun d'actions de sensibilisation à la réduction des déchets** en collaboration avec les collectivités membres intéressées.

Via cette opération, il s'agissait de :

- Répondre à l'objectif de réduction défini dans le cadre de la politique de gestion des déchets du SYTRAD ;
- Satisfaire la demande de certaines collectivités membres concernant l'animation d'actions dans le cadre de la SERD, impulsées et coordonnées par le SYTRAD ;
- Mener un projet commun de communication en partenariat avec les collectivités membres (depuis la définition du projet jusqu'à sa réalisation et son évaluation) ;
- Créer une synergie entre les collectivités et autres structures en charge de la gestion des déchets autour de la réduction des déchets ;

- Susciter un moment fort à l'échelle du territoire, afin de permettre la mobilisation du plus grand nombre et attirer l'attention des médias en tant que relais de l'information.

2013 a été de plus consacrée à la réalisation d'**autocollants pour les bacs** d'ordures ménagères et à l'actualisation de ceux apposés sur les conteneurs de tri. Il convenait en effet d'accentuer la communication sur la poubelle d'ordures ménagères et de disposer d'une signalétique homogène sur l'ensemble du territoire.

Parallèlement à ces deux opérations, et dans la continuité des actions menées les années précédentes, l'information et la sensibilisation du public ont été assurées, tout au long de l'année, via les **interventions de terrain**, la **diffusion de supports de communication** et **l'animation du site internet www.sytrad.fr**

julie@sytrad.fr

L'animatrice virtuelle du SYTRAD a en effet une adresse mail !

Elle permet aux habitants d'interroger la collectivité sur les projets en cours, d'obtenir des explications sur la gestion des déchets ou les consignes de tri et de demander de la documentation ou une intervention de terrain.



© Curious Project

Une opération d'ampleur

sur la réduction des déchets

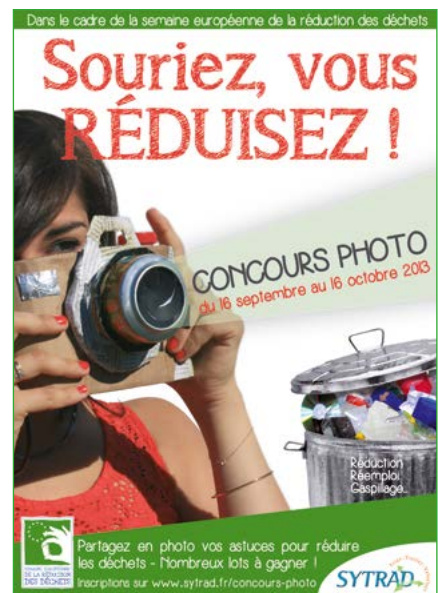
A l'occasion de la Semaine Européenne de la Réduction des Déchets, le SYTRAD et 13 de ses collectivités membres se sont mobilisés autour de deux actions phares :

Un grand concours photo « Souriez, vous réduisez ! »

A travers ce concours photo « Souriez, vous réduisez ! », le SYTRAD et ses collectivités membres ont souhaité encourager et partager les bonnes pratiques des citoyens en matière de réduction des déchets.

Enfants (6 à 14 ans), jeunes (15 à 25 ans), adultes (+ de 25 ans), associations, entreprises-administrations, écoles primaires, collèges et lycées ont été invités à concourir, avec à la clé, un lot d'une valeur de 150 € pour l'heureux lauréat de chacune des huit catégories. L'objectif a été atteint avec près de 100 participants qui ont photographié et légendé leurs astuces pour réduire le poids de la poubelle.

Tout au long de la semaine, plusieurs expositions itinérantes, constituées à partir des meilleures photos ont ensuite sillonné le territoire du SYTRAD permettant ainsi à tout un chacun de faire le plein d'idées !



Un évènementiel « Fêtons la réduction ! »

Un évènementiel « Fêtons la réduction » a permis de clôturer cette semaine thématique.

250 participants ont pu dès lors découvrir un programme fort en animations et démonstrations : ateliers participatifs sur les alternatives d'achats et l'éco-consommation, confection d'objets, customisation de vêtements, réparation d'ordinateurs, découverte de la fonction des ressourceries... etc.

Cet évènementiel fut également l'occasion d'exposer l'ensemble des photographies des participants au concours photo « Souriez, vous réduisez ! » et de récompenser les grands gagnants.

Ainsi, grâce à la participation d'une 40^{aine} de partenaires (collectivités locales, établissements scolaires, entreprises, Chambres de Métiers et de l'Artisanat, associations locales, ressourceries, artistes de la récup' et artisans de la réparation labélisés « répar'acteurs »), cet évènementiel aura permis aux citoyens de comprendre, de façon ludique et conviviale, les enjeux de la réduction des déchets et de disposer de « clés » pour agir au quotidien.



Retours en images



1. Exposition des participants au concours photo



2. Ateliers participatifs sur l'éco-consommation



3. Récompense des lauréats du concours photo



4. Manège à pédales pour le jeune public

Des animations de terrain

pour une communication de proximité

2 457
enfants
sensibilisés

Interventions en classe

Rappel : Les animations scolaires du SYTRAD sont proposées, suite à l'envoi d'une plaquette d'information, à toutes les classes du Cycle 3 (CE2-CM1-CM2) des 357 communes de son territoire (soit 1 005 classes). Chaque animation est composée de 3 interventions réparties sur l'année scolaire avec, entre chacune d'entre-elles, des activités à réaliser avec l'enseignant dans le cadre d'un projet pédagogique de classes.

En parallèle, des outils de sensibilisation (expositions, malles, films...) sont mis à la disposition des enseignants des autres niveaux scolaires (cycle 2, collège et lycée).

↳ Ainsi, en 2013, les 3 animatrices (4 jusqu'en juin 2013) du SYTRAD ont réalisé 203 interventions en classe et ont permis la sensibilisation de 2 457 enfants.



© alain Roth.com

Réunions d'information

405
personnes
informées

Elles sont réalisées sur demande et essentiellement destinées à un public relais, c'est-à-dire susceptible de relayer l'information auprès des personnes qu'il côtoie au quotidien (Exemple de public relais : élus, gardiens d'immeuble, animateurs de structures telles que les MJC, les centres de loisirs...). Ces réunions sont généralement couplées d'une visite d'équipement.

↳ Dès lors, 405 personnes ont participé à l'une des 18 réunions d'information organisées en 2013.

L'ANIMATION CYCLE 3 DU SYTRAD



© SYTRAD

- **Intervention 1** : Qu'est-ce qu'un déchet ? / Historique et évolution des déchets / Notion de matière première et d'emballage ;
- **Intervention 2** : Parcours des déchets sur le territoire / Jeu de la poubelle sur les consignes de tri ;
- **Intervention 3** : Jeu du marché sur l'éco-consommation.

PARTENARIAT AVEC REFRESCO

Afin de favoriser l'économie locale et limiter les transports, le SYTRAD travaille le plus possible avec des usines de la région pour recycler les matériaux issus de son centre de tri. En particulier, la totalité du PET clair est aujourd'hui transformée en préforme de bouteilles par l'entreprise APPE à Dijon, puis soufflées en nouvelles bouteilles par l'entreprise REFRESCO, à Margès (26).

Du 1^{er} au 07 avril 2013, à l'occasion de la Semaine du Développement Durable, le SYTRAD et REFRESCO se sont ainsi associés afin de communiquer sur leurs efforts communs menés en faveur d'une gestion durable et locale des déchets. Au programme : communiqué de presse, stands d'information sur le cycle du plastique, distribution d'un sac de tri, visite de l'unité de fabrication de Margès et du centre de tri du SYTRAD.

ACCUEIL DE VOLONTAIRES D'UNIS-CITE

Depuis 2012, le SYTRAD accueille des jeunes volontaires d'Unis-Cité dans le cadre d'un service civique d'une durée de 4 mois. A travers ce partenariat, la collectivité affiche sa volonté de participer à la promotion d'une citoyenneté active et à l'apprentissage des jeunes de son territoire par l'expérience.

En particulier, en 2013, les volontaires ont réalisé des outils de sensibilisation sur le tri des déchets qu'ils ont pu ensuite tester sur le terrain auprès du grand public à travers des interventions dans les déchetteries et la tenue de stands d'information sur les marchés locaux.



Visites de site

Le SYTRAD propose des visites guidées de son centre de tri des collectes sélectives et de ses centres de valorisation organique.

L'objectif de ces visites est de permettre aux habitants de découvrir les équipements de traitement et de valorisation des déchets de leur collectivité, mais surtout de visualiser le devenir de leurs déchets afin de mieux comprendre l'importance et l'intérêt de leur geste de tri au quotidien.

Ces visites s'adressent aussi bien aux établissements publics d'enseignement primaire et secondaire, qu'aux élus et agents des collectivités membres, aux associations, aux bailleurs sociaux, aux centres de formation et aux distributeurs.

➤ 3 129 personnes auront ainsi bénéficié de l'une des 116 visites d'équipement effectuées en 2013.

3 129
visiteurs

Stands sur les foires et salons

L'équipe d'animation du SYTRAD a tenu, tout au long de l'année 2013, des stands d'information sur les principaux salons et foires du territoire (Foire du Dauphiné, Salon des Maires...).

Parallèlement, des interventions ont été effectuées dans le cadre d'événementiels spécifiques tels que la Semaine du Développement Durable en avril (cf. l'encart « Partenariat avec Refresco ») ou la Semaine Européenne de la Réduction des Déchets, en novembre (cf. Page 46).

➤ L'ensemble de ces manifestations locales a représenté 34 jours de présence sur le terrain et concerné 1 647 visiteurs.

34
jours de
présence

et

1 647
participants

“ Au total, 7 638 personnes ont bénéficié d'une intervention de terrain ”

Zoom sur la foire du Dauphiné



Les outils d'information

pour une communication grand public



13 597 autocollants apposés sur les bacs de tri et d'OMr

Renouvellement de la signalétique des bacs

Afin d'accentuer la communication sur les ordures ménagères résiduelles, le SYTRAD a réalisé en 2013 une signalétique dédiée à cette catégorie de déchets. Parallèlement, il a proposé à ses collectivités membres de renouveler la signalétique des bacs et conteneurs de tri. Il s'agissait ainsi d'apporter du nouveau et de créer une rupture avec ce qui se faisait précédemment pour attirer l'attention des habitants et relancer la motivation pour le tri, au travers d'une communication plus simple.

13 597 autocollants ont été dès lors apposés sur les équipements de collecte de pratiquement la totalité des collectivités membres (17 sur 22 EPCI), ce qui a également permis le développement d'une signalétique homogène sur l'ensemble du territoire.

Enfin, un complément d'information (listing complet des matériaux acceptés dans chaque poubelle, devenir des déchets...) a été apporté à chaque poubelle via la création d'un QR-Code à destination des téléphones portables ou tablettes (cf. encart ci-joint).



Diffusion de kits thématiques

Chaque année, le SYTRAD développe de nouveaux outils de sensibilisation sur le tri, la réduction des déchets ou le compostage individuel. Ces outils sont mis à disposition de ses adhérents ou distribués auprès de ses administrés.

UN COMPLEMENT D'INFO VIA UN QR-CODE

Un QR-Code a été créé pour chaque catégorie de poubelle afin de répondre à l'ensemble des questions que se pose l'habitant lorsqu'il se trouve devant son bac de tri ou d'ordures ménagères : Puis-je déposer ce déchet dans cette poubelle ? Si non, où dois-je le jeter ? Que devient-il ? ...etc. Pour ce faire, l'habitant peut « flasher » le QR-Code inséré sur les autocollants de chaque bac de collecte ou se connecter directement sur le site internet du SYTRAD et sélectionner les visuels des différents bacs.



Réalisation d'une campagne presse



Tout au long de l'année 2013 et en partenariat avec le Dauphiné Libéré, le SYTRAD a publié les témoignages d'enfants qui ont bénéficié d'une animation en classe ou d'une visite de site. L'objectif ?

Promouvoir les actions de communication de proximité réalisées par la collectivité et transmettre à travers les paroles des enfants des messages simples sur l'intérêt du geste de tri et les consignes à respecter, auprès de l'ensemble de la population. Parallèlement, un supplément d'information de 8 pages a été édité en 60 000 exemplaires avec le Dauphiné Libéré afin de communiquer sur les missions du SYTRAD, ses équipements de traitement, l'état d'avancement de ses projets et de sa politique de gestion des déchets.

“ En 2013, les actions de communication ont représenté pour la collectivité un budget de 102 096 € HT (hors frais de personnel), soit 0,19 € HT / habitant ”

Éléments financiers

Résultats 2013 *Page 51* | Flux financiers entre
le SYTRAD et ses membres *Page 53* | Coûts du
traitement *Page 54* | Détail des coûts *Page 55*

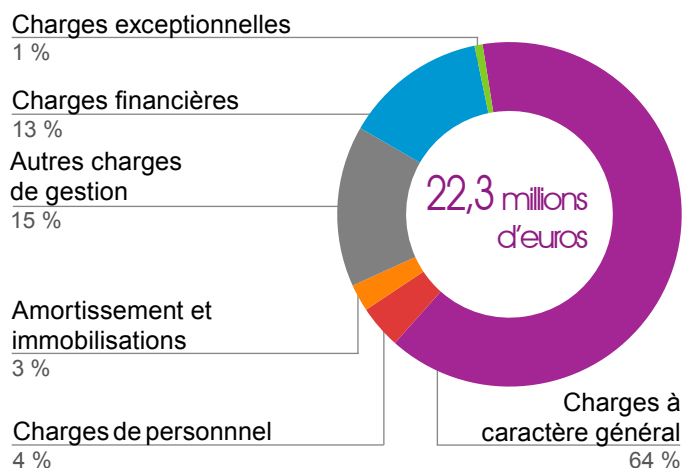


Résultats 2013

Section de fonctionnement

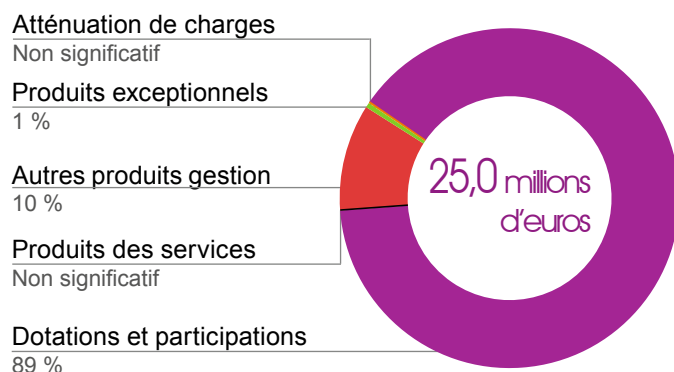
↳ DEPENSES

	En € HT
Charges à caractère général <i>(dont contrats d'exploitation)</i>	14 339 456,21 <i>(11 828 543,68)</i>
Charges de personnel	911 399,84
Amortissement et immobilisations	574 672,14
Charges financières	2 999 581,77
Autres charges de gestion courante <i>(dont reversement aux EPCI des recettes de vente de matériaux)</i>	3 383 812,85 <i>(2 511 772,98)</i>
Charges exceptionnelles <i>(dont remboursement des coûts de transport)</i>	169 676,91
TOTAL	22 378 599,72



↳ RECETTES

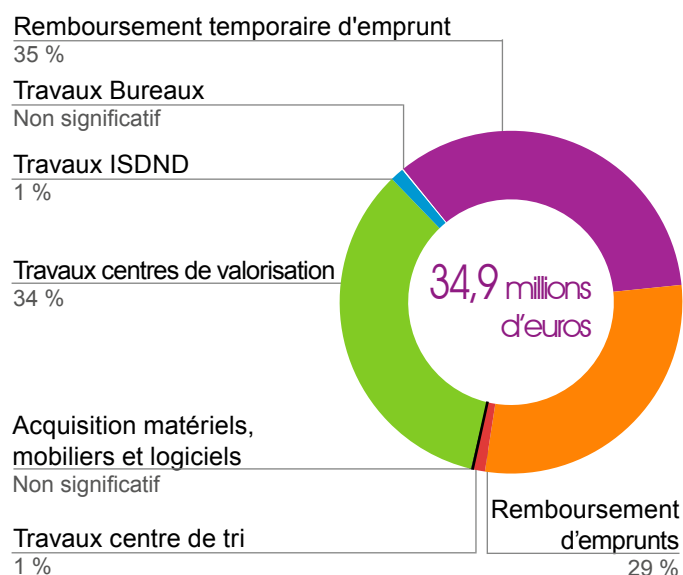
	En € HT
Atténuation de charges	21 117,54
Produits des services	23 018,37
Dotations et participations	22 378 098,44
Autres produits de gestion courante <i>(dont vente de matériaux)</i>	2 544 503,95 <i>(2 488 337,06)</i>
Produits exceptionnels <i>(dont pénalités perçues et remboursement sinistres)</i>	111 849,89
TOTAL	25 078 588,19



Section d'investissement

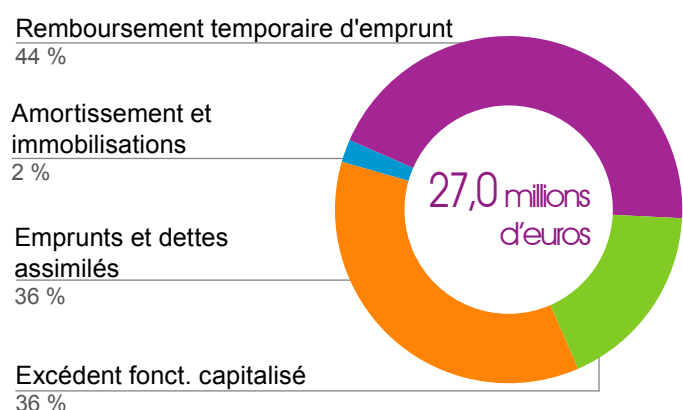
↳ DEPENSES

	En € HT
Remboursement temporaire d'emprunt ⁽¹⁾	11 946 364,00
Remboursement d'emprunts (dont annuités)	10 139 445,89 (4 166 263,89)
Travaux centre de tri	434 308,43
Acquisitions matériels, mobiliers et logiciels	23 780,55
Travaux centres de valorisation	11 876 053,51
Travaux ISDND de Saint-Sorlin-en-Valloire	448 160,13
Travaux Bureaux	38 403,50
TOTAL	34 906 516,01



↳ RECETTES

	En € HT
Amortissement et immobilisations	574 672,14
Remboursement temporaire d'emprunt ⁽¹⁾	11 946 364,00
Excédent de fonctionnement capitalisé	4 772 623,00
Emprunts et dettes assimilés	9 723 182,00
TOTAL	27 016 841,14



⁽¹⁾ Ecritures d'ordre retraçant les opérations de remboursement temporaire du capital restant dû d'un prêt, effectuées sur l'exercice 2013.

Pour plus de précisions, se référer au compte administratif 2013 en annexe 9.

Flux financiers

entre le SYTRAD et ses membres

Généralités

Le SYTRAD entretient avec ses collectivités membres des échanges financiers directs et indirects.

✚ Flux financiers DIRECTS

- dépenses pour les collectivités membres : cotisations versées au SYTRAD, conformément à l'application de la grille tarifaire 2013 (Comité syndical du 12/12/2012) ;
- recettes pour les collectivités membres : produits de la valorisation matière, perçus par le SYTRAD, reversées aux collectivités.

✚ Flux financiers INDIRECTS

- recettes pour les collectivités membres : soutiens Eco-Emballages (Barème E) perçues directement, dans le cadre du tri sélectif et en fonction des « déclarations trimestrielles d'activités » (DTA) établies par le SYTRAD.

Grille tarifaire

Conformément aux statuts, le montant de la participation des EPCI membres est calculé sur la base d'une grille tarifaire incitant au tri sélectif et à la réduction de la production des déchets. L'appel de cotisation se fait sur la base des tonnages de l'année précédente et donne lieu à régularisation l'année suivante sur les tonnages réels.

La grille tarifaire comporte les éléments suivants :

- ✚ *Frais généraux*
 - une contribution fixe à l'habitant
- ✚ Tri des collectes sélectives
 - une part fixe à l'habitant pour financer le montant des annuités d'emprunts et la part fixe du contrat d'exploitation.
 - une part variable sur les tonnages OMr produits par chaque EPCI, pour financer la partie variable de l'exploitation, permettant ainsi de favoriser le tri sélectif et la réduction de la production des déchets.
- ✚ Traitement des OMr
 - sur les tonnages OMr produits par chaque EPCI.

Coûts constatés

Les coûts constatés du tri des collectes sélectives et du traitement des OMr correspondent aux dépenses réelles effectuées sur une année civile (de janvier à décembre).

Les frais généraux sont forfaitisés à 2,14 € TTC par habitant.

Péréquation des coûts de transport

Conformément à l'article 8 de ses statuts, le SYTRAD réalise la péréquation des coûts de transport de chaque EPCI vers le centre de tri des collectes sélectives de Portes-lès-Valence, et ce, pour l'ensemble des flux de déchets réceptionnés sur ce site.

La péréquation des coûts de transport sur les tonnages réceptionnés en 2013 au centre de tri des collectes sélectives était la suivante :

- un versement du SYTRAD de 1,50 € HT par tonne kilométrique « aller » pour les corps creux et de 0,51 € HT par tonne kilométrique « aller » pour les papiers-cartons ;
- une participation de chaque collectivité membre du SYTRAD de 0,7884 € HT par habitant pour alimenter ce fond de péréquation.

La tonne brute kilométrique « aller » correspond au nombre de kilomètres « aller » du siège de l'EPCI jusqu'au centre de tri des collectes sélectives de Portes-lès-Valence multipliée par le nombre de tonnes livrées sur ce site par l'EPCI.

Le tableau de répartition entre les EPCI du SYTRAD est à l'annexe 10 du présent rapport.

Grille tarifaire 2013

Coûts constatés

	Montant en € HT	Tarifs en € TTC	
		En €/hab	En €/t OMr.
Frais généraux	1 060 000,00	2,14	
Tri des collectes sélectives	1 990 931,79	4,02	
	1 993 694,21		16,67
Traitement OMr	15 847 692,34		132,48
TOTAL	20 892 318,34	6,16	149,15

Sur la base de 128 000 t OMr et de 530 000 habitants.

	Montant en € HT	Tarifs en € TTC	
		En €/hab	En €/t OMr.
Frais généraux	1 067 230,00	2,14	
Tri des collectes sélectives	1 977 514,98	3,97	
	1 904 938,02		16,31
Traitement OMr	17 741 402,71		151,91
TOTAL	22 691 085,71	6,11	168,22

Sur la base de 124 963 t OMr et de 533 615 habitants.

La différence entre la grille tarifaire 2013 et les coûts constatés pour le traitement des ordures ménagères résiduelles est due essentiellement aux coûts supplémentaires d'exploitation liés aux travaux de finition et d'optimisation réalisés sur les Centres de valorisation organique.

Le détail du coût du tri sélectif est disponible à l'annexe 11 du présent rapport.

Coût global du traitement (en € HT)

Le calcul du coût global du traitement 2013 se fonde sur :

- ↘ une population DGF de **533 615** habitants
- ↘ un gisement global de **150 017** tonnes, se décomposant comme suit :
 - **124 963** tonnes d'**ordures ménagères**
 - **25 054** tonnes de **collectes sélectives** (y compris les cartons issus des déchetteries mais hors verre)
- ↘ un coût constaté de **22 691 085,71** € HT

Soit **0,53 €**
pour un **sac poubelle** *

(0,48 € en 2012)

Soit **42,10 €**
par an par **habitant**

(40,11 € en 2012)

Soit **151,26 €**
pour **une tonne** de déchets

(138,66 € en 2012)

* poids moyen d'un sac de 30 litres : 3,5 kg

Détail des coûts

Traitement des ordures ménagères résiduelles (en € HT)

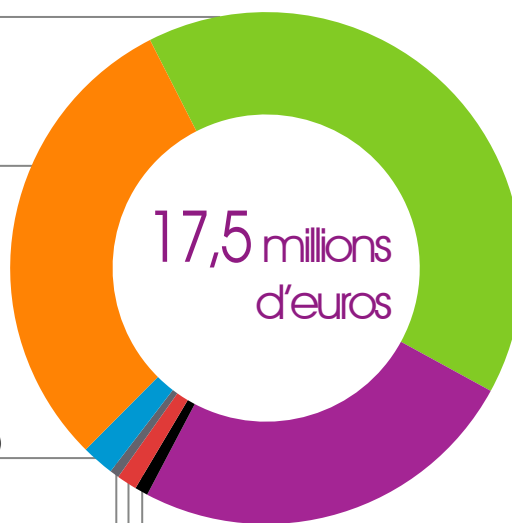
Exploitation des CVO
40 % - 7 087 275,75 €

Annuité de la dette
30 % - 5 262 000,00 €

Frais de structure (personnel, taxes...)
2 % - 360 000,00 €

Participation communes SBV et BRB (1)
1 % - 102 994,00 €

Gros Entretien Renouvellement (GER)
1 % - 224 656,56 €



Enfouissement direct
25 % - 4 331 858,45 €

Transport et enfouissement stabilisé
1 % - 145 692,25 €

Tri des collectes sélectives (en € HT)

Exploitation : part fixe
20 % - 777 514,98 €

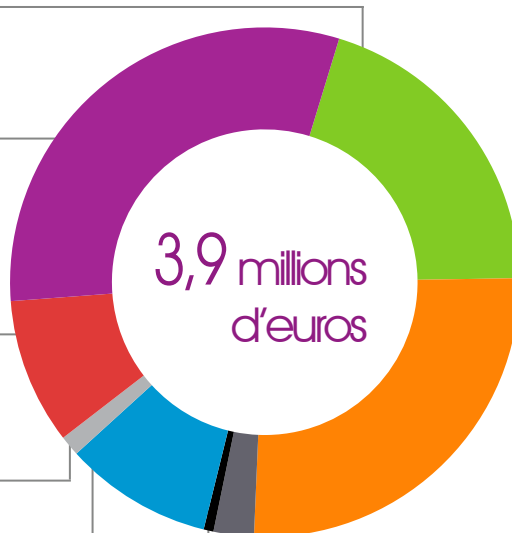
Annuité de la dette
31 % - 1 200 000,00 €

Frais de structure
9 % - 360 000,00 €

Participation commune PLV (2)
1 % - 50 198,00 €

Gros Entretien Renouvellement & stock de 1^{ère} urgence
11 % - 364 632,00 €

Transport des refus de tri
1 % - 24 180,34 €



Exploitation part variable
25 % - 1 006 610,88 €

Enfouissement refus de tri
2 % - 99 316,80 €

(1) SBV (Saint Barthélemy de Vals) et BRB (Beauregard-Baret)
(2) PLV (Portes-lès-Valence)

Annexes

Annexes Page 57 | **Partenaires du SYTRAD** Page 69 |
Glossaire Page 71 | **Abréviations** Page 72 | **Schéma**
de valorisation Page 73



Annexe 1 : Détail des entrées au centre de tri par EPCI

EPCI	CORPS PLATS				CORPS CREUX				CARTONS issus des déchetteries			
	Population (1)	Tonnage	Ratio en kg/hab/an (2)	% de refus par rapport à 2012 (3)	% d'évolution par rapport à 2012 (3)	Tonnage	Ratio en kg/hab/an (2)	% de refus par rapport à 2012 (3)	% d'évolution par rapport à 2012 (3)	Tonnage	Ratio en kg/hab/an (2)	% d'évolution par rapport à 2012 (3)
CC Bassin d'Annonay	35 385	984,0	27,8	4,8	3,8	253,2	7,2	31,6	9,3	405,3	11,5	- 1,4
CC Barrès-Coiron	10 052	236,1	23,5	5,0	- 2,8	80,8	8,0	37,8	- 1,2	67,8	6,7	11,1
CCC Bourg de Péage	29 238	850,7	29,1	5,8	2,9	240,7	8,2	27,9	6,1	381,5	13,0	- 7,5
CC Confluences DA	7 984	281,2	35,2	6,8	- 3,9	76,3	9,6	29,8	7,1	91,9	11,5	19,6
CC du Crestois	4 001	110,3	27,6	5,9	- 4,1	38,3	9,6	30,0	2,0	46,6	11,6	5,9
CC du Diois	10 914	236,4	21,7	5,8	3,8	72,7	6,7	33,7	9,1	333,3	30,5	0,9
CC de l'Herbasse	8 099	266,0	32,8	5,6	- 4,0	71,2	8,8	29,1	0,8	70,8	8,7	5,8
CA Pays de Romans	51 561	1 616,4	31,4	4,4	- 5,6	420,5	8,2	31,4	- 1,8	585,0	11,3	- 3,8
CC Privas Rhône Vallées	20 732	688,9	33,2	5,2	- 5,0	159,2	7,7	23,1	3,9	232,5	11,2	- 5,1
CC de la Raye	3 119	85,4	27,4	5,5	- 3,4	23,4	7,5	26,5	- 6,3	15,9	5,1	- 29,7
CC Rhône Crussol	25 754	953,0	37,0	5,6	2,5	193,5	7,5	32,2	6,7	179,0	7,0	3,4
CC Pays du Royans	7 384	134,3	18,2	6,1	2,0	57,0	7,7	25,6	3,3	216,4	29,3	3,4
CC Pays de Saillans	2 078	64,1	30,8	6,1	1,4	22,3	10,7	32,7	0,9	39,7	19,1	- 12,7
CC Pays de St-Félicien	3 874	85,1	22,0	3,9	- 4,0	29,1	7,5	25,1	10,0	28,6	7,4	24,7
SICTOMSED	12 978	263,0	20,3	5,4	6,2	85,3	6,6	24,0	2,0	220,6	17,0	8,1
SIRCTOM	62 069	1 597,1	25,7	4,8	- 0,1	460,3	7,4	27,9	3,9	1 070,0	17,2	- 0,4
SITVOM Rhône-Eyrieux	19 217	538,4	28,0	4,4	4,2	134,8	7,0	31,7	1,9	278,2	14,5	- 3,4
CC du Tournonais	20 174	553,4	27,4	6,0	2,2	139,3	6,9	24,2	6,6	262,3	13,0	3,1
CC du Val d'Ay	7 906	183,5	23,2	4,3	- 2,4	60,6	7,7	25,1	- 1,8	49,7	6,3	37,6
CC du Val de Drôme	29 789	809,4	27,2	5,6	- 4,7	242,6	8,1	30,0	3,7	350,9	11,8	- 9,4
Valence Agglo	118 544	4 988,9	42,1	6,3	1,0	994,3	8,4	31,2	1,8	642,8	5,4	- 15,4
CC du Vercors	1 990	57,6	28,9	6,0	- 2,2	21,2	10,7	32,9	9,8	23,9	12,0	3,2
TOTAL SYTRAD	492 842	15 583,4	31,6	5,4	- 0,2	3 876,8	7,9	29,2	3,2	5 592,6	11,3	- 2,7

(1) Population simple compte 2013 - CAP Barème E d'Eco-Emballages.

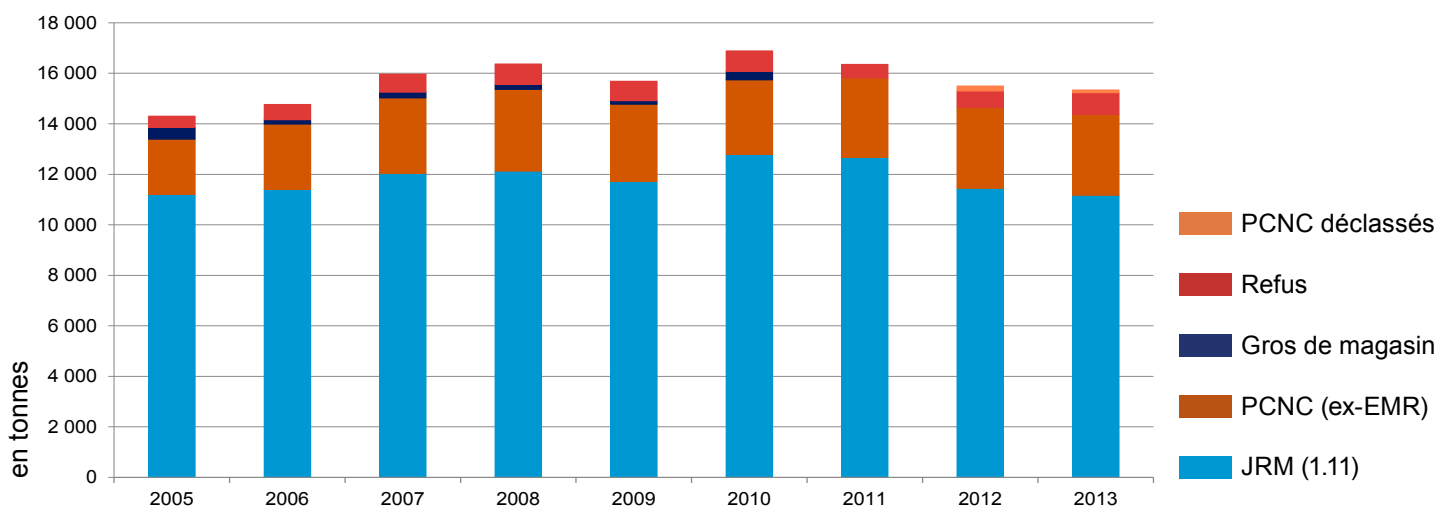
(2) Ratio calculé avec la population SC-13 identique à la population SC-12 (situation au 1^{er} janvier 2013) à l'exception de la CC Rhône Crussol et de la CA du Pays de Romans.

(3) Calcul effectué avec les ratios.

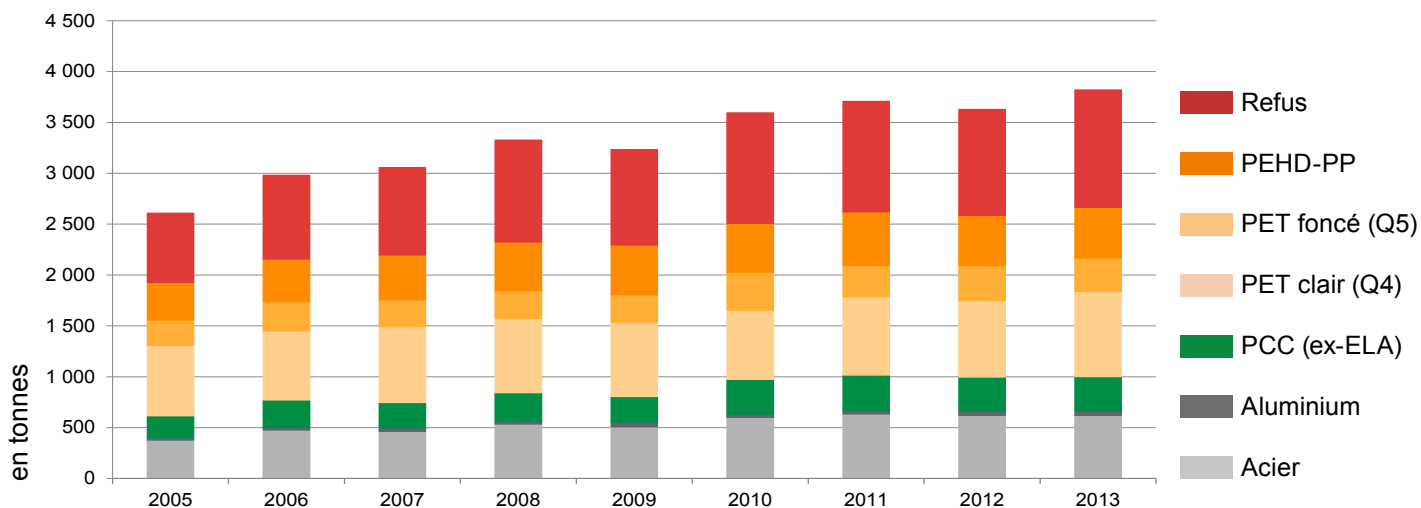
Annexe 2 : Evolution des sorties du centre de tri

de 2005 à 2013

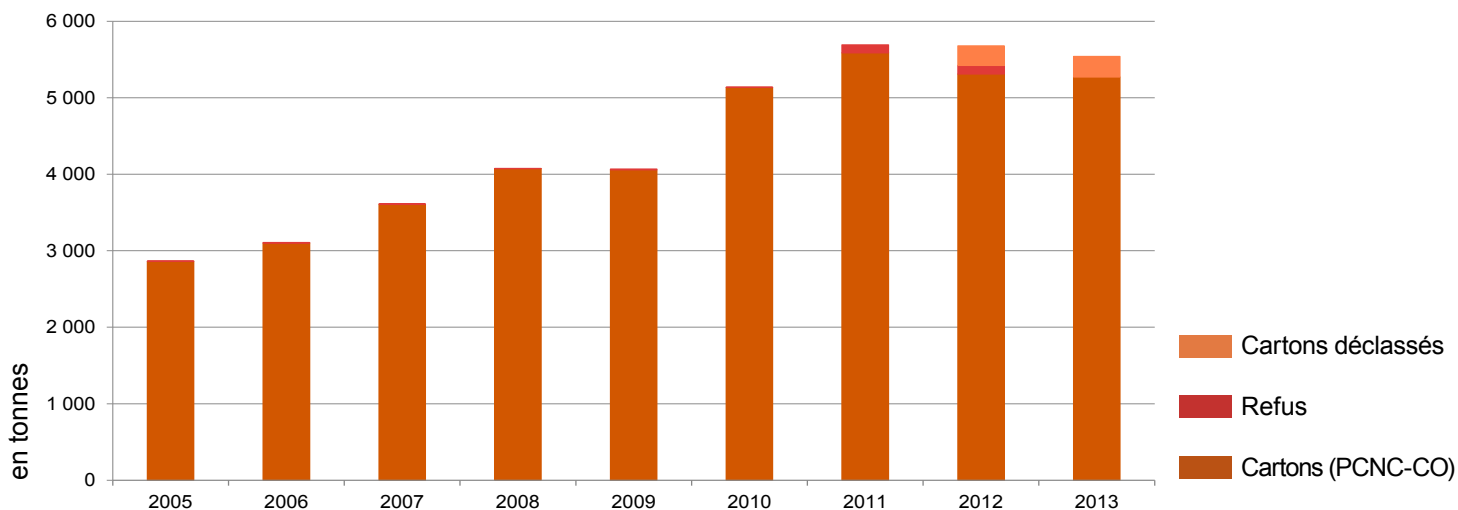
↳ Corps plats



↳ Corps creux



↳ Cartons déchetteries



Annexe 3 : Conditions financières

appliquées par les filières de recyclage

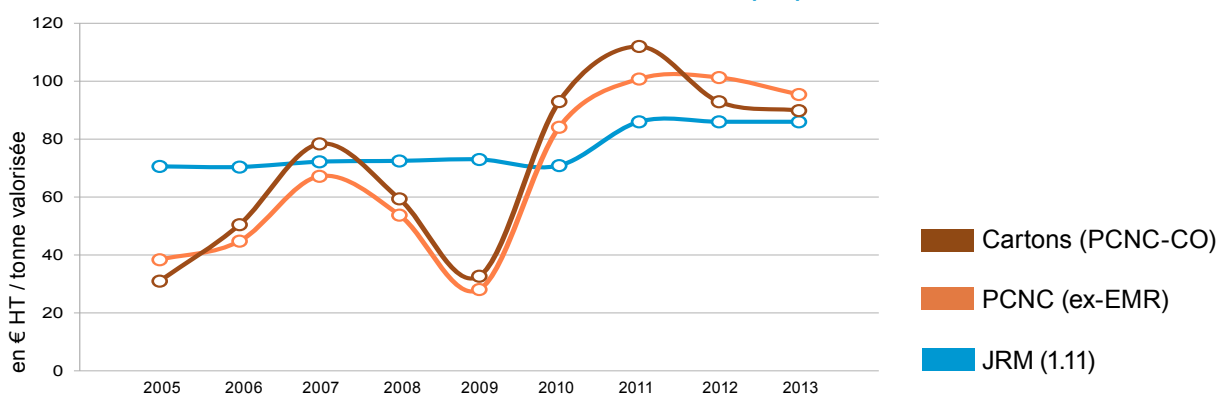
Matériaux	Repreneurs	Observations
JRM	UPM Chapelle Darblay	Prix de reprise fixe de 86 euros HT / tonne , départ centre de tri.
PCNC issus de la collecte sélective	VAL'AURA	Le prix de reprise de ces matériaux est indexé sur le relevé des prix mensuel publié par REVIPAP – sorte 1.04. Le prix minimum garanti est de 30 euros / tonne , départ centre de tri.
Cartons déchetteries	VAL'AURA	Le prix de reprise de ces matériaux est indexé sur le relevé des prix mensuel publié par REVIPAP – sorte 1.05 avec un prix de reprise sur une base de 1.04 (sorte 1.05 – 10 euros / tonne). Le prix minimum garanti est de 50 euros / tonne , départ centre de tri.
Acier	Guy Dauphin Environnement	Le prix de reprise des paquets d'acier de collecte sélective est indexé mensuellement sur le tableau « Ferrailles - Veilles tôles mêlés – Centre Sud-Est » de la rubrique « les cours de recyclage » publié dans Recyclage récupération. Le prix minimum garanti est de 78 euros / tonne , départ centre de tri.
Aluminium	CORNEC	Le prix de reprise est fixé pour chaque livraison en fonction de la teneur en aluminium du lot et du cours du LME – Référence « Alliage d'aluminium » paru dans le journal « Les Echos ». Le prix plancher est de 300 euros / tonne , départ centre de tri.
PCC (Briques alimentaires)	VAL'AURA	Prix de reprise fixe de 3 euros / tonne , départ centre de tri.
Plastiques PET Clair	APPE	Le prix de reprise de ces matériaux est de 85 % de la moyenne de l'indice de la mercuriale (PCI) du mois précédent. Type d'indexation : Indice « Baled Bottles One Way, Clear (Contract) » de la partie « Western / Central Europe » du rapport PCI. Le prix minimum garanti est de 150 euros / tonne , départ centre de tri.
Plastiques PET Foncé	APPE / Freudenberg Politec	Le prix de reprise de ces matériaux est de 35 % de la moyenne de l'indice de la mercuriale (PCI) du mois précédent. Type d'indexation : Indice « Baled Bottles One Way, Clear (Contract) » de la partie « Western / Central Europe » du rapport PCI. Le prix minimum garanti est de 100 euros / tonne , départ centre de tri.
Plastiques PEHD+PP	APPE / MPB	Le prix de reprise de ces matériaux est équivalent au prix du mois précédent + la variation de prix (du mois précédent) de la mercuriale retenue. Type d'indexation : Mercuriale « 02-2-21 » publiée par « Recyclage Récupération ». Le prix minimum garanti est de 100 euros / tonne , départ centre de tri.

Annexe 4 : Evolution des recettes liées à la vente

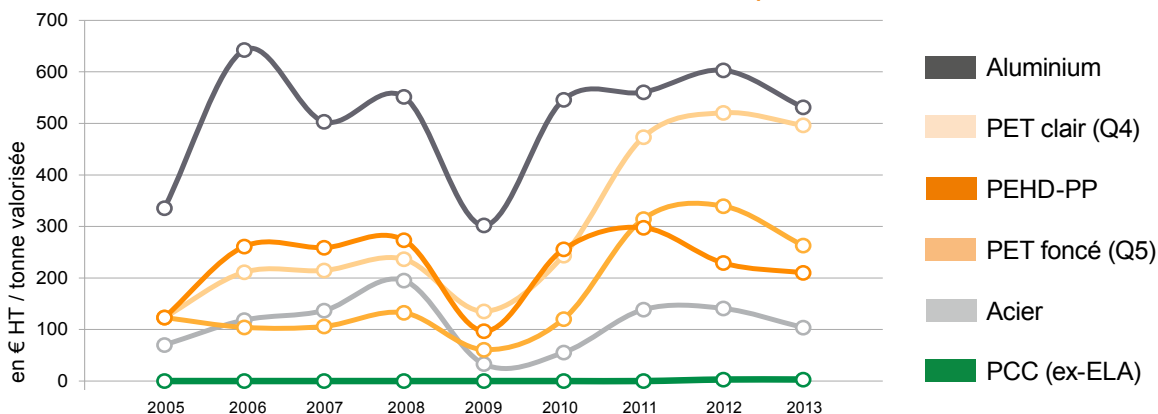
des matériaux issus du centre de tri - entre 2005 et 2013

Année	Recettes liées à la vente des matériaux issus du CdT de PLV - Prix en € HT par tonne valorisée										Prix global
	JRM (1.11)	PCNC (ex EMR)	Gros de Magasin	Cartons (PCNC - CO)	Acier	Aluminium	PCC (ex ELA)	PET Clair (Q4)	PET Foncé (Q5)	PEHD - PP	
2005	70,6	38,4	9,9	31,0	70,1	335,7	0,0	123,3	123,3	123,3	62,4
2006	70,4	44,8	24,6	50,5	118,3	642,4	0,0	211,3	104,2	261,1	73,9
2007	72,2	67,2	35,0	78,4	136,8	503,2	0,0	214,6	106,0	258,8	82,7
2008	72,5	53,8	31,5	59,4	195,2	551,6	0,0	236,5	132,5	273,5	80,2
2009	73,0	28,1	14,9	32,7	33,2	302,0	0,0	135,4	61,0	96,8	59,7
2010	70,9	84,1	43,5	93,0	55,3	546,0	0,0	243,5	120,4	255,7	85,9
2011	86,0	100,8	0,0	112,0	138,6	560,5	0,0	473,3	314,6	297,7	114,7
2012	86,0	101,3	0,0	92,9	140,9	603,2	3,0	520,6	339,6	229,2	111,4
2013	86,0	95,4	0,0	89,9	103,9	531,2	3,0	496,4	263,1	209,9	109,1

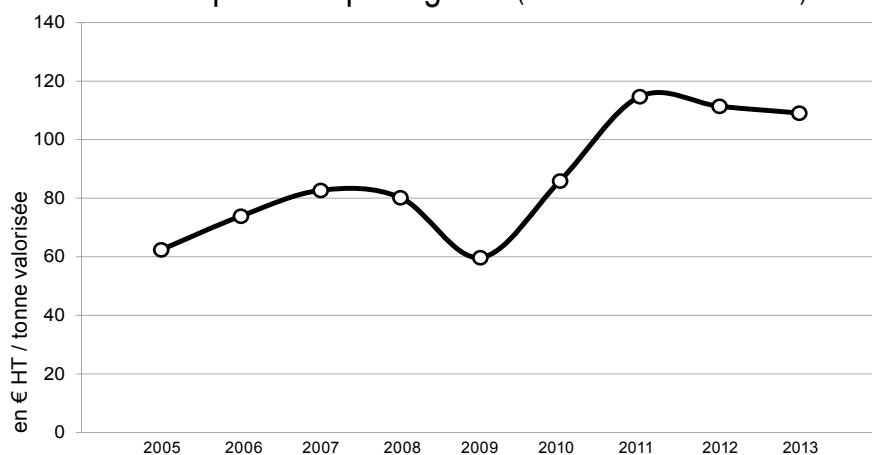
Evolution des prix de reprise des matériaux issus des flux «corps plats» et «cartons déchetteries» du CDT de PLV



Evolution des prix de reprise des matériaux issus des flux «CORPS CREUX» du CDT de PLV



Evolution du prix de reprise global (tous matériaux confondus) au CDT de PLV



Annexe 5 : Détail de la valorisation du verre par EPCI

EPCI	2012			2013			% d'évolution (3)
	Population (1)	Total	Ratio en kg/hab/an (2)	Population (1)	Total	Ratio en kg/hab/an (2)	
CC du Bassin d'Annonay	35 385	951,04	26,9	35 385	1 003,28	28,4	5,49
CC Barrès-Coiron	10 052	267,42	26,6	10 052	254,19	25,3	- 4,95
CC Canton de Bourg de Péage	29 238	1 011,08	34,6	29 238	939,46	32,1	- 7,08
CC des Confluences DA	7 984	238,80	29,9	7 984	224,98	28,2	- 5,79
CC du Crestois	4 001	218,48	54,6	4 001	196,68	49,2	- 9,98
CC du Diois	10 914	700,78	64,2	10 914	639,51	58,6	- 8,74
CC de l'Herbasse	8 099	346,62	42,8	8 099	323,28	39,9	- 6,73
CA du Pays de Romans	49 533	1 291,10	26,1	51 561	1 242,30	24,1	- 7,56
CC Privas Rhône et Vallées	20 732	578,52	27,9	20 732	561,72	27,1	- 2,90
CC de la Raye	3 119	152,26	48,8	3 119	116,21	37,3	- 23,68
CC Rhône Crussol	27 429	798,92	29,1	25 754	771,15	29,9	2,80
CC Le Pays du Royans	7 384	255,56	34,6	7 384	246,19	33,3	- 3,67
CC du Pays de Saillans	2 078	166,58	80,2	2 078	135,87	65,4	- 18,44
CC du Pays de Saint-Félicien	3 874	160,40	41,4	3 874	141,41	36,5	- 11,84
SICTOMSED	12 978	431,32	33,2	12 978	440,72	34,0	2,18
SIRCTOM	62 069	2 236,09	36,0	62 069	1 979,78	31,9	- 11,46
SITVOM Rhône-Eyrieux	19 217	528,48	27,5	19 217	550,86	28,7	4,23
CC du Tournonais	20 174	588,12	29,2	20 174	603,24	29,9	2,57
CC du Val d'AY	7 906	336,58	42,6	7 906	294,99	37,3	- 12,36
CC du Val de Drôme	29 789	1 029,72	34,6	29 789	921,80	30,9	- 10,48
Valence Agglo Sud Rhône-Alpes	118 544	2 855,90	24,1	118 544	2 795,83	23,6	- 2,10
CC du Vercors	1 990	117,82	59,2	1 990	102,20	51,4	- 13,26
TOTAL SYTRAD	492 489	15 261,59	31,0	492 842	14 485,65	29,4	- 5,2

(1) Population simple compte (SC) - CAP Barème E d'Eco-Emballages.

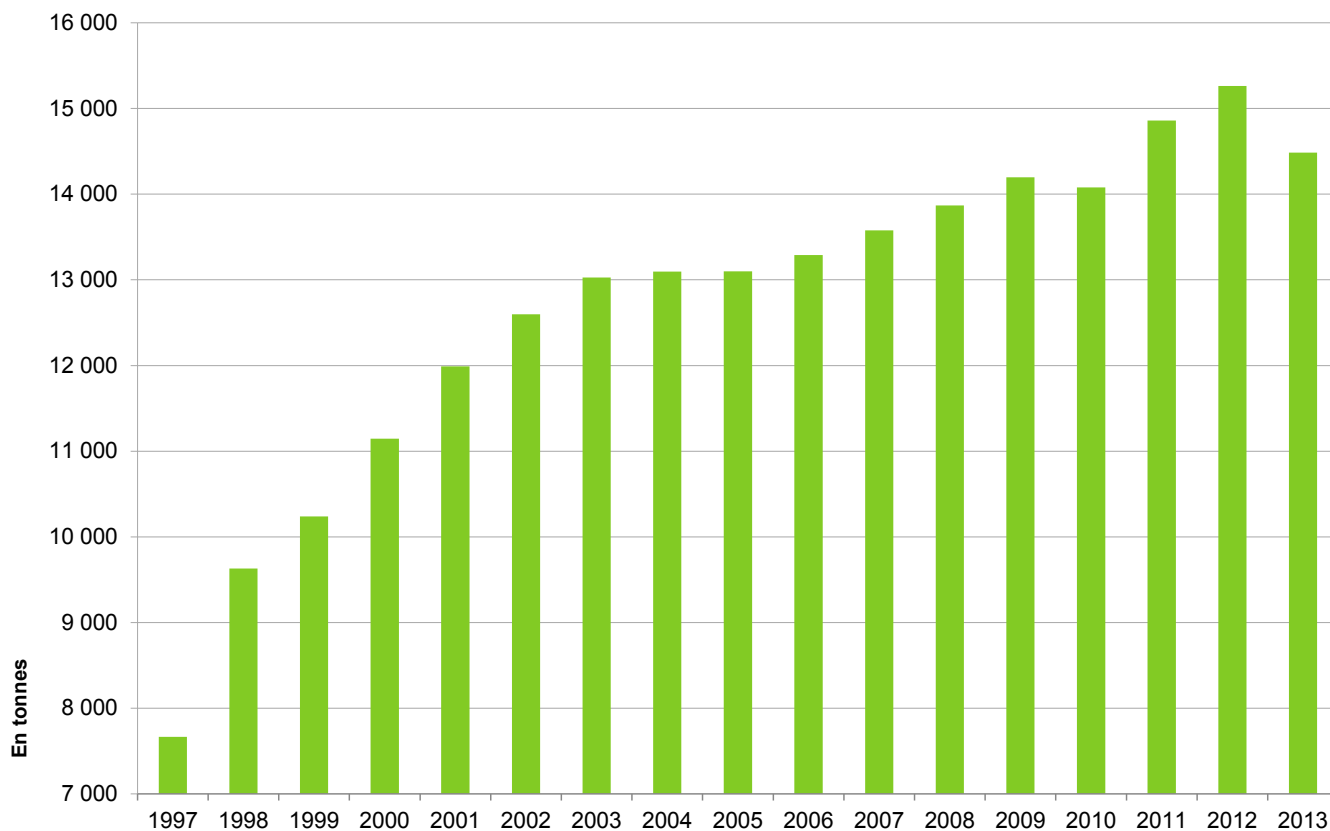
(2) Ratio calculé avec la population sous contrat Eco-Emballages au 1^{er} janvier 2012 pour l'année 2012 ou au 1^{er} janvier 2013 pour l'année 2013.

(3) Calcul effectué avec les ratios.

Annexe 6 : Évolution du verre collecté

sur le territoire du SYTRAD - de 1997 à 2013

Année	Tonnage annuel	Evolution en %
1997	7 665	-
1998	9 630	25,6
1999	10 237	6,3
2000	11 146	8,9
2001	11 990	7,6
2002	12 599	5,1
2003	13 027	3,4
2004	13 095	0,5
2005	13 099	0,0
2006	13 290	1,5
2007	13 577	2,2
2008	13 869	2,1
2009	14 198	2,4
2010	14 080	- 0,8
2011	14 861	5,5
2012	15 262	2,7
2013	14 486	- 5,1



Annexe 7 : Taux de valorisation des ordures ménagères

EPCI	Pop. 2013 (1)	VALORISATION MATIERE												VALORISATION ORGANIQUE	
		Verre		Corps plats (CP) (3)		Corps creux (CC)		Sous total CS		Cartons déchetteries		Métaux extraits des CVO		Compost normé produit	
		Tonnes nettes (2)	Kg/hab/an	Tonnes nettes (2)	Kg/hab/an	Tonnes nettes (2)	Kg/hab/an	Tonnes nettes (2)	Kg/hab/an	Tonnes nettes	Kg/hab/an	Tonnes valorisées	Kg/hab/an	Tonnes produites	Kg/hab/an
CC du Vercors (6)	1 990	102,2	51,4	54,1	27,2	14,3	7,2	170,6	85,7	23,9	12,0	0,5	0,3	0,0	0,0
CCC Bourg Péage (6)	29 238	939,5	32,1	801,1	27,4	173,5	5,9	1 914,0	65,5	381,5	13,0	11,1	0,4	0,0	0,0
CCP du Royans (6)	7 384	246,2	33,3	126,1	17,1	42,4	5,7	414,7	56,2	216,4	29,3	1,7	0,2	0,0	0,0
CAP de Romans (6)	51 561	1 242,3	24,1	1 544,6	30,0	288,5	5,6	3 075,5	59,6	585,0	11,3	27,2	0,5	0,0	0,0
CCP de l'Herbasse	8 099	323,3	39,9	251,2	31,0	50,5	6,2	625,0	77,2	70,8	8,7	18,6	2,3	172,9	21,3
SIRCTOM	62 069	1 979,8	31,9	1 520,0	24,5	331,8	5,3	3 831,5	61,7	1 070,0	17,2	142,7	2,3	1 328,1	21,4
CC du Val d'Ay	7 906	295,0	37,3	175,6	22,2	45,4	5,7	516,0	65,3	49,7	6,3	15,4	2,0	143,7	18,2
CCP de St-Félicien	3 874	141,4	36,5	81,8	21,1	21,8	5,6	245,0	63,2	28,6	7,4	8,9	2,3	82,6	21,3
CC du Tournonais	20 174	603,2	29,9	520,4	25,8	105,7	5,2	1 229,3	60,9	262,3	13,0	47,4	2,4	441,5	21,9
CC Bassin Annonay	35 385	1 003,3	28,4	936,9	26,5	173,2	4,9	2 113,4	59,7	405,3	11,5	91,2	2,6	848,4	24,0
CC Pays de Saillans	2 078	135,9	65,4	60,2	29,0	15,0	7,2	211,1	101,6	39,7	19,1	1,1	0,5	23,4	11,3
CC de la Raye	3 119	116,2	37,3	80,6	25,9	17,2	5,5	214,1	68,6	15,9	5,1	1,0	0,3	21,5	6,9
CC du Diois	10 914	639,5	58,6	222,8	20,4	48,2	4,4	910,5	83,4	333,3	30,5	6,0	0,5	128,1	11,7
CC du Crestois	4 001	196,7	49,2	103,8	26,0	26,8	6,7	327,3	81,8	46,6	11,6	1,7	0,4	36,2	9,1
CC Confluences DA	7 984	225,0	28,2	262,0	32,8	53,6	6,7	540,6	67,7	91,9	11,5	8,7	1,1	187,4	23,5
CC Val de Drôme	29 789	921,8	30,9	764,2	25,7	169,9	5,7	1 855,8	62,3	350,9	11,8	32,3	1,1	693,9	23,3
CC Rhône Crussol	25 754	771,2	29,9	900,0	34,9	131,1	5,1	1 802,2	70,0	179,0	7,0	29,4	1,1	632,0	24,5
CC Privas Rh & Val.	20 732	561,7	27,1	653,3	31,5	122,4	5,9	1 337,5	64,5	232,5	11,2	12,0	0,6	259,0	12,5
SITVOM Rh-Eyrieux	19 217	550,9	28,7	514,5	26,8	92,0	4,8	1 157,4	60,2	278,2	14,5	19,4	1,0	417,0	21,7
Valence Agglo	118 544	2 795,8	23,6	4 672,8	39,4	684,5	5,8	8 153,2	68,8	642,8	5,4	145,2	1,2	3 120,1	26,3
SICTOMSED	12 978	440,7	34,0	248,7	19,2	64,8	5,0	754,3	58,1	220,6	17,0	7,3	0,6	156,5	12,1
CC Barrès-Coiron	10 052	254,2	25,3	224,2	22,3	50,2	5,0	528,6	52,6	67,8	6,7	5,3	0,5	114,9	11,4
TOTAL SYTRAD	492 842	14 485,7	29,4	14 719,0	29,9	2 722,9	5,5	31 927,6	64,8	5 592,6	11,3	634,0	1,3	8 807,2	17,9

(1) Population simple compte au 1^{er} janvier 2013.

(2) Tonnes nettes = tonnages entrants au centre de tri moins les refus.

(3) Les bennes de papiers - cartons en provenance des déchetteries réceptionnées au centre de tri ne sont pas incluses aux chiffres corps plats.

VALORISATION ÉNERGÉTIQUE		EVAPORATION		Total valorisation		Refus de tri (CP et CC)		OMr		Gisement ⁽⁴⁾		Taux de valorisation ⁽⁵⁾	EPCI
Sous-produit Haut PCI												%	
Tonnes valorisées	Kg/hab/an	Tonnes	Kg/hab/an	Tonnes	Kg/hab/an	Tonnes	Kg/hab/an	Tonnes	Kg/hab/an	Tonnes	Kg/hab/an		
0,0	0,0	16,6	8,3	211,5	106,3	10,4	63,9	652,0	327,7	856,9	489,2	24,69	CC du Vercors ⁽⁶⁾
0,0	0,0	360,1	12,3	2 666,8	91,2	116,8	1,5	7 656,1	261,9	10 068,4	341,8	26,49	CCC Bourg Péage ⁽⁶⁾
0,0	0,0	54,5	7,4	687,3	93,1	22,8	15,8	1 992,8	269,9	2 646,7	371,2	25,97	CCP du Royans ⁽⁶⁾
0,0	0,0	880,8	17,1	4 568,5	88,6	203,8	0,8	13 438,0	260,6	17 302,3	332,4	26,40	CAP de Romans ⁽⁶⁾
32,0	4,0	49,0	6,1	968,2	119,5	35,6	2,2	1 918,1	236,8	2 649,4	324,9	36,54	CCP de l'Herbasse
245,9	4,0	376,4	6,1	6 994,6	112,7	205,7	0,6	14 859,2	239,4	19 966,5	319,0	35,03	SIRCTOM
26,6	3,4	40,7	5,2	792,1	100,2	23,1	4,5	1 702,6	215,4	2 291,4	291,4	34,57	CC du Val d'Ay
15,3	3,9	23,4	6,0	403,8	104,2	10,7	52,6	880,1	227,2	1 164,4	350,4	34,68	CCP de St-Félicien
81,8	4,1	125,2	6,2	2 187,5	108,4	66,7	3,6	4 900,4	242,9	6 458,7	320,4	33,87	CC du Tournonais
157,1	4,4	240,5	6,8	3 855,9	109,0	127,1	0,3	8 988,2	254,0	11 634,0	325,5	33,14	CC Bassin Annonay
0,5	0,2	46,7	22,5	322,4	155,1	11,2	55,5	649,3	312,5	911,3	488,7	35,38	CC Pays de Saillans
0,4	0,1	43,0	13,8	295,9	94,9	10,9	7,3	595,9	191,0	836,7	272,1	35,37	CC de la Raye
2,6	0,2	255,8	23,4	1 636,2	149,9	38,1	1,0	2 965,6	271,7	4 247,5	386,7	38,52	CC du Diois
0,7	0,2	72,4	18,1	484,9	121,2	18,0	2,7	1 003,1	250,7	1 395,0	346,8	34,76	CC du Crestois
3,8	0,5	374,4	46,9	1 206,8	151,2	41,9	4,4	1 775,8	222,4	2 450,2	306,0	49,26	CC Confluences DA
13,9	0,5	1 386,0	46,5	4 332,8	145,4	118,1	6,9	7 453,1	250,2	9 777,9	331,2	44,31	CC Val de Drôme
12,7	0,5	1 262,4	49,0	3 917,8	152,1	115,4	2,6	6 496,7	252,3	8 593,4	331,8	45,59	CC Rhône Crussol
5,2	0,3	517,3	25,0	2 363,6	114,0	72,4	3,2	5 540,5	267,2	7 182,9	346,2	32,91	CC Privas Rh & Val.
8,4	0,4	832,9	43,3	2 713,3	141,2	66,6	1,2	4 727,0	246,0	6 229,3	321,9	43,56	SITVOM Rh-Eyrieux
62,6	0,5	6 232,3	52,6	18 356,2	154,8	625,8	1,0	30 863,2	260,4	40 285,0	335,5	45,57	Valence Agglo
3,1	0,2	312,6	24,1	1 454,4	112,1	34,8	48,2	3 464,8	267,0	4 474,4	390,3	32,50	SICTOMSED
2,3	0,2	229,4	22,8	948,4	94,3	42,5	1,0	2 440,9	242,8	3 079,8	303,2	30,79	CC Barrès-Coiron
674,9	1,4	13 732,5	27,9	61 368,9	124,5	2 018,3	4,1	124 963,4	253,6	164 501,9	333,8	37,31	

(4) Gisement = tonnes nettes des collectes sélectives + cartons de déchetteries + refus de tri (CS + déchetteries) + ordures ménagères résiduelles.

(5) Taux de valorisation = tonnes nettes du total valorisation / gisement.

(6) Centre de Valorisation Organique de Beauregard-Baret : redémarrage au 18 novembre 2013, ce qui explique des performances inférieures à la moyenne du territoire.

Annexe 8 : Bilan des animations de terrain

TERRITOIRE	JEUNES			ELUS et AGENTS			GRAND PUBLIC				TOTAL	
	Interventions scolaires	Interventions extrascolaires	Visites de sites	Réunions d'information	Visites de sites	Evènementiels	Réunions d'information	Visites de sites	Nombre interventions	Nbre de personnes sensibilisées		
CCC BOURG DE PEAGE	9	1	6	0	0	3	0	0	19	358		
CC PAYS DE L'HERBASSE	10	4	2	0	0	0	0	3	19	423		
CC BASSIN D'ANNONAY	31	1	3	0	0	2	6	0	43	758		
CC BARRES-COIRON	0	0	0	0	0	0	0	1	1	40		
CC DU CRESTOIS	0	0	0	0	0	1	0	2	3	64		
CC DES CONFLUENCES DA	0	0	3	0	0	0	0	0	3	33		
CC DU DIOIS	3	0	3	0	0	0	0	0	6	68		
CA PAYS DE ROMANS	0	0	6	0	2	0	1	2	11	317		
CC PAYS DE SAILLANS	0	0	0	0	1	0	0	0	1	10		
CC PAYS DE ST FELICIEN	3	0	0	0	0	0	0	0	3	21		
CC PRIVAS RH. VALLEES	12	0	3	0	0	0	0	0	15	181		
CC DU TOURNONNAIS	20	0	3	0	0	3	0	4	30	867		
CC DU VAL D'AY	0	0	1	0	0	0	0	0	1	17		
CC DU VAL DE DROME	24	3	3	0	3	4	0	3	40	542		
CC DU VERCORS	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
CC DE LA RAYE	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
SICTOMSED	3	0	0	0	0	0	0	0	3	17		
SIRCTOM	0	0	10	0	0	0	0	1	11	323		
CC LE PAYS DU ROYANS	3	0	0	0	0	0	0	0	3	19		
SITVOM RHONE-EYRIEUX	3	0	0	0	0	0	0	0	3	18		
VALENCE AGGLO	64	0	23	0	0	3	1	11	102	2 017		
CC RHONE-CRUSSOL	18	0	6	0	0	0	1	0	25	371		
HORS SYTRAD *	0	0	1	0	0	0	0	6	7	94		
SYTRAD **	0	0	0	0	1	5	0	3	9	1 080		
TOTAL	203	9	73	0	7	21	9	36	358	7 638		
Nombre de personnes sensibilisées	2 457	278	2 447	0	122	1 647	127	560	7 638			

NB : La durée des interventions est d'environ 1 heure 30 à 2 heures pour les interventions auprès des jeunes, les visites de sites et les réunions d'information. Un événementiel est comptabilisé comme une intervention qui peut durer de 1 à 9 jours selon la manifestation. * Ces valeurs représentent l'accueil d'organismes extérieurs au SYTRAD pour des visites de sites (Homabilis Europe, Délégation Ukrainienne, etc.). ** Ces données correspondent aux différents événements drainant des visiteurs de l'ensemble du territoire du SYTRAD (Foire du Dauphiné, Fête de la Nature, Congrès des Maires et la Semaine Européenne de la Réduction des Déchets).

↳ Fonctionnement

Chap.	RECETTES	Prévisions	Réalisations
002	Excédent antérieur reporté	426 128,27	0,00
013	Atténuation de charges	14 000,00	21 117,54
70	Produits des services	14 600,00	23 018,37
74	Dotations et participations	22 298 650,49	22 378 098,44
75	Autres produits gestion courante	2 682 400,00	2 544 503,95
77	Produits exceptionnels	0,00	111 849,89
	TOTAL	25 435 778,76	25 078 588,19

↳ Investissement

Chap.	RECETTES	Prévisions	Réalisations
001	Solde d'exécution d'investissement reporté	5 166 095,79	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	2 186 602,00	0,00
024	Produit de cession	40 000,00	0,00
040	Opérations d'ordre entre section	577 896,00	574 672,14
041	Opérations d'ordre patrimoniales	16 000 000,00	11 946 364,00
10	Excédent de fonctionnement capitalisé	4 772 623,30	4 772 623,30
16	Emprunts et dettes assimilés	18 418 452,00	9 723 182,00
	TOTAL	47 161 669,09	27 016 841,44

Annexe 9 : Compte administratif (en € HT)

Chap.	DEPENSES	Prévisions	Réalisations
011	Charges à caractère général	14 657 909,76	14 339 456,21
012	Charges de personnel	918 200,00	911 399,84
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	2 186 602,00	0,00
042	Opérations d'ordre entre section	577 896,00	574 672,14
65	Autres charges de gestion courante	3 595 011,00	3 383 812,85
66	Charges financières	3 252 000,00	2 999 581,77
67	Charges exceptionnelles	248 160,00	169 676,91
	TOTAL	25 435 778,76	22 378 599,72

Chap.	DEPENSES	Prévisions	Réalisations
041	Opérations d'ordre patrimoniales	16 000 000,00	11 946 364,00
16	Remboursement d'emprunts	12 166 500,00	10 139 445,89
20	Immobilisations incorporelles	19 666,00	19 660,70
26	Participations et créances rattachées	92 000,00	0,00
101	Opération centre de tri	668 838,05	434 308,43
103	Opération Matériels et mobiliers	6 500,00	4 119,85
106	Opération 3 centres de valorisation	16 055 760,85	11 876 053,51
107	Opération ISDND de SSV	2 113 904,19	448 160,13
108	Opération de travaux bureaux	38 500,00	38 403,50
	TOTAL	47 161 669,09	34 906 516,01

Annexe 10 : Péréquation des coûts de transport 2012

EPCI	Population DGF au 01/01/012	CORPS CREUX			CORPS PLATS + papiers-cartons issus des déchetteries			Total reversé par le SYTRAD (€ HT)	Participation des EPCI (€ HT)	Différentiel 2012 (€ HT)
		T brutes	Km	Tarif (€ HT)	T brutes	Km	Tarif (€ HT)			
CA Pays de Romans	53 882	411,26	26	1,50	2 229,34	26	0,51	29 561,05	42 478,49	- 3 121,70
Valence AGGLO	122 712	976,30	7	1,50	5 699,16	7	0,51	20 346,00	96 741,41	66 144,26
CC Barrès-Coiron	10 844	81,82	36	1,50	304,00	36	0,51	5 581,44	8 548,99	- 1 450,73
CCC Bourg de Péage	30 786	226,82	25	1,50	1 238,78	25	0,51	15 794,45	24 270,49	- 29,70
CC de la Raye	3 407	24,98	16	1,50	111,00	16	0,51	905,76	2 685,95	1 180,67
CC Confluences DA	8 447	71,24	7	1,50	369,58	7	0,51	1 319,40	6 659,29	4 591,87
CC Bassin d'Annonay	37 180	231,70	55	1,50	1 358,70	55	0,51	38 111,54	29 311,28	- 27 915,51
CC du Crestois	4 306	37,52	29	1,50	159,02	29	0,51	2 351,91	3 394,68	- 589,34
CC du Diois	14 758	66,62	59	1,50	557,84	59	0,51	16 785,41	11 634,64	- 11 046,64
CC Pays de Saillans	2 688	22,12	40	1,50	108,60	40	0,51	2 215,44	2 119,12	- 1 423,52
CC Pays de St Félicien	4 703	26,48	55	1,50	111,58	55	0,51	3 129,82	3 707,66	- 1 606,76
CC du Tournonais	21 856	130,66	23	1,50	795,76	23	0,51	9 334,26	17 230,43	3 388,39
CC du Val d'AY	8 924	61,66	55	1,50	224,12	55	0,51	6 286,59	7 035,34	- 4 338,21
CC du Val de Drôme	32 546	234,00	23	1,50	1 236,84	23	0,51	14 508,13	25 658,01	3 076,88
CC du Vercors	2 996	19,34	71	1,50	82,02	71	0,51	2 969,94	2 361,93	- 2 667,72
CC Le Pays du Royans	8 143	55,18	48	1,50	341,02	48	0,51	8 348,17	6 419,63	- 5 901,50
CC de l'Herbasse	8 716	70,64	31	1,50	344,12	31	0,51	5 440,54	6 871,36	- 1 853,94
CC Privas Rhône Vallées	22 523	153,22	36	1,50	970,14	36	0,51	17 811,77	17 756,26	- 8 329,39
CC Rhône-Crusol	27 111	193,16	7	1,50	1 174,18	7	0,51	4 191,82	21 373,27	15 153,26
SICTOMSED	16 329	83,66	57	1,50	451,84	57	0,51	13 134,99	12 873,15	- 7 414,77
SIRCTOM	66 430	443,10	37	1,50	2 672,44	37	0,51	50 428,94	52 370,85	- 22 650,14
SITVOM Rhône-Eyrieux	20 218	132,28	15	1,50	805,04	15	0,51	6 158,56	15 939,09	6 804,24
TOTAL	529 505	3 753,76	/	/	21 345,12	/	/	274 715,92	417 441,31	0,00

Attention, toutes les décimales ne sont pas affichées dans le tableau pour une plus grande lisibilité, d'où des écarts dans les totaux. Par ailleurs, il est précisé que la répartition de la péréquation mise en oeuvre en 2013 se calcule en fonction des éléments de l'année 2012 (population, tonnages...).

Participation des EPCI à cette péréquation : $\frac{417\,441,31\text{ €}}{529\,505\text{ hab.}}$ Soit environ **0,7884 € HT/hab.**

Annexe 11 : Détail du coût du tri sélectif

↘ Coût du tri par flux des collectes sélectives (en € HT)

	Corps plats + Cartons déchetteries	Corps creux
Tri (exploitation)	1 007 839,14	475 497,87
Tri des cartons de déchetteries (exploitation)	300 788,85	--
Enfouissement des refus de tri	59 262,33	40 054,47
Transport des refus de tri	14 428,41	9 751,93
Autres charges (50 %)	987 415,00	987 415,00
Total par flux	2 369 733,73	1 512 719,27
TOTAL GENERAL	3 882 453,00	
<i>Soit un coût total en € HT/T</i>	111,91 € HT/T (118,82 en 2012)	390,12 € HT/T (353,54 en 2012)

Sur la base des tonnages facturés corps plats + cartons de déchetteries : 21 176,02 t

Sur la base des tonnages facturés corps creux : 3 877,54 t

↘ Recettes de la revente des matériaux perçues pour l'année 2013 (en € HT)

	Corps plats + Cartons déchetteries	Corps creux
Valorisation	1 265 637,08	688 388,01
Valorisation des cartons de déchetteries	473 879,14	--
Total par flux	1 739 516,22	688 388,01
TOTAL GENERAL	2 427 904,23	
<i>Soit un gain total en € HT/T</i>	82,15 € HT/T (84,45 en 2012)	177,53 € HT/T (196,13 en 2012)

↘ Coût net du tri des collectes sélectives (en € HT)

$$\begin{array}{rcl}
 \mathbf{3\ 882\ 453,00} & - & \mathbf{2\ 427\ 904,23} & = & \mathbf{1\ 454\ 548,77} \\
 \text{(coût constaté du tri)} & & \text{(recettes valorisation matière)} & & \text{(coût net)}
 \end{array}$$

58,06 €/tonne
sur la base de 25 053,58 t

2,73 €/habitant
sur la base de 533 615 hab.

Les collectivités perçoivent par ailleurs un soutien d'Eco-Emballages à la tonne triée.

Les partenaires

du SYTRAD

Plusieurs partenaires travaillent aux côtés du SYTRAD pour l'accompagner dans sa mission de service public : organismes de l'État, établissements publics, collectivités locales, entreprises et associations.

- ↘ **ADEME** (agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie) : établissement public placé sous la tutelle conjointe des ministères en charge de l'écologie et du développement durable, ainsi que de l'industrie et de la recherche. Elle aide les collectivités locales à progresser dans leur démarche de développement durable, notamment en matière de gestion des déchets.
- ↘ **AMORCE** : association nationale des collectivités, des associations et des entreprises pour la gestion des déchets, de l'énergie et des réseaux de chaleur, qui réunit près de 702 adhérents. En s'appuyant sur les préoccupations des collectivités, l'AMORCE fait des propositions au niveau national (gouvernement, assemblée nationale, sénat) et européen (parlement, commission européenne) pour améliorer les conditions économiques, techniques et juridiques, dans ses domaines d'actions.
- ↘ **Chambres d'Agriculture de la Drôme et de l'Ardèche** : interlocutrices privilégiées des instances publiques et représentant les intérêts du monde agricole. Dans le cadre d'une convention de partenariat avec le SYTRAD, elles étudient les possibilités de valorisation et l'intérêt agronomique du compost produit dans les centres de valorisation organique de la collectivité, pour les terres agricoles locales.
- ↘ **Conseils Généraux de l'Ardèche et de la Drôme** : partenaires privilégiés du SYTRAD. Ils sont notamment chargés d'élaborer le plan interdépartemental de prévention et de gestion des déchets non dangereux qui fixe les objectifs à atteindre en matière de gestion des déchets sur les deux départements et peuvent encourager les porteurs de projets par l'octroi d'aides.
- ↘ **CSA3D** (coopération du sillon alpin pour le développement durable déchets) : coopération de collectivités du bassin de vie du Sillon Alpin dans le domaine de la gestion et du traitement des déchets.
- ↘ **DREAL** (direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement) chargée du suivi réglementaire et de l'inspection des installations classées, sous l'autorité des préfets.
- ↘ **Energie SDED** (syndicat départemental d'énergies de la Drôme) : regroupe l'intégralité des 369 communes drômoises adhérant soit directement, soit dans le cadre de syndicats intercommunaux locaux. Il aide notamment ses membres à réaliser leurs projets en matière d'énergie. Il a en particulier soutenu le SYTRAD dans la mise en place de panneaux photovoltaïques sur le centre de tri des collectes sélectives.
- ↘ **FNCC** (fédération nationale des collectivités de compostage) : association de collectivités territoriales qui ont fait ou envisagent de faire le choix du compostage des déchets ménagers en matière de traitement (tri-compostage). Elle regroupe les données techniques existantes sur ce procédé de traitement, diffuse les informations auprès de ses adhérents et accompagne les collectivités qui s'engagent dans le choix d'un procédé par compostage en mettant à leur disposition les expériences vécues et les résultats obtenus.
- ↘ **FNCCR** (fédération nationale des collectivités concédantes et régie) : association de collectivités locales organisatrices des services publics de l'énergie, de l'eau et de l'environnement. Elle oeuvre pour une amélioration continue du rapport qualité/prix des services publics locaux qu'ils soient gérés directement (régie) ou délégués.
- ↘ **INERIS** (institut national de l'environnement industriel et des risques) : établissement public à caractère industriel et commercial, placé sous la tutelle du Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, créé en 1990.
- ↘ **Ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire (MEDDAT)** : détermine les grands objectifs en matière de gestion des déchets et fixe les normes à respecter en cohérence avec la réglementation européenne. Le Ministère définit également le budget de l'ADEME et accorde l'agrément aux organismes chargés de gérer les filières de recyclage dédiées (emballages, piles, DEEE...).

Les partenaires (suite)

du SYTRAD

↳ **Préfecture** : les préfets délivrent les autorisations d'exploitation des unités de traitement des déchets. Ils sont aussi en charge de la création de commissions locales d'information et de surveillance (CLIS) qu'ils président et dont ils arrêtent la composition, afin d'assurer le suivi des activités des installations de traitement de leur département et l'information du public.

↳ **Réseau IDEAL** : association de collectivités locales, qui a pour vocation d'animer l'échange de savoir-faire entre les collectivités. Il est le médiateur des pratiques existantes et émergentes dans tous leurs domaines de compétences.

↳ **Réseau Qualité Compost** : association Rhône-Alpes pour la qualité du compost. Elle a pour finalité d'assurer le suivi et la qualité des composts produits par ses plates-formes adhérentes, dont le compost issu des centres de valorisation organique du SYTRAD.

↳ **SAEML Énergie Rhône Vallée (société anonyme d'économie mixte locale)** : créée en 2011, elle a pour objectif de développer la production d'énergies renouvelables à grande échelle via trois domaines d'intervention : la création de nouvelles unités de production, le rachat d'installations existantes et la prise de participation dans d'autres projets. Le SYTRAD est membre.

↳ **Union Européenne** : mène une politique commune en matière d'environnement. Elle intervient notamment dans le domaine de la gestion des déchets. Ses directives sont transposées en droit français par l'État.

↳ Les Eco-Organismes :

Eco-Emballages et Adelphe : sociétés de droit privé agréées par l'État, qui soutiennent la mise en place et le développement de la collecte sélective, du tri, du recyclage et de la valorisation des emballages ménagers. Elles perçoivent une contribution financière des entreprises qui fabriquent et commercialisent des produits emballés destinés à la consommation des ménages et en redistribuent une grande partie aux collectivités locales.

EcoFolio : éco-organisme en charge depuis 2007 de gérer les éco-contributions des émetteurs d'imprimés papier gratuits afin de financer le recyclage de leurs produits (sont exonérés les livres, les documents de services publics, la presse et les magazines payants). Il subventionne les collectivités pour la collecte et l'élimination des flux générés notamment par la distribution d'imprimés non sollicités.

OCAD3E (organisme coordonnateur agréé pour les DEEE) : filiale commune aux 4 éco-organismes en charge, depuis novembre 2006, de gérer techniquement et économiquement la filière des DEEE. Cet organisme est l'interface entre les collectivités territoriales et les éco-organismes comme Récyclum (lampes uniquement), et Eco-Systèmes qui sont les éco-organismes avec lesquels les collectivités membres du SYTRAD ont conventionné.

Glossaire

■ **Alvéole** : Subdivision d'un casier dans une installation de stockage de déchets. Contrairement au casier, l'algéole est construite au fur et à mesure de l'arrivée des déchets (grâce à des diguettes).

■ **Andain** : Mise en tas longs et hauts des déchets afin de faciliter leur retournement (contrôle de l'apport en eau et en air) donc leur décomposition dans un processus de compostage.

■ **Apport volontaire** : Mode de collecte sélective consistant à porter les matériaux triés, en vue de leur recyclage, dans des conteneurs appropriés situés dans des lieux publics.

■ **Biogaz** : Gaz résultant du processus de dégradation biologique des matières organiques en l'absence d'oxygène et contenant majoritairement du méthane et du dioxyde de carbone. Il est produit dans les installations de stockage des déchets ou encore dans les méthaniseurs. Combustible, il peut être valorisé énergétiquement. Il doit sinon être détruit par combustion car, d'une part, il peut être à l'origine d'importantes nuisances notamment olfactives et, d'autre part, c'est un puissant gaz à effet de serre.

■ **Casier** : Subdivision de la zone d'exploitation d'une installation de stockage de déchets, délimitée par une digue périmétrique stable et étanche. Les casiers sont hydrauliquement indépendants les uns des autres.

■ **CS** (Collecte Sélective) : Collecte des déchets déjà triés par les usagers en vue de leur recyclage (emballages, journaux et magazines, verre).

■ **DASRI** (Déchets d'Activité de Soins à Risques Infectieux).

■ **DEEE** (Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques) : Déchets issus des équipements qui fonctionnent grâce à des courants électriques ou à des champs électromagnétiques, c'est-à-dire tous les équipements fonctionnant avec une prise électrique, une pile ou un accumulateur (rechargeable). Le décret ministériel du 20 juillet 2005 rend obligatoires la collecte sélective et le traitement des DEEE.

■ **Déchets Ménagers et Assimilés** (DMA) : ils comprennent les ordures ménagères résiduelles, les déchets des collectes sélectives et les déchets collectés en déchetteries, soit la totalité des déchets des ménages et des activités économiques pris en charge par le service public.

■ **Déchets inertes** : Déchets qui ne subissent aucune modification physique, chimique ou biologique importante. Les déchets inertes ne se décomposent pas, ne brûlent pas et ne produisent aucune autre réaction physique ou chimique, ne sont pas biodégradables et ne détériorent pas d'autres matières avec lesquelles ils entrent en contact, d'une manière susceptible d'entraîner une pollution de l'environnement ou de nuire à la santé humaine.

■ **Déchets ultimes** : Déchets, résultant ou non du traitement d'un déchet, « qui ne sont plus susceptibles d'être traités dans les conditions techniques et économiques du moment, notamment par extraction de la part valorisable ou par réduction de leur caractère polluant ou dangereux » (loi du 13 juillet 1992). Depuis juillet 2002, seul le déchet ultime peut être mis en décharge.

■ **ELA** : Emballages pour Liquides Alimentaires tels que les briques de jus, de lait, de crème...

■ **EMR** : Emballages Ménagers Recyclables, ils désignent tous les emballages alimentaires en carton fin et léger (paquets de gâteaux, suremballages de yaourts...).

■ **Énergie fossile** : Énergie tirée du pétrole, du gaz et du charbon, résidus non renouvelables issus de la fossilisation d'organismes vivants dans le sous-sol terrestre au cours des temps géologiques. La combustion de ces sources d'énergie génère des gaz à effet de serre.

■ **EPCI** (Établissements Publics de Coopération Intercommunale) : Regroupements de communes ayant pour objet l'élaboration de « projets communs de développement au sein de périmètres de solidarité ». Ils sont soumis à des règles communes,

homogènes et comparables à celles de collectivités locales. Les communautés urbaines, communautés d'agglomération, communautés de communes, syndicats d'agglomération nouvelle, syndicats de communes et les syndicats mixtes sont des EPCI.

■ **Fines** : Déchets de très petites tailles qui sont majoritairement des déchets organiques.

■ **Géomembrane** : Revêtement en général en PeHD (Polyéthylène Haute Densité) qui assure l'étanchéité d'un ouvrage.

■ **Incinération** : Méthode de traitement thermique des déchets par combustion qui génère 3 sortes de résidus : mâchefers, cendres et résidus d'épuration des fumées.

■ **ICPE** - Installations Classées pour la Protection de l'Environnement : Installations qui peuvent être source de dangers ou de pollutions et dont l'exploitation est réglementée. On distingue celles qui sont soumises à déclaration à la Préfecture et celles qui sont soumises à autorisation préfectorale après enquête publique, comme les installations de déchets.

■ **Installation de Stockage de Déchets (ISD)** : Installation d'élimination des déchets par dépôt ou enfouissement sur ou dans la terre et qui respecte la réglementation en vigueur pour ces installations. Les installations de stockage sont aussi couramment dénommées décharges, Centres de Stockage (CSD) ou Centres d'Enfouissement Technique (CET). On distingue : * *les ISDND* – Installations de Stockage des Déchets Non Dangereux (anciennement CET de classe 2) qui accueillent les déchets dits ultimes (cf. Loi Royal de 1992) non dangereux (OM, refus des CS, refus des OE, DIB...);

* *les ISDD* - Installations de Stockage des Déchets Dangereux (anciennement CET de classe 1) qui accueillent les déchets dangereux (REFIOM, amiante, terres polluées...);

* *les ISDI* – Installations de Stockage des Déchets Inertes (anciennement CET de classe 3) qui accueillent les déchets inertes (gravats).

■ **JRM** : Journaux, Revues, Magazines.

■ **Lixiviats** : Eaux qui, par percolation à travers les déchets stockés en décharges, sont chargées bactériologiquement et chimiquement. A caractère polluant, elles doivent être traitées avant leur rejet éventuel en milieu naturel.

■ **Métaux lourds ou Éléments en Traces Métalliques** (ETM) : Métaux qui accumulés dans la nature, présentent un risque pour la santé humaine comme le plomb, le cadmium, le mercure.

■ **Méthanisation** : Traitement induisant la production de biogaz par la dégradation anaérobie contrôlée de déchets organiques. C'est une source d'énergie valorisable comme combustible.

■ **OE** (Objets encombrants) ou monstres : Déchets des ménages trop volumineux pour être mis à la poubelle (gros électroménager, meubles...).

■ **OM** (Ordures Ménagères) : Déchets issus de l'activité domestique des ménages et pris en compte par les collectes usuelles ou séparatives.

■ **Ordures Ménagères et Assimilés** (OMA) : les OMA sont constituées des ordures ménagères Résiduelles et des déchets collectés sélectivement (verre, emballages, journaux-magazines et biodéchets – hors déchets des déchetteries, collectes d'encombrants et collectes de déchets verts), issus de l'activité domestique des ménages et des activités économiques (déchets collectés dans les mêmes conditions que ceux issus de l'activité domestique).

■ **Ordures Ménagères Résiduelles** (OMR) : part des Ordures Ménagères collectées en mélange, après la collecte sélective.

■ **PAM** : Petits Appareils Ménagers.

■ **PCC** : Papiers Cartons Complexés (anciennement ELA).

■ **PCNC** : Papiers Cartons Non Complexés (anciennement EMR).

■ **PEHD** (Polyéthylène Haute Densité) : Matière plastique opaque utilisée dans la fabrication d'emballages, comme les flacons de produits ménagers, et recyclable sous forme de tuyaux, contreforts de chaussures, bidons...

■ **PET** (Polyéthylène téréphtalate) : Matière plastique utilisée notamment pour la fabrication de bouteilles transparentes (d'eau ou de boissons gazeuses) recyclable en nouvelles bouteilles, barquettes, fibres textiles, rembourrage de couettes, oreillers, anoraks et peluches.

■ **Recyclage** : Retraitement de matériaux ou de substances contenues dans des déchets au moyen d'un procédé de production de telle sorte qu'ils donnent naissance ou sont incorporés à de nouveaux produits, matériaux ou substances aux fins de leur fonction initiale ou à d'autres fins. Cela inclut le retraitement des matières organiques, mais n'inclut pas, notamment, la valorisation énergétique, la conversion pour l'utilisation comme combustible, les procédés comportant une combustion ou une utilisation comme source d'énergie, y compris l'énergie chimique, ou les opérations de remblayage.

■ **Refus du centre de tri** : ils correspondent à des matériaux souillés ou à des erreurs de tri des habitants. La majorité de ces refus sont assimilables aux OM et sont donc enfouis en ISDND. Une partie des refus de l'installation (ferraille, verre, gros de magasin) peut être recyclée. Tous ces matériaux sont considérés comme des refus de tri puisque ce ne sont pas des emballages (ils ne respectent pas les Prescriptions Techniques Minimales (PTM) édictées par Eco-Emballages). Pour les autres (piles, batteries, huiles usagées [non alimentaires], pots de peinture, solvants...), il s'agit même de Déchets Diffus Spécifiques (DDS) ou de Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux (DASRI) (seringues). Ces refus se trouvent essentiellement dans le flux des Corps Creux. Ils sont recyclés ou traités dans des filières adéquates et ne sont pas enfouis.

■ **Sorties du centre de tri** : elles désignent tous les matériaux (refus, Corps Plats, Corps Creux...) expédiés dans les filières de traitement et de recyclage. Les chiffres annoncés dans le présent rapport ne tiennent donc pas compte des stocks présents au Centre de Tri (vrac non trié, refus, balles en attente d'expédition). Les tonnages indiqués correspondent aux poids acceptés par les filières de traitement et de recyclage et non au poids départ du centre de tri. Ces sorties sont réparties entre les EPCI du SYTRAD en fonction des caractérisations effectuées sur leurs apports grâce au logiciel d'exploitation E-Tem.

■ **Torchère** : Installation en forme de haute cheminée qui assure la combustion permanente du biogaz de décharge, quand il n'est pas valorisé, afin de limiter les rejets dans l'atmosphère de gaz à effet de serre, ainsi que la propagation d'odeurs désagréables.

■ **Traitement** : Processus physiques, thermiques, chimiques ou biologiques, y compris le tri, qui modifient les caractéristiques des déchets de manière à en réduire le volume ou le caractère dangereux, à en faciliter la manipulation ou à en favoriser les valorisations.

■ **Valorisation** : Terme générique recouvrant le réemploi, la réutilisation, la régénération, le recyclage, la valorisation organique ou la valorisation énergétique des déchets.

■ **Valorisation énergétique** : Procédé consistant à utiliser les calories contenues dans les déchets en les brûlant ou en les faisant fermenter (par méthanisation) pour récupérer de l'énergie sous forme de chaleur, de vapeur ou d'électricité.

■ **Valorisation matière** : Valorisation des déchets par usage de la matière qui les compose, comme la régénération des huiles usagées, le recyclage des journaux / magazines et des matériaux d'emballages.

■ **Valorisation organique** : Valorisation des déchets organiques, à l'exemple du compostage.

Sigles et abréviations

CDT : Centre de tri des collectes sélectives

CET : Centre d'Enfouissement Technique

CPD : Contrat Programme de Durée (entre une collectivité et Eco-Emballages)

CS : Collecte Sélective

CSR : Combustible Solide de Récupération

CVO : Centre de Valorisation Organique

DASRI : Déchets d'Activités de Soins à Risque Infectieux

DDD : Déchets Dangereux Diffus

DDS : Déchets Diffus Spécifiques

DEEE : Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques

DGF : Dotation Globale de Fonctionnement

DIB : Déchets Industriels Banals

EE : Eco-Emballages

ELA : Emballages pour Liquides Alimentaires

EMR : Emballages Ménagers Recyclables

EPCI : Établissement Public de Coopération Intercommunale

FFOM : Fraction Fermentescible des Ordures Ménagères

ICPE : Installation Classée pour la Protection de l'Environnement

ISDND : Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux

JRM : Journaux Revues Magazines

OM : Ordures Ménagères

OMA : Ordures Ménagères et Assimilées (inclus collectes sélectives, mais hors déchetteries)

OMr : Ordures Ménagères résiduelles (hors collectes sélectives, hors déchetteries)

PAM : Petits Appareils Ménagers (l'un des 4 flux de DEEE)

PCC : Papiers Cartons Complexés (anciennement ELA)

PCI : Pouvoir Calorifique Inférieur

PCNC : Papiers Cartons Non Complexés (anciennement EMR)

PEHD : Polyéthylène Haute Densité (plastiques opaques)

PET : Polyéthylène téréphtalate (plastiques clairs)

PTMB : Pré-traitement mécano-biologique (équivalent à TMB)

REOM : Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères

REP : Responsabilité Élargie du Producteur

RI : Redevance incitative

RS : Redevance Spéciale

TEOM : Taxe d'enlèvement des ordures ménagères

TEP : Tonne Équivalent Pétrole

TF : Taxe Foncière

TGAP : Taxe Générale sur les Activités Polluantes

TI : Tarification Incitative

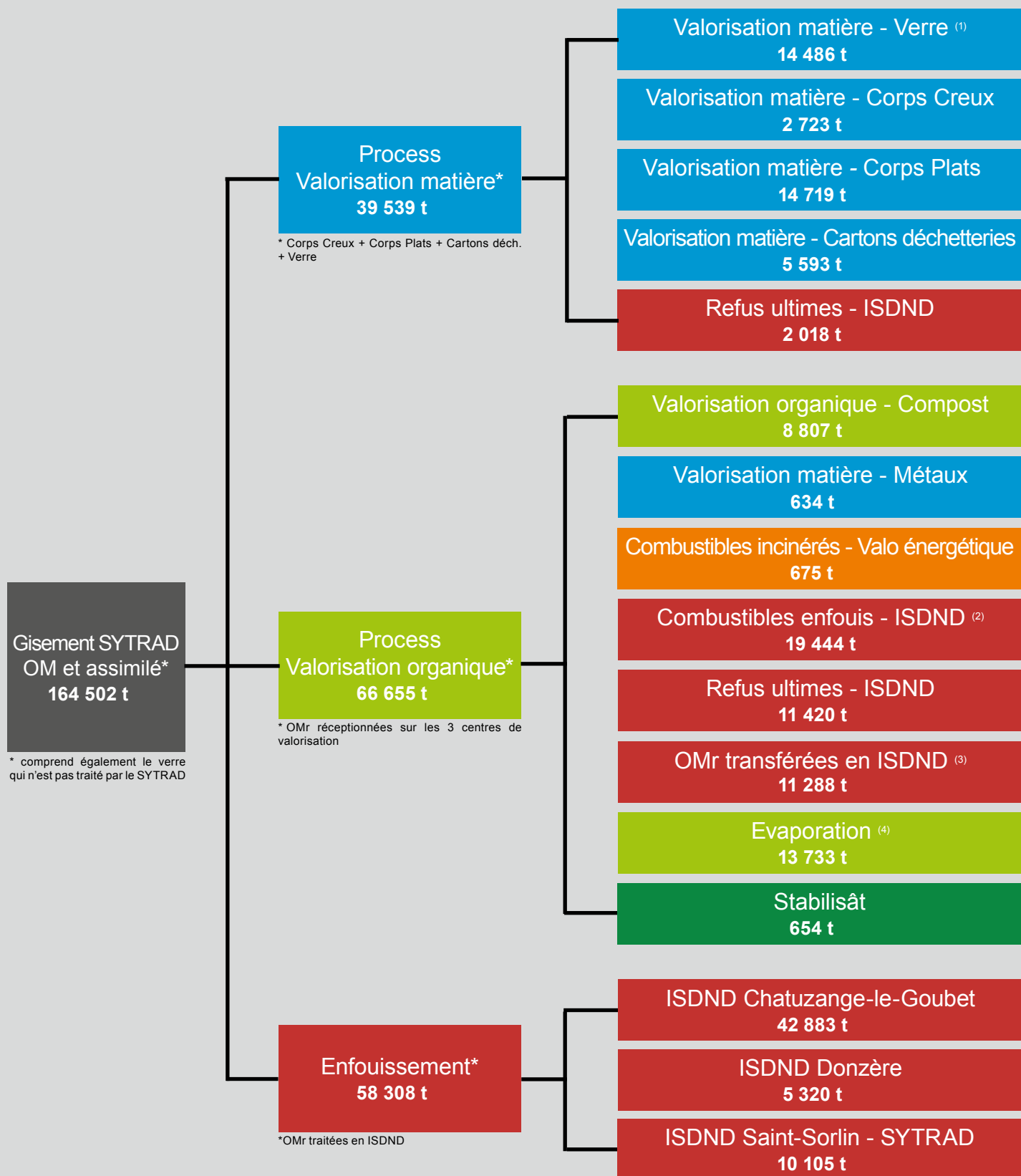
TMB : Traitement Mécano-Biologique (équivalent à PTMB)

TVM : Taux de Valorisation Matière

UIOM : Usine d'Incineration des Ordures Ménagères

UVE : Unité de Valorisation Énergétique (UIOM avec valorisation énergétique)

Schéma de valorisation



⁽¹⁾ Verre traité hors SYTRAD - ⁽²⁾ Inclut les encombrants jetés avec les OMr - ⁽³⁾ Lors des travaux opérés sur les centres de valorisation, les OMr ont été transférées en ISDND - ⁽⁴⁾ Inclut la valorisation organique en cours au 31/12/2013.

Ce schéma de valorisation ne prend pas en compte les 6 707 tonnes d'encombrants provenant des déchetteries et stockées à l'ISDND du SYTRAD.

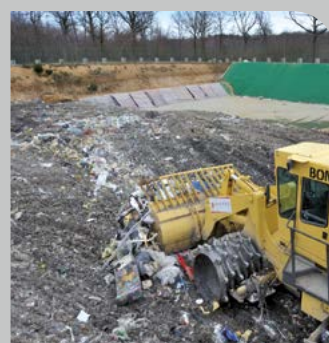
↳ Le taux de valorisation des ordures ménagères par EPCI est présenté à l'annexe 7.

VALORISE

37 % (matière + organique)
soit **61 370 tonnes**

NON VALORISE

63 % (enfouissement)
soit **103 132 tonnes**



© alain Roth.com (photos 1 et 4) - SYTRAD
(photo 2) - Olivier Smits (photo 3)

“ Retrouvez également le rapport d'activité en ligne sur notre site internet www.sytrad.fr ”



© Olivier Smits

22 collectivités unies pour le tri et le traitement de nos déchets

Communauté d'Agglomération du Pays de Romans
Valence Agglo Sud Rhône-Alpes
Communauté de Communes Barrès-Coiron
Communauté de Communes Canton de Bourg de Péage
Communauté de Communes de la Raye
Communauté de Communes des Confluences Drôme Ardèche
Communauté de Communes du Bassin d'Annonay
Communauté de Communes du Crestois
Communauté de Communes du Diois
Communauté de Communes du Pays de Saillans
Communauté de Communes du Pays de Saint-Félicien
Communauté de Communes du Tournonais
Communauté de Communes du Val d'Ay
Communauté de Communes du Val de Drôme
Communauté de Communes du Vercors
Communauté de Communes le Pays du Royans
Communauté de Communes Pays de l'Herbasse
Communauté de Communes Privas Rhône et Vallées
Communauté de Communes Rhône-Crussol
SICTOMSED
SIRCTOM
SITVOM Rhône-Eyrieux

